

LA TABLE DE CONCERTATION DU MOUVEMENT DES FEMMES CENTRE-DU-QUÉBEC

**présente
les fascicules 1 à 7
de l'étude de contexte**

POUR UNE ACTION CONCERTÉE EN VIOLENCE SEXUELLE

La TCMFCQ reçoit l'appui financier de Condition Féminine Canada

Ont contribué à la mise en œuvre de cette étude de contexte :

Recherche et rédaction

Isabelle Parent, chargée de projet, Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec

Assistante technique

Sylvie Manseau, Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec

Supervision et relecture

Francyne Ducharme, Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec

Révision linguistique

Andrée Richer, Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec

Le comité « Pour une action concertée en violence sexuelle »

Ce comité de la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec réunit les organisations suivantes : CAVAC Centre-du-Québec, Maison La Volte-Face, CALACS La Passerelle, CALACS Unies-Vers-Elles, La Maison La Nacelle, La Collective des femmes de Nicolet et région.

Remerciements

Cette étude n'aurait pu voir le jour sans la collaboration des organisations qui nous ont permis de rencontrer le personnel intervenant auprès des victimes.

Nos remerciements chaleureux s'adressent particulièrement aux 30 victimes rencontrées qui ont accepté de nous partager leurs expériences. Nous les remercions de la grande confiance qu'elles nous ont témoignée.

**Ce document a été produit via la participation financière de
« Condition féminine Canada » pour le programme promotion de la femme.**

© Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec
19-A, rue de Courval, Victoriaville (Québec) G6P 4W2

☎ 819-758-8282 📠 819-758-7624

✉ info@femmescentreduquebec.qc.ca

🌐 www.femmescentreduquebec.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

NOTE AU LECTEUR

LISTE DES ACRONYMES

FASCICULE 1

Présentation des services pour les victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec

FASCICULE 2

Analyse comparative entre les sexes quant aux services pour les victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec

FASCICULE 3

Les services pour les victimes de violence sexuelle vulnérables au Centre-du-Québec

FASCICULE 4

Les trajectoires centricoises de services des victimes de violence sexuelle

FASCICULE 5

La référence vers les services pour les victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec

FASCICULE 6

La concertation des services pour les victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec

FASCICULE 7

Les besoins de services pour les victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec

CONCLUSION

LISTE DES RECOMMANDATIONS

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DES EXPERTES

PRÉAMBULE

Le projet « *Pour une action concertée en violence sexuelle au Centre-du-Québec* » de la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ) a débuté en janvier 2016 à la suite d'un financement triennal de Condition Féminine Canada. Ce projet vise à établir une concertation intersectorielle en matière de violence sexuelle afin de mieux répondre aux besoins des victimes centricoises.

Au cours de la première année du projet, la TCMFCQ a constitué un comité d'expertes provenant de sept organismes oeuvrant en lien avec la violence sexuelle dont :

- le CALACS La Passerelle (MRC de Drummond, MRC de Nicolet-Yamaska)
- le CALACS Unies-Vers-Elles (MRC d'Arthabaska, MRC de l'Érable, MRC de Bécancour),
- le CAVAC Centre-du-Québec
- le CIUSSS Mauricie et Centre-du-Québec.
- la Collective des femmes de Nicolet et régions
- la maison d'hébergement La Nacelle (Nicolet)
- la maison d'hébergement La Volte-Face (Victoriaville)

Nous avons également rencontré nos partenaires et effectué une étude de contexte quant aux trajectoires de services pour les victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec.

Pour réaliser cette étude, un total de 47 intervenantes et intervenants (40 femmes et 7 hommes) ont été rencontrés, individuellement ou lors de la tenue d'un des quatre groupes de discussion. De plus, 30 personnes victimes de violence sexuelle (22 femmes et 8 hommes) ont participé à cette étude en ayant été rencontré ou en ayant complété un questionnaire quant à leur trajectoire de services. Les données collectées ont été analysées de façon quantitative et qualitative.

Sept fascicules présentent les résultats de cette étude de contexte :

- 1) La présentation des services pour les victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec.
- 2) L'analyse comparative entre les sexes quant aux services pour les victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec.
- 3) Les services pour les victimes de violence sexuelle plus vulnérables au Centre-du-Québec.
- 4) Les trajectoires centricoises de services des victimes de violence sexuelle.
- 5) La référence vers les services pour les victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec.
- 6) La concertation des services pour les victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec.
- 7) Les besoins de services pour les victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec.

Plusieurs recommandations ont aussi été formulées par le comité d'expertes du projet « *Pour une action concertée en violence sexuelle au Centre-du-Québec*. »

Au cours des deux prochaines années, les résultats de l'étude de contexte permettront de développer, puis d'implanter un modèle coordonné d'intervention intersectorielle, ainsi que de mettre en place une communauté de pratiques afin de bien répondre aux besoins des victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec.

NOTE AU LECTEUR

Rédaction épiciène

La Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ) travaille avec ardeur à toujours présenter ses documents dans le respect des genres féminin et masculin, c'est-à-dire de façon épiciène. Il peut cependant arriver que nous utilisions le « E » dans le seul but d'alléger le texte. Nous en avons fait l'utilisation surtout lorsqu'il s'agit d'*intervenants et intervenantes* : ces deux mots ont quelques fois été remplacés par intervenantEs.

CIUSSS

Dans certaines citations tirées des entrevues avec les victimes et le personnel intervenant, ceux-ci ont utilisé les anciens termes des services psychosociaux publics, comme « CLSC » (Centre local de services communautaires), « CRDI » (Centre de réadaptation en déficience intellectuelle) et « DPJ » (Direction de la protection de la jeunesse) au lieu de « CIUSSS ». La restructuration des services psychosociaux publics a eu lieu pendant l'étude de contexte. Même s'il s'agit d'une transcription mot-pour-mot, nous avons remplacé les termes utilisés par le personnel intervenant et les victimes au cours des entrevues afin d'éviter la confusion du lecteur.

LISTE DES ACRONYMES

AEO : Accueil évaluation orientation

BAVAC : Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels

BLITS : Bureau local d'intervention traitant du sida

CALACS : Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

CAVAC : Centre d'aide aux victimes d'actes criminels

CATHII : Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale

CSJR : Centre de services de justice réparatrice

CIUSSS : Centre intégré universitaire de santé et services sociaux

CIUSSSMCQ : Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

CLSC : Centre local de services communautaires

CRDI : Centre de réadaptation en déficience intellectuelle

DPJ : Direction de la protection de la jeunesse

CNESST : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail

IVAC : Indemnisation des victimes d'actes criminels

LSJPA : Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

MRC : Municipalité régionale de comté

OJA : Organisme de justice alternative

PETAS : Programme d'évaluation et de traitement en agression sexuelle

PNLAADA : Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones

RQCALACS : Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

RMFVVC : Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

TCMFCQ : Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec

TVSOI : Table en violence sexuelle de l'ouest de l'île (Montréal)

FASCICULE NUMÉRO 1

The background features a stylized illustration of a diverse group of people holding hands in a circle. The figures are rendered in simple, colorful shapes (yellow, green, blue, orange) with circular heads. In the foreground, a large, semi-transparent red circle is centered, partially overlapping the text area.

**PRÉSENTATION DES SERVICES POUR
LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE
AU CENTRE-DU-QUÉBEC**

PRÉSENTATION DES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Le projet « *Pour une action concertée en violence sexuelle* » concerne la région du Centre-du-Québec. Située à mi-chemin entre Montréal et Québec, la région du Centre-du-Québec est constituée de cinq municipalités régionales de comté (MRC). Les MRC de Drummond et d'Arthabaska contiennent les deux plus grandes villes regroupant plus des deux tiers des habitants de la région. Les trois autres MRC, soit Bécancour, L'Érable et Nicolet-Yamaska sont formées de petites villes et de plusieurs communautés rurales. La région compte deux communautés des Premières Nations. La population centricoise représente 3 % de la population québécoise, arrivant ainsi au 12^e rang des régions administratives du Québec.

Du transport est offert dans les deux grandes villes de la région, mais il est inexistant ailleurs, notamment pour relier les villes et les municipalités entre elles. De plus en plus, les services sont donnés dans les grands centres et disparaissent des régions rurales. L'accès aux services s'en trouve ainsi diminué pour ces populations, ou implique des défis de transport.

Au Centre-du-Québec, les services pour les victimes de violence sexuelle demeurent encore méconnus par toutes les victimes rencontrées et par plusieurs intervenantEs. Nous présentons donc les divers services disponibles pour les victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec :

- 1) Les services téléphoniques d'écoute, d'information et de référence ;
- 2) Les services médicaux ;
- 3) Les services policiers, judiciaires et correctionnels ;
- 4) L'indemnisation des victimes d'actes criminels ;
- 5) Les services psychosociaux, que ceux-ci soient publics, communautaires ou privés.

1) Les services téléphoniques d'écoute, d'information et de référence

Des organismes ont un mandat d'écoute, d'information et de référence, comme Info-Social 8-1-1. Au Québec, une ligne téléphonique (1 888 933-9007) offre des services destinés aux victimes d'agression sexuelle, à leurs proches ainsi qu'aux intervenantEs. Bien que cette ligne téléphonique soit spécifique aux victimes de violence sexuelle, ces dernières l'utilisent peu au Centre-du-Québec. Au besoin, les victimes rencontrées utilisent davantage les services d'organismes comme l'Info-Santé 8-1-1.

2) Les services médicaux

Les centres désignés offrent aux victimes un examen médical ou médico-légal et médicosocial. Dans un centre désigné, une équipe médicosociale est composée, entre autres, d'intervenants psychosociaux, de personnel infirmier et de médecins spécialement formés sur le plan de l'agression sexuelle. Il y a deux centres désignés au Centre-du-Québec, l'un à l'hôpital Sainte-Croix à Drummondville et l'autre à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska à Victoriaville.

3) Les services policiers, judiciaires et correctionnels

Les victimes de violence sexuelle peuvent appeler le service de police ou se présenter directement au poste pour recevoir de l'aide. Les victimes de violence sexuelle sont alors rencontrées par l'effectif spécialisé en enquête en matière d'agression sexuelle. La Sûreté du Québec assure les services policiers sur tout le territoire du Centre-du-Québec, à l'exception des deux communautés autochtones couvertes par le corps de police des Abénakis.



PRÉSENTATION DES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Des intervenantEs du CAVAC Centre-du-Québec travaillent dans les postes de la Sûreté du Québec de Drummondville, d'Arthabaska et de l'Érable, afin de rencontrer en priorité les victimes qui demandent une assistance rapide des ressources policières et d'enquête.

Le Centre-du-Québec comprend deux palais de justice (Drummondville et Victoriaville). À chacun des palais de justice, du personnel intervenant du CAVAC y est disponible pour recevoir les victimes. Cependant, la population de Nicolet et de Bécancour relève du district judiciaire de Trois-Rivières. Le secteur de Yamaska est desservi par le district judiciaire de Richelieu, dont le palais de justice est situé à Sorel-Tracy.

Des victimes peuvent avoir accès à de la justice alternative par le biais des organismes de justice alternative (OJA). Trois OJA sont situés dans la région du Centre-du-Québec, soit Commun Accord de Drummondville, Pacte Bois-Francs de Victoriaville et Avenues citoyennes de Nicolet. Ces mesures sont possibles, dans certains cas et sous certaines conditions, dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (mesures extrajudiciaires et peine judiciaire). Ce service peut également être disponible pour des adultes dans le cadre d'une médiation citoyenne.

Sur le plan de la justice réparatrice, le Centre de services de justice réparatrice (CSJR) travaille en collaboration avec le CALACS Unies-Vers-Elles (Victoriaville, Plessisville et Bécancour) et la Maison Radisson de Trois-Rivières pour offrir ce service.

Les services correctionnels offrent quelques services aux victimes dont leur agresseur a été incarcéré. Ainsi, les services correctionnels canadiens peuvent offrir de nombreux renseignements aux victimes de violence sexuelle (qui s'inscrivent au programme) quant

à leur agresseur. Ils offrent également un service de médiation pénale avec l'agresseur pour les victimes qui le souhaitent. Les services correctionnels québécois informent les victimes de violence sexuelle de la date d'admissibilité de leur agresseur à une permission de sortie et à une libération conditionnelle, ainsi que des conditions de la remise en liberté pour toute sortie ou libération.

4) L'indemnisation des victimes d'actes criminels

Au Québec, toute personne reconnue admissible aux avantages prévus par la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels peut recevoir les indemnités et les services nécessaires à son rétablissement. La personne victime peut bénéficier de mesures de réadaptation physique et sociale, ainsi que participer à des programmes de réadaptation professionnelle. Moins de 10 % (8,22 %) des QuébécoisEs ayant reçu des prestations de l'IVAC en 2015 proviennent de la région de la Mauricie/Centre-du-Québec.

5) Les services d'aide psychosociaux

Les victimes de violence sexuelle peuvent obtenir de l'aide psychosociale à différents endroits, notamment au CAVAC, aux CALACS et auprès de ressources professionnelles privées. Tous ces services peuvent informer les victimes de violence sexuelle, les aider à traverser les conséquences d'une agression sexuelle et les accompagner dans leurs démarches.

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

Les victimes d'un acte criminel, incluant la violence sexuelle et leurs proches, peuvent obtenir de l'aide et de l'information au CAVAC du Centre-du-Québec. Le CAVAC Centre-du-Québec dessert l'ensemble de la région, dont les villes de

PRÉSENTATION DES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Drummondville, Victoriaville et Plessisville. Cependant, les victimes et leurs proches des régions de Nicolet et de Bécancour sont parfois dirigés vers le CAVAC de la Mauricie, notamment parce qu'ils relèvent du district judiciaire de la Mauricie (Cour de Trois-Rivières). De plus, plusieurs personnes de la population riveraine ont des habitudes de vie les amenant vers la Mauricie.

Plus précisément, le CAVAC offre ces services :

- l'intervention psychosociale et post-traumatique ;
- l'assistance technique auprès des personnes victimes ;
- l'information aux victimes par le biais des programmes d'information (CAVAC-INFO, CAVAC-INFO Jeunesse et INFOVAC) ;
- l'information sur le processus judiciaire, les droits et recours des victimes d'actes criminels, l'accompagnement à la cour, la présentation du déroulement d'une audience et du rôle du témoin, et le soutien professionnel dans le processus judiciaire ;
- l'orientation vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées.

Les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)

Deux centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel sont présents au Centre-du-Québec : le CALACS La Passerelle (MRC de Drummond et MRC de Nicolet-Yamaska) et le CALACS Unies-Vers-Elles (MRC d'Arthabaska). Ces CALACS sont des organismes communautaires ayant pour mission la prévention, l'aide et la lutte contre les agressions à caractère sexuel. Leurs services du volet d'aide et d'intervention incluent l'information aux victimes de leurs recours, l'accompagnement des victimes

dans leurs démarches, un soutien individuel ou de groupe, ainsi que du soutien aux proches.

Ces services d'aide et d'accompagnement ne s'adressent qu'aux filles de plus de 14 ans et aux femmes. Cependant, le CALACS La Passerelle peut accepter une victime âgée entre 12 et 14 ans avec le consentement des parents.

Le CALACS Unies-Vers-Elles a ajouté un volet distinct de ses services, intitulé Unis-Vers-Lui, afin d'offrir des services individuels et de groupe aux hommes victimes de violence sexuelle. Le service de groupe pour hommes victimes de violence sexuelle est aussi offert à Drummondville sous l'égide du Centre de ressources pour hommes et du CAVAC Centre-du-Québec.

Les services privés

Les services thérapeutiques privés, qu'ils proviennent d'unE psychologue, d'unE sexologue ou d'autres ressources professionnelles, sont disponibles pour les victimes de violence sexuelle. Ces services privés ont un coût, fréquemment inabordable pour les Centricois, à moins de disposer d'assurances privées ou d'indemnités de l'IVAC. Outre l'aspect financier, l'accès peut être complexe en raison d'une pénurie de psychologues et de sexologues qui acceptent le suivi de victimes, notamment celles dédommagées par l'IVAC, dans certains secteurs de la région. Cette pénurie entraîne plusieurs conséquences, dont des délais d'attente et un choix limité, particulièrement pour les victimes mineures qui souhaitent un suivi psychologique.

Les services publics (CIUSSS)

Le CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec regroupe huit types d'établissements de services en santé et services sociaux. La mission du volet adulte vise l'offre de services sociaux de nature préventive et curative, des services de réadaptation ou de réinsertion. Par ses services psychosociaux,

PRÉSENTATION DES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

il offre différents types de suivi pour les personnes victimes.

La mission du volet jeunesse du CIUSSS est d'offrir des services de protection et de réadaptation pour les jeunes en difficulté et leur famille. Ainsi, le CIUSSS vise à assurer la sécurité et le développement des enfants dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse. Il assure aussi la responsabilisation des jeunes ainsi que la protection de la société en regard de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Rappelons qu'au Québec, les services de protection de la jeunesse représentent également une instance légale. Dans la région Mauricie-Centre-du-Québec, autour de 10 % des signalements d'enfants concernent la violence sexuelle et approximativement 3 % de ceux-ci sont retenus. Le CIUSSS, par son volet de protection de la jeunesse, est aussi responsable de l'application de l'*Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique*. Ainsi, lorsque de la violence sexuelle subie par un jeune est dévoilée, la protection de la jeunesse du CIUSSS, les services policiers et les procureurEs sont avisés et se concertent.

Le CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec a développé le programme d'évaluation et de traitement des abus sexuels (PÉTAS). Ce programme, sous la direction du secteur des jeunes en difficultés du CIUSSS, offre de l'évaluation ainsi que des rencontres individuelles et de groupe auprès des jeunes victimes, des agresseurs mineurs ou ceux ayant des comportements sexuels problématiques, sous la juridiction de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents ou la Loi sur la protection de la jeunesse. Des groupes destinés aux victimes de 6-12 ans et d'autres pour les adolescentEs (13-18 ans) sont tenus. L'équivalent est aussi présent pour les agresseurs. Le PÉTAS peut aussi intervenir au plan familial, par exemple pour outiller une famille d'accueil. Le personnel du PÉTAS offre

également de la consultation pour le personnel intervenant.

Des groupes sont également offerts aux adultes qui ont commis une agression sexuelle sur une victime mineure qui bénéficie de services, en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse. Par exemple, un père incestueux d'une jeune fille suivie par la protection de la jeunesse du CIUSSS peut bénéficier d'un suivi de groupe du programme PÉTAS. Les groupes étaient auparavant proposés pour les parents victimes secondaires. Actuellement, un service individuel est offert.

Les services de soutien de groupe

Il faut noter que les services de groupe sont limités au Centre-du-Québec. À part pour les deux CALACS de la région qui offrent des services de groupe, la plupart des services sont individuels en région, car le bassin de clientèle n'est pas suffisant. La constitution du groupe entraînerait des retards d'accès aux services. De plus, il peut être plus difficile de protéger sa confidentialité dans une petite communauté. La réticence d'une partie de la clientèle à l'approche de groupe en matière de violence sexuelle nuit aussi aux références vers des organismes qui utilisent surtout cette méthode d'intervention.

La région du Centre-du-Québec

La région du Centre-du-Québec est particulière et recoupe plusieurs divisions administratives qui ne concordent pas, comme l'expliquent plusieurs intervenantes rencontrées :

« C'est vrai que c'est une région assez problématique en district judiciaire, MRC, milieu de CIUSSS (CLSC), c'est super compliqué. » (Une intervenante)

« Les secteurs policiers sont divisés d'une façon, les secteurs de CLSC, les CIUSSS sont divisés d'une autre façon, les territoires administratifs Centre-du-Québec/Mauricie, c'est séparé autrement. Il y a une espèce de confusion. » (Une intervenante)



PRÉSENTATION DES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

À titre d'exemple, la personne qui demeure à Nicolet ou Bécancour relève du CAVAC de la Mauricie, mais peut obtenir des services autant au CAVAC de la Mauricie qu'à celui du Centre-du-Québec. C'est le choix de la personne victime qui fait alors signer une demande de consentement pour obtenir les renseignements obtenus par l'autre CAVAC au besoin. Afin de pallier la grandeur du territoire et les problèmes de transport, plusieurs intervenantEs se déplacent pour l'offre de service. Cette situation augmente toutefois les coûts.

Ces divisions administratives entraînent bien de la confusion pour les intervenantEs et les victimes.

« C'est quoi les impacts de cette sectorisation, je pense que des fois, ça peut décourager des victimes de dire là je suis allée cogner à la police de Trois-Rivières, mais là ils m'ont dit qu'il fallait que j'aille à la SQ ou là je suis allée au CIUSSS (CLSC) à Nicolet, mais là vu que je viens de na, na, na, c'est à Sorel qu'il aurait fallu que j'aille. Ça alourdit le processus, les gens ne savent plus où s'adresser. » (Une intervenante)

Des intervenantEs trouvent également parfois confuse cette sectorisation administrative qui nuit à la référence.

« Même nous autres on a de la misère à les référer aux bonnes places, mais c'est que comme victime tu n'as pas envie de dévoiler 1, 2, 3, 4, 5, 6 fois puis déjà quand on rentre dans un processus judiciaire, notre histoire on la répète, on la répète, on la répète (...) Pour toutes sortes de raisons d'interprétation puis de méconnaissance de dire bien là, je suis allée puis le policier ne me croyait pas. Le policier, ce n'est pas qu'il ne l'a pas cru, c'est qu'il lui a dit "tu n'es pas dans le bon district", mais la femme ce n'est pas ça qu'elle a entendu » (Une intervenante)

Enfin, les intervenantEs du Centre-du-Québec ont identifié quelques secteurs de la région moins bien desservis (en matière d'accessibilité et de variété de services) pour les victimes de violence sexuelle, soit : Bécancour, Yamaska, Nicolet, Plessisville et Princeville.

CONCLUSION

Ce fascicule a présenté les principaux services spécialisés pour les victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec. Bien entendu, une panoplie d'autres ressources peuvent être requises par les victimes. Aussi, ces dernières peuvent se tourner vers d'autres services que ceux présentés, par exemple un centre de femmes, un travailleur de rue, unE intervenantE scolaire, une ressource en violence conjugale comme une maison d'hébergement si la violence est survenue en contexte amoureux, etc.

L'étude de contexte a permis de formuler des recommandations quant aux services pour les victimes de violence sexuelle. Ainsi, il est premièrement recommandé que les services pour les victimes de violence sexuelle soient mieux connus par les victimes et le personnel intervenant du Centre-du-Québec. En effet, les services spécialisés pour les victimes d'agression sexuelle, voire la problématique de la violence sexuelle dans son ensemble, demeurent encore méconnus par la majorité des victimes et par les partenaires des organismes concernés. Les intervenantEs des ressources spécialisées se sont rendu compte que le personnel des organismes partenaires connaît peu la problématique de l'agression sexuelle et n'est pas nécessairement à l'aise de recevoir un dévoilement. En ce sens, le Regroupement québécois des CALACS recommande de : « promouvoir l'importance de la formation de tous les intervenantes et intervenants des réseaux de services sociaux et de santé, de l'éducation et de la justice dans le but d'accroître leurs compétences dans l'accueil des victimes et dans leur accompagnement vers les ressources adaptées aux besoins des femmes » (mars 2015, p. 11). Le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC) recommande également que les ressources intervenant au niveau médical et psychosocial soient en mesure de : « reconnaître les signes de violence sexuelle pour ensuite diriger les victimes vers les centres désignés et vers les ressources spécialisées. » De

PRÉSENTATION DES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

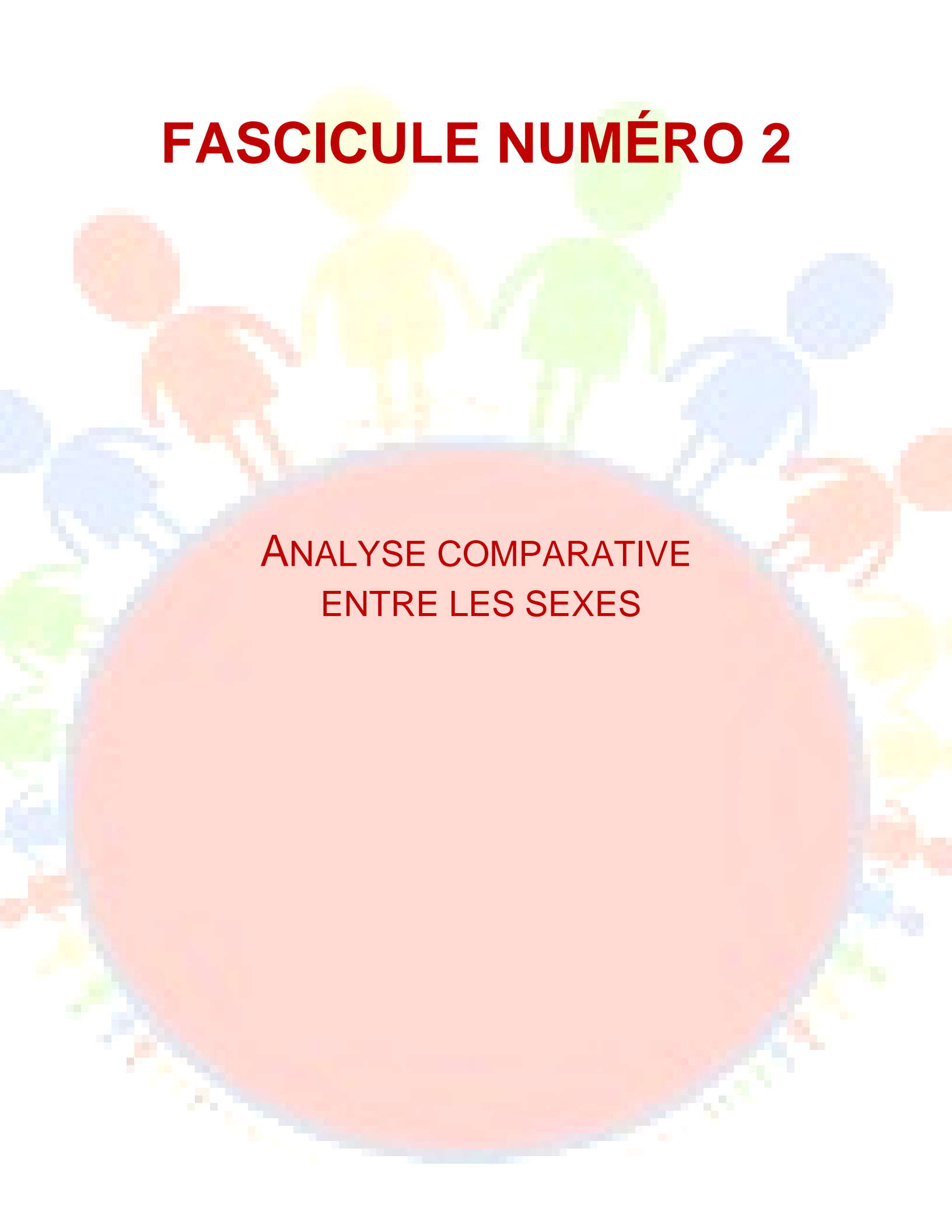
plus, plusieurs intervenantes et intervenants participant à l'étude ont éprouvé des difficultés à distinguer les services du CAVAC des services des CALACS. Les services psychosociaux pour les hommes victimes de violence sexuelle ont été mis sur pied pendant cette étude de contexte, devant le constat d'un besoin à ce sujet dans la région. En conséquence, ces services sont particulièrement méconnus.

Bien que cette étude de contexte concerne les services à l'égard des victimes de violence sexuelle, le manque de services pour les agresseurs sexuels au Centre-du-Québec a été souligné. De même, des lacunes ont été dénoncées quant à l'éducation sexuelle, la prévention et la sensibilisation aux agressions sexuelles.

Cette présentation de services pour les victimes de violence sexuelle n'abordait pas l'accès à ces services ni leur capacité à joindre les victimes plus vulnérables. Ces aspects seront présentés dans le cadre des autres fascicules à consulter.

FASCICULE NUMÉRO 2

**ANALYSE COMPARATIVE
ENTRE LES SEXES**



ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES QUANT AUX SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

L'analyse comparative entre les sexes (ACS) est une approche dont l'objectif est d'examiner et d'évaluer les répercussions différentes que les diverses initiatives menées par des organisations peuvent avoir sur les femmes et les hommes. À partir des expériences particulières des femmes et des hommes, des différences d'ordre social et économique et de l'influence de leurs rôles sociaux, l'ACS évalue si les initiatives mises en place prennent en compte les réalités des femmes et des hommes, afin d'éviter de renforcer ou de créer des situations discriminatoires pour l'un ou l'autre sexe. L'ACS contribue ainsi à l'atteinte de l'objectif de l'égalité entre les sexes.

En vue de cette ACS, le sexe des personnes participant à l'étude de contexte a été considéré, regroupant un total de 15 hommes (8 victimes et 7 intervenants), et 62 femmes (22 victimes et 40 intervenantes).

L'application de l'analyse comparative entre les sexes à l'étude de contexte a permis de documenter les différences entre les femmes et les hommes en regard des services offerts aux victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec. Grâce à l'ACS, le comité orienteur du projet a dégagé trois principaux constats quant :

- aux différences selon le sexe des victimes de violence sexuelle ;
- aux interventions auprès des victimes de violence sexuelle selon leur sexe ;
- aux préférences des victimes de violence sexuelle quant au sexe des intervenantEs des ressources en intervention.

1. Les différences selon le sexe des victimes de violence sexuelle

1.1 Sexe de la victime

De façon générale, les intervenants, qu'ils soient hommes ou femmes, pensent d'abord aux femmes lorsqu'on parle de victimes de

violence sexuelle. Le sexe féminin est davantage cité en abordant la question de la victimisation sexuelle, particulièrement à l'adolescence. Considérant qu'une femme sur trois et un homme sur six seront victimes de violence sexuelle au cours de leur vie, ce constat reflète les données officielles à ce sujet.

La violence sexuelle envers les hommes, surtout à l'âge adulte, est un sujet tabou. Les caractéristiques sociales attribuées aux hommes veulent que ceux-ci soient forts, difficiles à maîtriser et capables de se défendre. Par contre, les femmes sont perçues comme étant plus fragiles et vulnérables et moins aptes à se défendre. Ces perceptions pourraient expliquer pourquoi on pense tout d'abord à une femme quand on aborde le sujet des violences sexuelles.

Notons que les constats diffèrent lorsque l'ACS est réalisée de façon intersectionnelle. À titre d'exemple, le ratio hommes/femmes victimes de violence sexuelle chez les Premières Nations semble différent, du moins dans la pratique privée.

« Au niveau des victimes selon les sexes, moi ce que je vois plus en fait, moi je vois beaucoup d'hommes, parce que le réseau n'est pas fait nécessairement pour les hommes, je vois plus d'hommes que de femmes en ce moment, mais ça fluctue. Au niveau de la victimisation, c'est sûr qu'il y a un parcours historique là-dedans de conséquences intergénérationnelles » (Une intervenante)

D'ailleurs, les hommes des communautés autochtones sont davantage impliqués dans la problématique de la violence sexuelle. Pour ceux-ci, il s'agit davantage d'une conséquence de la colonisation que du patriarcat. La source de la problématique est donc perçue fort différemment.

« Ce qu'il y a de spécifique vraiment au milieu autochtone pour les bons coups, c'est que quand on parle d'agression



ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES QUANT AUX SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

sexuelle, quand on parle de violence, quand on parle de guérison, il y a des hommes qui sont impliqués toujours dans le processus, parce que nous on prend ça au point de vue familial. Donc, c'est moins le patriarcat versus... C'est vraiment plus le méchant, c'est plus la colonisation que le patriarcat donc c'est une vision vraiment plus globale, c'est au niveau familial donc les hommes vont s'impliquer plus au niveau du support.» (Une intervenante)

1.2 Dévoilement de l'agression

Selon les intervenantes et intervenants rencontrés, les hommes victimes divulguent moins fréquemment la violence sexuelle.

«C'est sûr qu'il y en a, mais ils ne me le disent pas. Ça sort d'une autre façon dans leur discours... Mais ils ne nous le disent pas ouvertement.» (Une intervenante)

«Je te dirais qu'il y en a sûrement beaucoup plus que ceux qu'on voit.» (Un intervenant)

Les données provenant des victimes qui ont rempli le questionnaire confirment que les hommes dévoilent effectivement plus tardivement l'agression sexuelle subie. Même si les femmes et les hommes ont été agressés sexuellement pour la première fois tous deux vers 10 ans (9,92 ans pour les femmes et 9,86 ans pour les hommes participant à cette étude), les hommes ont dévoilé la violence sexuelle subie lorsqu'ils étaient beaucoup plus âgés (vers 54,86 ans), que les femmes qui ont dévoilé en moyenne 26 ans plus tôt, soit vers 29 ans.

Tout comme les victimes féminines, les raisons invoquées pour ce non-dévoilement sont la honte, la culpabilité et la peur de ne pas être cru. Par contre, chez les hommes s'ajoute le doute quant à leur orientation sexuelle et la crainte d'être perçus comme des agresseurs potentiels.

«La raison principale je te dirais, la peur d'être "fif", puis la peur que ça s'attrape puis que je vais être gai... Surtout ça, avouer ça veut dire, avouer à d'autres hommes que j'ai eu une relation sexuelle avec un homme aussi. Fait que c'est certain qu'eux autres c'est beaucoup plus tabou, si ça sort, faut que tu travailles fort pour que ça sorte, parce que le fait d'admettre ça, comme je te dis, la peur d'être gai pis que ça s'attrape. Avec les hommes, ça va être plus comme ça.» (Un intervenant)

«Puis il y a une autre partie qui est très différente, c'est que les hommes, la plupart du temps vont jouer, c'est ça l'inquiétude du moment. Comment ça que je suis venu puis que j'ai eu du fun pareil, pis que je ne voulais pas, ça m'écoeurait. Ça là c'est bien difficile à gérer dans le cerveau d'un homme, parce que bon c'est physiologique qu'est-ce que tu veux que je te dise, ça marche de même... Mais ça a cet effet-là chez l'homme aussi "comment ça j'ai eu du fun?" Fait que ça roule, ça roule, ça roule, fait que ce n'est pas des choses qui sont faciles à vivre pour les gars effectivement.» (Un intervenant)

Comme nous pouvons le constater, le dévoilement d'une agression sexuelle pose un problème particulier pour les hommes, en raison des fausses conceptions liées au stéréotype masculin et au processus de socialisation des garçons.

Que ce soit un homme ou une femme, les victimes d'agression sexuelle vivent un sentiment de honte. Mais celui-ci se décline autrement en fonction du sexe. Les femmes se sentiront honteuses, parce qu'elles craignent de passer pour des filles faciles, de l'avoir cherché, d'avoir eu une attitude provocante. Par contre, les hommes portent à la fois le malaise de l'agression sexuelle, tout comme les femmes d'ailleurs, mais aussi celui lié à l'homosexualité et la culpabilité de ne pas s'être défendus comme ils auraient dû le faire en tant qu'hommes.

1.3 L'impact de la victimisation sexuelle

Les intervenantes et les intervenants constatent que les conséquences de la victimisation sexuelle s'expriment différemment selon le sexe de la victime. Ainsi, les intervenants ont nommé que les hommes victimes d'agression à caractère sexuel s'isolent davantage, développent plus fréquemment des problèmes de délinquance et de dépendance. Les impacts de la violence sexuelle chez les hommes sont moins documentés, d'où la pertinence de les démystifier selon certains intervenants rencontrés. Même si des différences sont constatées quant aux conséquences entre les femmes et les hommes, l'impact de la victimisation sexuelle sur ces derniers ne serait pas moindre aux plans personnel, familial et économique.

2) Les interventions auprès des victimes de violence sexuelle selon leur sexe

Les intervenantes et les intervenants qui ont participé à la présente étude s'entendent tous pour remarquer des différences importantes entre les femmes et les hommes quant à leur demande d'aide à la suite de la victimisation.

Étant donné le dévoilement tardif des hommes victimes de violence sexuelle, il n'est donc pas étonnant que les victimes masculines recherchent de l'aide plus tardivement (37,46 ans pour les femmes comparativement à 55,86 ans pour les hommes).

Tout d'abord, les intervenants ont mentionné que les hommes ont moins tendance à consulter que les femmes, faisant en sorte que leur état se révèle souvent urgent lorsqu'ils le font. Donc, ils éprouvent plus de difficulté avec les délais. Même lorsque les hommes consultent pour un problème

concomitant, par exemple la dépendance, ils parlent peu de la victimisation sexuelle subie.

« Déjà les hommes consultent moins que les femmes. On est un organisme d'aide, d'accompagnement. On a aussi des groupes. Donc, quand les gars arrivent chez nous, comme on dit, ça saigne et ils minimisent beaucoup. Et c'est dur de les garder en place. Souvent dès qu'ils pédalent un peu, ils repartent et on ne les revoit pas » (Un intervenant)

En conséquence, les personnes rencontrées qui travaillent auprès d'une clientèle mixte disent généralement réduire le délai d'attente avant une première intervention pour les victimes masculines. Les femmes, plus familiarisées avec les rouages du système de santé et des services sociaux, seront moins enclines à abandonner si l'intervention tarde. Par contre, les hommes, quand ils ont pris la décision de consulter, veulent recevoir rapidement une réponse, d'autant plus que l'aide demandée est leur dernier recours. Il y a une certaine urgence. Réduire le délai d'attente est une façon d'adapter leur intervention aux besoins spécifiques de ceux-ci.

« On essaie dans la mesure du possible que quand une nouvelle demande vient d'un homme, d'essayer de le voir rapidement. Je ne suis pas en mesure de dire qu'on va le voir deux jours après. Il faut être réaliste. On a cette préoccupation-là d'essayer de le voir plus rapidement. » (Une intervenante)

Obtenir de l'aide relativement à la victimisation sexuelle arrive plus tardivement dans la vie des hommes, étant donné que leur recherche de services survient plus tard dans leur vie. Cependant, si l'on calcule le temps écoulé entre l'aide recherchée et l'aide obtenue, les hommes victimes obtiennent l'aide désirée beaucoup plus rapidement, soit dans un délai de six mois en moyenne (0,47 an). L'obtention de l'aide désirée est beaucoup plus longue chez les femmes victimes de l'échantillon, prenant en moyenne 2,54 ans. Ce délai est



ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES QUANT AUX SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

d'ailleurs préoccupant pour les femmes victimes de violence sexuelle.

Rapidement, les intervenantes et intervenants se sont rendu compte qu'ils devaient aussi ajuster leurs interventions selon le sexe des victimes et pas seulement sur les délais d'attente. Ils devaient changer leurs habitudes et trouver la bonne façon d'intervenir auprès des victimes masculines. Par exemple, en général, les femmes poursuivent le processus même si elles sentent une amélioration, elles voient plus à long terme. Les hommes sont plus axés sur le moment présent. Ils voient une amélioration, donc tout va pour le mieux, jusqu'à la prochaine crise.

« On a de plus en plus d'hommes dans nos services, on a même suivi des formations spécifiques pour l'intervention auprès des hommes parce qu'un moment donné on se sentait un peu dépourvu en disant : "ben oui j'ai une femme, je sais quoi dire, mais quand j'ai un homme, j'aborde ça comment, de quelle façon ?" Parce que les mots ne sont pas les mêmes, les mots choisis, l'intervention est différente. Puis un homme qui vient consulter, souvent ça vient en pointillé, tu sais : ça vient dans un moment de crise, ça va bien, ça repart. Fait que faut s'habituer à cette façon-là. Quand un homme appelle, ça se peut que je le mette plus rapidement, pas parce que c'est plus urgent, mais parce que si je lui dis dans un mois, ben je le perds, fait que... Ou je vais faire une intervention "ici et maintenant" très différente, puis la préparation à aller dans un service dans un groupe, elle est différente pour une femme versus un homme. » (Une intervenante)

2.1 L'offre de services

Si l'offre de services pour les femmes est adéquate, la situation est différente pour les hommes. La majorité des personnes interrogées ont constaté un manque de services pour les garçons et les hommes au Centre-du-Québec.

« J'ajouterais peut-être que dans une zone où il y a une zone grise, ça ne nous est pas arrivé, mais si ça arrivait, un adolescent qui serait victime d'agression sexuelle, là, je n'aurais pas autant de service. Ou même quand c'est des jeunes au niveau de la violence, que ce soit nous ou les Centres jeunesse, il y a un vide de services là... Donc, lorsqu'on a eu des situations, c'est avec le CAVAC qu'on a pu faire affaire. Sinon, pour les jeunes hommes, il n'y a rien. Rien! Autant au niveau de la violence, que de la violence sexuelle. » (Une intervenante)

Jusqu'à tout dernièrement, si les hommes voulaient recevoir des services de groupe, ils devaient se rendre dans une autre région, entre autres en Mauricie diminuant ainsi l'accessibilité aux services. Tout récemment, des services de soutien de groupe pour les hommes victimes de violence sexuelle ont été mis sur pied à Drummondville et Victoriaville par différents organismes centricois qui les ont développés en concertation. Cependant, ces services très récents sont encore méconnus actuellement. De plus, il est constaté que les services doivent être adaptés aux victimes masculines, notamment pour réduire les délais d'attente qui font davantage fuir les hommes, comme décrit précédemment.

Compte tenu de ces constatations, il est recommandé d'offrir davantage de services pour les hommes victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec.

Aucune différence n'a été constatée entre les victimes féminines et masculines quant à leur perception de la qualité des services obtenus, à l'égard de l'information et de l'aide reçues.

3) La préférence des victimes de violence sexuelle quant au sexe des intervenants

La question de l'impact du sexe de l'intervenant a été discutée par les personnes qui ont participé à cette étude de contexte. C'est le sexe de l'instance policière face à la

ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES QUANT AUX SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

victime de violence sexuelle qui a été surtout discuté.

De façon générale, il est noté que les violences sexuelles étant majoritairement perpétrées par des hommes, les victimes, peu importe leur sexe, se sentent plus à l'aise de les dévoiler à une femme. Cette perception était partagée par plusieurs. Selon les personnes rencontrées, une intervenante féminine était particulièrement prisée : par les adolescentes et par les femmes qui ont subi une agression sexuelle très récemment, ainsi que lors d'un premier dévoilement.

« Mais les filles, on a remarqué, qu'elles sont plus à l'aise d'en parler avec d'autres filles, des intervenantes filles, elles vont n'en parler que très rarement aux intervenants garçons » (Une intervenante)

« Je pense qu'aujourd'hui, je n'aurais pas de difficulté à en parler à un homme, mais peut-être qu'à l'époque où ça n'allait pas bien, ça aurait été beaucoup plus difficile. Pourquoi? C'est difficile à exprimer, mais je pense que c'est plus une question de... On sent que l'autre peut nous comprendre, on s'identifie plus, le lien est plus facile à créer. Le sexe, le viol et tout ça, ça a quelque chose de tabou, même avec une femme ce n'est pas toujours évident. » (Une victime)

« Il en n'était pas question de rencontrer un homme, c'était sûr et certain que si ça avait été un homme, je suis sûre que je ne serais même pas venue parce que je venais juste de me faire tasser par un gars » (Une victime)

Des intervenants et intervenantes ont souligné que le sexe du policier peut avoir un impact pour la victime, surtout pour les femmes. Certaines victimes sont plus réticentes à raconter la violence subie aux policiers masculins pour différents motifs, dont le fait que 96,2 % des agresseurs en matière sexuelle sont des hommes (ministère de la Sécurité publique, 2016). Cette intervenante d'un CALACS le résume bien :

« Je pense que pour une femme victime ou pour la femme vulnérable, ça fait une différence quand elle est reçue par un policier ou une policière. Puis de raconter... J'ai été témoin et les questions peuvent être assez intimes! La facilité que tu as de t'ouvrir dans des situations d'intimité, où tu es vulnérable face à une femme et face à un homme, ce n'est pas la même. C'est beaucoup plus difficile de parler de pénis puis d'érection puis de choses comme ça face à un gars qui te pose les questions, aussi gentil soit-il, que face à une fille, dans la perception de la victime. Je comprends qu'au niveau du travail, un ou l'autre, la job va être faite. Mais la sensibilité, ce que la femme ressent, ce n'est pas la même affaire. » (Une intervenante)

Quelques participantEs de l'étude, tant des intervenantEs que des victimes, ont souligné que l'attitude et l'approche de la ressource en intervention, qu'elle soit des services policiers, psychologue ou autre, ont un impact souvent plus significatif que son sexe.

« Un gros policier, costaud, mais c'est un gros nounours, la femme, elle va le sentir ... Mais je pense que c'est dans l'approche, dans comment on fait les choses » (Une intervenante)

CONCLUSION

En résumé, ce fascicule présente les résultats de l'analyse comparative entre les sexes de l'étude de contexte. Ainsi, les intervenantes et intervenants rencontrés dans le cadre des groupes de discussion s'entendent sur le fait que des différences existent entre les hommes et les femmes victimes de violence sexuelle. Les principales distinctions se remarquent sur les points suivants :

- Le sentiment de honte est présent chez les victimes d'agressions sexuelles des deux sexes, mais chez les hommes ce sentiment est exacerbé par la confusion sur leur orientation sexuelle et les stéréotypes sur la masculinité ;
- Les hommes parlent peu de l'agression sexuelle, dévoilent plus tardivement et consultent beaucoup moins ;
- Il existe peu de services pour les hommes et ceux-ci sont méconnus ;
- Une fois le service demandé, les délais pour l'obtenir varient en fonction du sexe de la victime de violence sexuelle. Les délais d'attente pour l'obtention du service désiré sont plus longs pour les femmes victimes de violence sexuelle que leur contrepartie masculine ;
- Plusieurs victimes nomment être plus à l'aise avec une femme, surtout peu de temps après avoir subi de la violence sexuelle. Ceci est d'autant plus vrai pour les jeunes victimes féminines.

Fascicule	RÉFÉRENCE
2	

Ministère de la Sécurité publique (2016). *Statistiques. Infractions sexuelles au Québec : Faits saillants 2014*. Québec : Gouvernement du Québec, ministère de la Sécurité publique.

FASCICULE NUMÉRO 3

A stylized illustration of a diverse group of people holding hands in a circle. The figures are represented by simple, colorful shapes: a yellow figure, a green figure, a blue figure, and an orange figure. The background is white, and the overall style is clean and modern.

LES SERVICES POUR LES VICTIMES
DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES
AU CENTRE-DU-QUÉBEC

LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

À l'égard de la violence sexuelle, certaines populations sont considérées comme étant plus vulnérables. Ainsi, plus de 75 % des jeunes filles autochtones âgées de moins de 18 ans ont été victimes d'agression sexuelle et 40 % des femmes ayant un handicap physique subiront au moins une agression sexuelle au cours de leur vie (RQCALACS, 2014). Également, les personnes présentant un handicap intellectuel sont plus souvent assujetties à des agressions sexuelles (Gouvernement du Québec, 2001). Plus de 50 % des personnes ayant un handicap intellectuel seront victimes d'au moins une agression sexuelle au cours de leur vie (Couture et coll., 2013). Aussi, les femmes marginalisées, telles que les travailleuses du sexe, les toxicomanes et les femmes en situation d'itinérance sont plus susceptibles de devenir victimes d'agression sexuelle. (Table de violence sexuelle dans l'Ouest-de-l'Île [TVSOI], 2015). Bref, des « *stéréotypes et préjugés stigmatisent certaines communautés (en regard à leur handicap, leur orientation sexuelle, leur appartenance culturelle, etc.) encourageant ainsi leur isolement et réduisant conséquemment leur accès aux services médicaux, sociaux et judiciaires.* » (RQCALACS, 2015, p. 12).

Au cours de cette étude de contexte, différents facteurs liés à des risques élevés de victimisation sexuelle, ou encore des facteurs concomitants avec la violence sexuelle ont été pris en considération pour bien représenter la problématique et ses nombreuses facettes. Ainsi, les responsables en intervention et les victimes rencontrées ont discuté de ces vulnérabilités :

- ▲ l'âge (jeune et personne aînée) ;
- ▲ l'ethnicité (personne autochtone et immigrante) ;
- ▲ un problème de santé physique ou mentale ;

- ▲ le contexte conjugal et l'implication dans le commerce du sexe, ainsi que la dépendance.

La représentation de ces vulnérabilités se reflète également par la composition des victimes qui ont participé à cette étude. À la suite de la description de chaque profil vulnérable ou de concomitance à la violence sexuelle, les constats seront présentés.

3.1 La vulnérabilité liée à l'âge (jeune et personne aînée)

Les jeunes sont très à risque d'être victimisés sexuellement. En effet, les deux tiers des victimes d'agression sexuelle sont âgés de moins de 18 ans (Ministère de la Sécurité publique, 2004). Les jeunes victimes de violence sexuelle consultent peu pour leur victimisation. Outre la culpabilité et la honte liée à ce type de victimisation, le fait que certains jeunes n'étiquettent pas ce qu'ils ont vécu comme de la violence sexuelle nuit à la recherche d'aide. Les intervenantes et intervenants centricois rencontrés ont abondamment parlé de l'absence d'éducation sexuelle auprès des jeunes et de leur manque de connaissance en matière de sexualité. De plus, la crainte de l'implication des services de protection de la jeunesse peut interférer sur le désir de dévoilement de certaines jeunes victimes. L'obligation de dénonciation aux forces policières et les suites judiciaires peuvent faire peur à des victimes adolescentes qui ne désirent pas s'engager dans cette voie difficile. Il paraît déplorable que les victimes mineures ne possèdent pas ce choix de judiciariser ou non la violence sexuelle subie, contrairement aux victimes adultes. Le personnel intervenant se questionne sur l'impact de cette absence de pouvoir décisionnel pour les jeunes victimes.



LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Également, les personnes âgées sont peu présentes parmi la clientèle des services d'aide aux victimes de violence sexuelle. Aborder la question de la violence sexuelle n'est pas simple pour une grande majorité de victimes âgées :

« On a depuis 2008 le dossier de la maltraitance envers les aînés, dont les agressions sexuelles, puis moi c'est un peu ma patate chaude, parce qu'avec les aînés c'est : "on ne lave pas notre linge en public ! Puis le passé, on garde ça dans le passé." C'est moi qui fais les sensibilisations auprès des différentes clientèles âgées, puis quand j'arrive à parler de la maltraitance sexuelle, je parle beaucoup du consentement, si l'acte a été posé puis qu'il y avait la patate à l'intérieur qui était toute croche, bien c'est une agression puis je peux pas en parler très longuement parce que je sens qu'on n'a pas le goût d'en parler. » (Une intervenante)

Pour les hommes âgés, le tabou semble encore plus présent :

« Puis encore moins les hommes. Les hommes, ils ne viennent même pas me voir... » (Une intervenante)

Ainsi, les âgées victimes demandent peu de services et le personnel intervenant qui travaille auprès d'eux ne se sent pas pleinement outillé pour aborder la violence sexuelle, que ce soit dans un but préventif ou curatif.

Étant donné que les femmes âgées dévoilent peu leur victimisation sexuelle, il n'est donc pas étonnant qu'elles se retrouvent peu dans la clientèle des organismes d'aide pour les victimes de violence sexuelle. En conséquence, ces victimes âgées ont l'impression d'avoir peu de recours :

« Où je voulais en venir avec la publicité, c'est que dans des cas, admettons dans des résidences pour personnes âgées où est-ce que ça dégénère, moi ce que j'ai

constaté, de ce que j'entends, c'est que les gens ils en viennent à être obligés de rentrer ça dans les médias parce qu'ils ont un sentiment qu'ils ne seront pas capables d'avoir un retour fait qu'ils vont poser une plainte, mettons à la direction ou au travailleur qui est proche, puis oui, on essaie, oui on essaie, mais ça ne chemine pas. Là, après ça, ils disent on va aller voir telle personne, puis des fois ce qui va arriver c'est que c'est la victime qu'on va tasser parce que dans le fond, la personne qui est agressive, on ne sait pas comment la gérer fait qu'on va protéger la victime, fait que c'est elle qu'on délocalise. » (Une intervenante)

3.2 La vulnérabilité liée à l'ethnicité (personne autochtone et immigrante)

Les membres des Premières Nations du Centre-du-Québec sont peu connus des différents services d'aide aux victimes :

« Il y a un "clash" dans la connaissance de la clientèle. C'est extrêmement difficile de la connaître la clientèle au Centre-du-Québec au niveau autochtone, parce que... Il y a une disparité dans les connaissances de la clientèle par rapport à d'autres milieux auxquels il y a beaucoup plus d'autochtones. On s'entend qu'ici au Centre-du-Québec, il y a deux communautés autochtones qui sont assez petites : Wôlinak et Odanak, mais il y a tout le territoire aussi. Il y en a des autochtones sur le territoire. Ça me faisait sourire, mais ce n'est pas drôle : on ne sait pas combien il y a d'autochtones au Centre-du-Québec ! » (Une intervenante)

Peu de services d'aide centrés joignent les victimes de violence sexuelle membres des Premières Nations.

« On sait qu'il y a des réserves sur le territoire de la MRC : Wôlinak et Odanak, puis personnellement, on a peu de contacts avec les réserves. On a eu une rencontre à l'automne, multisectorielle avec entre autres le CIUSSS (DPE), c'était un débroussaillage avec



LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

les contrats de service puis c'était à Wôlinak, on a fait une première approche, mais c'est vraiment un secteur à travailler encore.» (Une intervenante)

Pour leur part, les services autochtones en la matière sont variés, mais il est difficile pour les victimes de s'y trouver et il est complexe d'y avoir accès.

«En milieu autochtone, c'est bien difficile de parler de la clientèle sans parler des services, parce que tout est politique. C'est tellement petit, tu sais l'expression "il y a trop de chefs pas assez d'Indiens" c'est tellement vrai, c'est tellement cliché, mais c'est vrai, c'est qu'en fait tout le monde essaie de faire de leur mieux, de remplir des services par ici, par là, mais en fait, pour la violence sexuelle, au public, si je parle, mettons de Wôlinak, pour la clientèle adulte, il n'y en aurait pas ils vont passer par le privé ou ils vont passer par un autre programme, il y a tellement de programmes, c'est tellement disparate que pour la personne, si elle n'est pas bien aiguillée, elle va se perdre.» (Une intervenante)

«Mais au niveau des missions des organismes, c'est qu'il n'y a pas de mission en violence sexuelle. Il y a seulement une psychologue à temps partiel qui va toucher les agressions sexuelles à Odanak et à Wôlinak, il y a seulement un service enfance-famille et un programme agent de PNLAADA (Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones), agent de PNLAADA ça c'est un grand nom pour dire par rapport aux addictions, peu importe que ce soit le jeu, toxico, compulsions diverses, mais il n'y a pas d'intervenant. Donc, si je vous dis ça, le portrait dans 6 mois, ça va changer, on s'enlève vers d'autres choses, il y a les soins de santé non assurés de Santé Canada qui rentrent maintenant dans les Centres de santé, ça, c'est au niveau de Santé Canada, mais encore là, c'est 15 à 20 séances. Après 15 à 20 séances, c'est fini.» (Une intervenante)

Bien que des démarches ont été réalisées par certains organismes allochtones

centricois, les relations entre certains services et les communautés autochtones demeurent à développer. Au CIUSSSMCQ, il y avait auparavant une personne responsable du dossier autochtone. Cependant, ce poste n'était plus pourvu au moment de cette étude. En 2008-2009, le PÉTAS a déployé un programme de développement auprès du personnel des services sociaux de la communauté Atikamekw (secteur Mauricie). Selon les responsables en intervention impliqués, cette expérience était inspirante. Malheureusement, le suivi post-déploiement de cette initiative a cessé.

En conséquence, le personnel intervenant relève des lacunes de formations en intervention et de services adaptés à cette clientèle.

«Ou les femmes des communautés autochtones qui ne pensent pas qu'elles ont une place avec nous. Ils ont une façon de faire, de récupérer d'un événement semblable, autre. Ce bout-là, non, on n'est pas outillé, et ce n'est pas une question de mauvaise foi, mais on manque d'outils pour par rapport aux communautés autochtones.» (Une intervenante)

«Parce qu'il y a le mot formation qui est revenu, puis moi ce que je déplore, c'est que par exemple la psychologue avec qui je travaille à Odanak, elle a fait les formations avec le corps policier de la Communauté urbaine de Montréal, ils ont été formés par une psychologue, ils ont été formés sur les réalités, puis ce que j'ai compris... ce qui se passe à Nicolet, c'est des femmes qui sont liées au milieu de Femmes autochtones du Québec, que j'admire comme organisme, mais qui n'ont pas nécessairement de compétences en intervention, c'est plus des filles qui sont issues du milieu de la sensibilisation, de l'organisation communautaire, ce qui est très bien, mais en intervention de crise, c'est pointu et spécifique, ça, c'est peut-être le point qu'il me semble



LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

qu'il faudrait qu'ils améliorent...Ce n'est pas des femmes qui ont travaillé en trauma, puis on peut se le dire en milieu autochtone, il y a du trauma, ce n'est pas loin pour aller le chercher, faut pas creuser bien, bien loin » (Une intervenante)

Ainsi, la victime des Premières Nations peut avoir l'impression de ne pas recevoir les services adaptés à sa culture et son histoire.

« Dans ce temps-là, elle n'aura pas toutes les compétences au niveau autochtone pour lui faire comprendre d'où ça vient » (Une intervenante)

Également, l'organisation des services régionaux pour les communautés autochtones du Centre-du-Québec ne facilite pas la trajectoire de services des victimes.

« Mettons, j'ai une cliente qui est suicidaire liée à une agression sexuelle, mais ça on l'a su plus tard, elle t'appelle à Odanak sur le cellulaire puis elle est en crise, tu veux faire ton filet de sécurité : c'est la centrale de Sorel, mais là à Odanak nous autres on est dans 4-50, ici on est dans le 819, on est toujours entre deux secteurs puis tout le Centre-du-Québec est entre deux secteurs Drummondville est limitrophe, en Estrie, Bécancour, Wôlinak – Odanak on n'est pas dans le même secteur (...) Donc, au niveau autochtone, c'est divisé dans le milieu autochtone et c'est redivisé encore, mais c'est de même partout au Centre-du-Québec Partout, partout... » (Une intervenante)

En fait, deux seuls organismes communautaires du Centre-du-Québec, La Collective des femmes de Nicolet et région et la Maison d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfant La Maison la Nacelle, travaillent à l'occasion avec les communautés autochtones. Sur le plan public, les services pour la clientèle adolescente sont assurés, notamment en

raison de la concertation avec le volet jeunesse en difficulté du CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Cependant, des éléments culturels font en sorte que ces services joignent peu les adultes autochtones. Tous les autres organismes consultés reconnaissent ne pas rejoindre les victimes des Premières Nations.

Au Centre-du-Québec en 2011, 2,2 % de la population provenait de l'immigration (Statistique Canada, 2014). À titre indicatif, la population immigrante de la région de Drummondville provient principalement de la Colombie, des États-Unis et de la France (Statistique Canada, 2013). Au cours des dernières années, la région de Victoriaville a accueilli des réfugiés provenant de la Colombie, du Congo et de l'Équateur.

Le personnel intervenant du Centre-du-Québec qui travaille auprès des clientèles réfugiées et immigrantes indique que les traumatismes, notamment reliés à la violence sexuelle, surviennent principalement avant l'arrivée au pays, particulièrement en contexte de guerre ou de séjour dans les camps. Les personnes réfugiées ou immigrantes qui dévoilent avoir été victimes de violence sexuelle sont surtout des femmes monoparentales (qui sont priorisées sur le plan des politiques migratoires). Les femmes qui vivent en couple rapporteraient moins de violence sexuelle. Le personnel intervenant rencontré se demande si c'est en raison de la protection de leur conjoint ou parce que les femmes qui ont immigré en couple osent moins le dévoiler en leur présence. Certaines ressources en intervention, notamment celles œuvrant auprès des femmes victimes de violence conjugale, ont l'impression que les

LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

femmes réfugiées ou immigrantes vivent davantage de domination au plan sexuel de la part de leur conjoint. Reste à savoir si cette perception est fondée, mais le contrôle du corps de la femme est davantage prôné dans certaines cultures. Des intervenantEs ont noté que des groupes rebelles font subir de la violence sexuelle à des garçons et des jeunes hommes qui refusent de participer ou d'obéir. En effet, des hommes réfugiés ou immigrants révèlent également avoir subi de la violence sexuelle.

Tous le personnel intervenant consulté rapporte que les victimes réfugiées ou immigrantes consultent peu leurs services, à l'exception des organismes d'accueil spécifiques à ces nouveaux arrivants.

«Même si on est bien au courant qu'il y a des agressions sexuelles dans les communautés immigrantes, je pense que deux femmes hispanophones se sont présentées. Elles viennent peu, très, très peu.» (Une intervenante)

Notons que l'état de stress post-traumatique se manifeste habituellement après la période de survie pour les personnes réfugiées. Ainsi, il va souvent se manifester des années après l'arrivée dans un nouveau pays.

Certaines différences, croyances ou perceptions culturelles nuisent parfois à ce que les victimes réfugiées ou immigrantes demandent des services. En effet, la perception à l'égard des victimes de violence sexuelle varie énormément selon les sociétés.

«Vous êtes la honte, on vous tue, crime d'honneur, ayoye! Si ça devait calmer des ardeurs quelque part, ça a fait qu'est-ce que ça avait à faire.» (Une intervenante)

Les ressources en intervention qui travaillent auprès des clientèles réfugiées et immigrantes constatent plusieurs mythes et préjugés à l'égard des victimes de violence sexuelle dans certaines communautés. De plus, des préjugés sont parfois aussi présents dans les communautés culturelles à l'égard d'autres vulnérabilités, par exemple la déficience intellectuelle et l'épilepsie.

Dans le même sens, la perception de la victime à l'endroit des effectifs policiers peut avoir un impact sur sa décision de dénoncer l'événement subi aux autorités, comme l'explique ce policier :

«Oui, la barrière de la langue ça y fait, mais en même temps dépendamment dans quel pays... Il y a des pays où la police n'est pas bien vue, présentement c'est une vague : les Syriens, je ne sais pas trop comment était la police là-bas, mais je sais que quand il y a eu la vague des Colombiens, ouf... la police ils en avaient peur, ils avaient vraiment peur, parce qu'il paraît qu'en Colombie que la police est corrompue accotée puis ils nous voyaient comme des bandits puis il fallait pas appeler la police, puis quand le jeune appelait la police pour régler ses problèmes... Parce que les enfants, ils ont plus de contacts plus vite avec la réalité que les parents... "Non, non, non, on n'appelle pas la police ici" puis ils nous voyaient arriver puis ils se cachaient quasiment dans les garde-robes... Mais tu sais, c'est long puis un moment donné, le pouls se prend, mais pour des contacts des fois, ce n'est pas évident, surtout pour les femmes aussi là.» (Un intervenant)

Lorsque la victime de violence sexuelle est réfugiée ou immigrante, d'autres défis se posent pour la prestation de services. Entre autres,

«... il y a toute la barrière de la langue puis tout le niveau culturel, puis aussi au niveau des lois canadiennes et québécoises, je veux dire chez nous, c'est criminel, puis ça, pour bien des femmes, ce n'est

LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

pas compris dans toute sa globalité, puis il y a la peur, la peur de leur réseau.» (Une intervenante)

Les responsables en intervention rencontrés ont abondamment discuté de leurs principales difficultés au niveau de la langue. La présence d'un ou une interprète est souvent nécessaire. Parfois, un membre de l'équipe maîtrise la langue. Le recours aux proches n'est pas recommandé, mais parfois inévitable :

«Finalement, l'intervenante s'était rendu compte qu'elle avait parlé au fils, mais ça a pris comme du temps avant qu'elle se rende compte que c'est au fils qu'elle parlait, et lui transmettait l'information à la maman.» (Une intervenante)

Le plus fréquemment, le service doit avoir recours à des banques d'interprètes. Les services d'accueil pour la clientèle immigrante disposent de la même banque d'interprètes que les services policiers (Sûreté du Québec) et les services psychosociaux du CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Or, plusieurs difficultés peuvent se poser avec le recours à un ou une interprète :

- La disponibilité d'un ou d'une interprète :

«À 2 h l'après-midi ça va bien dans la semaine, mais à 3 h dans la nuit... Là, tu sors ta liste, tu ne sais pas si la liste est toujours à jour...» (Un intervenant)

«C'est sûr que là, pour une intervention comme ça sur le "fly", je ne peux pas faire appel à l'interprète. Quand c'est un rendez-vous pris, on le prévoit, on le demande. Ça va bien. Mais quand c'est quelque chose de plus rapide, là, c'est plus problématique effectivement.» (Une intervenante)

Selon les intervenantes et intervenants consultés, il manque parfois d'interprètes

sur la liste pour certaines langues, comme le swahili actuellement.

- Le manque de préparation des interprètes à ce rôle et les conséquences pour ceux-ci :

«Moi je peux dire avec les interprètes, on en a eu une : la victime racontait son histoire puis c'est l'interprète qui pleurait. Pas évident!» (Une intervenante)

- Des questionnements sur la qualité de la traduction, surtout considérant la complexité parfois du contenu à traduire dans un contexte qui peut être ardu :

«Je vais dire que c'est un service d'interprète oui, mais est-ce qu'ils traduisent vraiment ce qu'on dit?» (Une intervenante)

«Les termes de justice et de post-traumatique, tous ces termes-là, faut que la personne soit en capacité de bien les traduire aussi, parce que c'est facile de demander ton chemin, mais c'est difficile... Mais il y a une différence entre expliquer le processus judiciaire, les subtilités, être capable de...» (Une intervenante)

- Le risque que la victime connaisse l'interprète, ce qui peut entraîner des conséquences, telles que de l'inconfort, mais aussi le risque de partialité, de jugement et de rejet de la communauté.

«Notre réseau ici n'est quand même pas si élevé au niveau des communautés culturelles. Donc des fois, il y a de l'inconfort aussi quand il vient au poste parce qu'il est arrivé quelque chose. Il voit arriver l'interprète qu'il côtoie régulièrement. Oh! Ce n'est peut-être pas cette personne... Là, il se confie à quelqu'un qui est dans son réseau assez proche. Fait que ça, ça crée aussi de l'inconfort. Ça peut faire en sorte que des fois, la personne va prendre un pied de recul et va dire, non finalement, tout était beau, je vais m'organiser autrement. Ce n'est pas la majorité des cas, mais des fois, ils ne viendront pas parce qu'ils savent que s'ils

LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

viennent, c'est telle personne qui va venir. Ça crée un certain inconfort cette proximité-là» (Une intervenante)

«Il y avait vraiment un parti pris parce que la communauté ethnique, là je vais mettre ça bien large, c'est très petit, tout le monde se connaît, cette femme-là qui connaît elle, puis là elle, elle ne veut pas tout dire parce qu'elle, elle pense que elle, elle va le dire à l'autre puis. Ce n'est pas évident au niveau des interprètes, puis nous autres on a déjà eu des problèmes avec ça» (Un intervenant)

Même si on exclut la question de l'interprète, la peur de l'exclusion par les membres de leur communauté demeure :

«Chez les immigrantes, on en a quand même ici et c'est très difficile, parce qu'elles vont être isolées de la communauté, il y a des petits groupes d'immigrants et elles sont complètement rejetées. La femme en plus d'être seule au Canada, elle est toute seule ici, elle n'a plus personne, c'est quelque chose» (Une intervenante)

«Premièrement, elles n'ont pas un gros réseau, mais le réseau qu'elles ont c'est souvent tous des gens qui se connaissent, alors là, de dévoiler, premièrement ce qui les fait "freaker", c'est qu'elles pensent que tout le monde va le savoir, puis là notre job à nous c'est le lien de confiance, puis ça c'est très difficile de l'établir ce lien-là» (Une intervenante)

Comme une intervenante l'a souligné, notons la « **différence entre interprète et traducteur ou traductrice dans l'intervention.** » Cependant, peu importe la qualité de la traduction, les limites de la langue demeurent des limites d'intervention.

«Je pense qu'il ne faut pas se cacher non plus que même quand on a accès à un interprète ou un traducteur... Moi en tout cas, je ne vais jamais aussi loin dans mon intervention que si j'avais quelqu'un face à face quand c'est la même langue. Quand c'est en

anglais ou en espagnol, bien là, je peux avoir une petite idée un peu, j'ai quelques notions. Mais quand c'est l'arabe, je n'ai aucune idée : est-ce qu'elle lui traduit la bonne affaire? Est-ce qu'elle lui donne les bonnes nuances? Quand monsieur parle, je vois son non-verbal, je peux avoir une idée. On va informer, mais au niveau de l'intervention plus psychosociale, c'est sûr que c'est plus difficile d'aller aussi loin. Tu sais, des exercices de visualisation, de relaxation, quand tu passes par quelqu'un d'autre, ce n'est pas aussi... C'est ça» (Une intervenante)

Bien que tous ces défis soient présents, les ressources en intervention œuvrant auprès des personnes réfugiées et immigrantes constatent d'importants besoins chez celles-ci en matière de sensibilisation et d'intervention relativement à la violence sexuelle.

Pendant les groupes de discussion, plusieurs intervenantEs ont formulé le besoin de recevoir de la formation quant à l'intervention auprès de victimes de violence sexuelle réfugiées, immigrantes ou racialisées, afin d'adapter les services et les façons de faire :

«On se retrouve qu'on sait ce qu'on ne doit pas faire, mais qu'est-ce qu'on doit faire et comment le faire, on est encore en cheminement je dirais» (Une intervenante)

* * *

3.3 La vulnérabilité liée à un problème de santé physique ou mentale

Le CIUSSSMCQ, par son programme en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, offre des services aux personnes présentant une déficience intellectuelle. Malgré le fort taux de victimisation sexuelle parmi les personnes

LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

ayant un handicap intellectuel, les ressources d'aide consultées reçoivent très peu de demandes de cette clientèle.

« C'est très fermé au CIUSSS (CRDI) (...) Quand ça se passe au CIUSSS, tu es sous une bannière CIUSSS, c'est très maintenu à l'intérieur, à l'interne de leur réseau ils ne vont pas à l'extérieur. Ici au CIUSSS (CRDI), il y a une sexologue spécialisée. Elle, elle leur donne des formes de sensibilisation aux personnes qui ont une déficience intellectuelle, en même temps il y a bien des réticences encore. » (Une intervenante)

Même les intervenantEs d'expérience d'organismes communautaires dédiés à cette clientèle présentant une déficience intellectuelle n'ont habituellement jamais eu de contact avec les services d'aide aux victimes de violence sexuelle. Ces intervenantes et intervenants reçoivent parfois des dévoilements de violence sexuelle qu'ils relaient au CIUSSSMCQ (secteur déficience intellectuelle), duquel relève habituellement leur clientèle, qui s'occupent alors des suites. Une sexologue du CIUSSSMCQ (secteur déficience intellectuelle) rencontre ces victimes de violence sexuelle qui en présentent le besoin. Cependant, une liste d'attente de plusieurs mois existe pour pouvoir la rencontrer. Selon le personnel intervenant rencontré, il y a véritablement un manque de services auprès des victimes qui présentent une déficience intellectuelle. Parmi les organismes du Centre-du-Québec ayant un lien avec les victimes de violence sexuelle présentant une déficience intellectuelle, il n'y a que le CAVAC qui a reçu quelques rares références. Il s'agit donc d'un nombre minime de victimes de violence sexuelle qui présentaient une déficience intellectuelle, malgré la prévalence de l'agression sexuelle chez les personnes déficientes intellectuellement. Ces

références provenaient principalement des corps policiers dans le cadre du programme de référence au CAVAC et des effectifs en intervention du CIUSSSMCQ (programme en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme). Ces derniers assurent généralement les services auprès de la personne déficiente intellectuellement qui est victime de violence sexuelle, disposant de certaines ressources professionnelles au sein de l'équipe. Selon les intervenantEs qui ont participé à cette étude de contexte, les victimes qui présentent une déficience intellectuelle bénéficient rarement de suivi psychologique privé.

Plusieurs intervenantEs des services d'aide spécialisés sur le plan de la victimisation disent ne pas avoir reçu la formation nécessaire pour bien soutenir les personnes qui présentent une déficience intellectuelle.

« On n'a pas les intervenantes formées pour intervenir avec des personnes qui ont des déficiences intellectuelles, je pense que ça demande quelque chose de particulier. Une intervenante a eu une formation... Mais ça dépend aussi à quel point, puis quelle forme, puis quel trouble associé. Bien tu sais, l'expérience fait le maître, OK, fait qu'un moment donné, on ne peut pas dire qu'on en a des tonnes, fait que même si on a la formation puis qu'on la pratique jamais (...) mais au niveau intellectuel, même si on a la formation. Il y a eu des formations de données, mais honnêtement je ne sais pas jusqu'à quel point on serait aptes à intervenir. » (Une intervenante)

Les proches, dont les membres de la famille de la victime de violence sexuelle qui présente une déficience intellectuelle, peuvent aussi avoir besoin de soutien. Le CAVAC est l'un des seuls services disponibles pour les proches de victimes au Centre-du-Québec. Les intervenantEs

LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

se demandent si les proches en sont informés et s'ils y sont référés.

Il est connu que les personnes qui ont un problème de santé physique ou un handicap présentent des risques élevés d'être victimes de violence sexuelle (Statistique Canada, 2009 ; Ministère de la Sécurité publique, 2009). Tout le personnel intervenant rencontré affirme que cette vulnérabilité ne nuit pas à la prestation de services aux victimes. Dans l'ensemble, les lieux de prestation de services sont adaptés à la condition de cette clientèle. Le cas échéant, les services sont alors adaptés aux besoins particuliers. Même, certains intervenants ou intervenantes se déplacent alors à domicile.

« Au CALACS, il y a eu une formation puis il y a eu un montage de fait pour les handicapés physiques, ça, c'est autre chose. Là, on est correct parce que là un handicapé physique, là tu peux intervenir, puis on rend le milieu accessible, on s'organise pour que ce soit facile, on a même eu une personne qui venait puis elle n'était pas capable de s'asseoir, on a fait les choses debout puis il n'y en a pas de problème. On peut s'adapter à beaucoup de choses » (Une intervenante)

Même si les victimes de violence sexuelle qui ont un problème de santé physique sont généralement bien reçues dans les différents organismes centricois, il demeure qu'elles ont tendance à s'exclure elles-mêmes des services, particulièrement ceux dispensés en groupe (Phénix, 2016).

Outre l'âge, les problèmes de santé mentale représentent le facteur le plus associé à la victimisation selon Statistique Canada (2015). Parmi les victimes qui ont participé à l'étude, 7 sur 10 ont fait part de diagnostic en lien avec un problème de

santé mentale, que celui-ci précède ou soit une conséquence de la violence sexuelle comme un état de stress post-traumatique. Les intervenantEs qui ont participé à cette étude ont d'ailleurs fait part de leurs préoccupations quant aux liens entre les problèmes de la santé mentale et l'agression sexuelle. Les victimes de violence sexuelle qui présentent des problèmes de santé mentale se manifestent fréquemment parmi les clientèles des différentes ressources consultées dans le cadre de cette étude.

« On va prendre des gens dépressifs, fibromyalgie, fouille-moi, ça aussi ça va sortir. Quand on fouille, on va sortir que oui, elles ont été victimes d'agression. Ces toutes ces catégories-là de femmes, mais en fouillant (...), quand tu rentres là-dedans on finit toujours par arriver à des agressions sexuelles » (Une intervenante)

Le problème de santé mentale, une conséquence possible de la victimisation sexuelle subie, peut même être le motif de consultation.

« Nous autres, dans notre cas, les problèmes de santé mentale sont souvent la source de la demande de service. Par exemple l'anxiété, les symptômes de l'anxiété et dépression. Et quand on évalue la situation, c'est là qu'on vient déterrer des histoires de violence sexuelle passée ou actuelle. Fait que c'est souvent la demande originale qui nous provient de la santé mentale. C'est moins compromettant à demander à ce niveau-là, j'ai des problèmes d'anxiété de performance que je ne sais pas, mon chum m'abuse ou je ne sais pas quoi, c'est moins compromettant pour les étudiants de venir se présenter, demander des services » (Un intervenant)

La grande majorité du personnel intervenant rencontré dans le cadre de cette étude de contexte se réfère alors aux spécialistes impliqués auprès de la victime, comme le ou la psychiatre.

LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

« On a des contacts qui sont bien là. On va se parler. On va avoir des rencontres téléphoniques. Même, il y a des fois que si on se sent limité, mais pas totalement démuné, on va demander un genre de coaching. Autrement, avant de référer bien sûr, on va faire un contact téléphonique. » (Une intervenante)

« On va aller essayer d'explorer pour voir justement c'est qui les intervenants qui sont déjà en contact avec cette personne-là. Souvent, on va faire signer un consentement pour dire, regarde, dans le but que je puisse mieux te connaître et mieux t'accompagner, t'aider, est-ce que tu permets que je parle mettons à ton psychiatre ou à... De façon générale, en tout cas, ça passe bien. Ça passe bien. Surtout quand on a un "cue" (indice), des fois, moi ça m'est arrivé un moment donné de parler avec une psychiatre, la dame venait de vivre un événement récemment, mais il y avait des éléments de l'enfance beaucoup, beaucoup. Puis la psychiatre m'a dit : "Non, non. Présentement, elle n'est pas assez stable, il ne faut pas aller déterrer l'enfance, amène-la pas là-dedans, puis si elle y va, laisse là pas aller trop là-dedans". OK, parfait! J'ai été coachée. Elle, elle la connaissait depuis des années sa psychiatre. J'ai été bien guidée et j'ai été capable de bien travailler avec cette dame-là. Quand on est capable d'avoir ce consentement-là et de parler avec l'intervenant qui la connaît déjà, ça va nous aider beaucoup dans ces cas-là. Il faut qu'il y ait déjà quelqu'un dans le dossier, mais ce n'est pas toujours le cas. » (Une intervenante)

« Ça va être le même principe, on va demander un consentement pour parler avec les acteurs qui sont dans le dossier. Et si la personne ne veut pas, pour sa sécurité, on n'ira pas de l'avant. Si on parle adolescents, s'il y a quelqu'un, c'est au niveau du CIUSSS (DPE) qui est déjà impliqué, c'est le neuropsychiatre, donc il y a des éléments... Mais ça va être le même principe, pour la sécurité de l'individu, on va travailler avec les acteurs qui sont là. » (Un intervenant)

Il est rassurant de constater le souci de ces deux dernières intervenantes pour la sécurité psychologique de la victime de violence sexuelle qui présente un

problème de santé mentale. En effet, certains principes doivent guider l'intervention auprès de ces victimes. D'ailleurs, plusieurs effectifs en intervention se sont entendus sur la nécessité d'améliorer la sécurité psychologique des victimes de violence sexuelle de façon générale.

L'intervention auprès de cette clientèle comporte des défis, surtout lorsque la maladie n'est pas reconnue et prise en charge adéquatement.

« Je pense que le défi et ce qui est plus délicat, c'est quand on a l'impression, on n'est pas psychiatre, on ne donne pas de diagnostic, mais c'est quand on a l'impression d'avoir quelqu'un qui a une problématique de santé mentale, mais qui te dit qu'elle n'a pas de diagnostic ou qui dit oui, oui, mon psychiatre m'a dit, mais non, ce n'est pas vrai, ce n'est pas ça, et c'est ça, qui ne la reconnaît pas. Là, c'est ça, on est ailleurs, là, c'est le défi le plus difficile. Sinon, si la personne le sait, qu'elle accepte ses diagnostics et qu'elle a son suivi, ça va généralement assez bien. Mais c'est quand elle ne le reconnaît pas et on voyait clairement quelque chose qui ne marche pas là. Elle a besoin d'un suivi et la personne ne le reconnaît pas. Là, c'est plus difficile. Ou que la personne ne l'accepte pas. J'en ai vu quelques-unes aussi : Non, non, ce n'est pas vrai, je ne suis pas TPL! Non, non, je ne suis pas schizo. Non, non, ce n'est pas vrai Aggg! » (Une intervenante)

Ou encore lorsque l'évaluation psychiatrique et/ou le suivi ne se déroulent pas dans la région :

« Je pense aussi que ce qui était difficile dans la région, mais qui est supposé avoir changé dans le réseau, ce sont les gens qui viennent de l'extérieur de la région de Drummond parce qu'on est une ville qui a une population qui vient d'un peu partout. Il avait un diagnostic à Montréal. Ici, il n'était pas connu et l'accès au dossier là-bas, c'était périlleux avant que ça vienne ici, je pense qu'il fallait qu'il signe une autorisation de

LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

transfert des données et en tout cas... C'était quelque chose, fait qu'il fallait qu'il y ait une nouvelle évaluation. Même notre milieu judiciaire, ici avant, l'évaluation se faisait à Shawinigan, mais l'hôpital Sainte-Croix ici n'avait pas ces données-là. Fait que quelqu'un qui passait par le réseau judiciaire, un suspect, il demandait une évaluation psychiatrique qui se faisait à Shawinigan. Il revenait de là avec un diagnostic X. Il continuait à être dehors ici. Mais quand on faisait des interventions auprès de cette personne-là, quand on voulait appliquer la P-38, c'était comme si cette personne-là n'avait rien... Fait que c'était assez lourd comme système. Ça, c'est supposé être corrigé qu'on nous dit avec le CIUSSS, mais là, je ne le sais pas si avec les autres CIUSSS (les CIUSSS des autres régions), s'ils se parlent... » (Un intervenant)

Pour les organismes où l'intervention est axée sur une approche de groupe, les services sont alors limités pour certaines victimes qui présentent un problème de santé mentale. En effet, quelques personnes présentant certains troubles de personnalité ou autres problèmes de santé mentale peuvent éprouver des difficultés à participer à un groupe de soutien.

« Pour certains types de problèmes de santé mentale, ça n'interfère pas vraiment dans notre travail parce que les femmes qui en sont atteintes sont encore capables de fonctionner en groupe. Mais pour certains autres types de difficultés en santé mentale, on va parler par exemple du trouble de personnalité limite, où le fonctionnement en groupe, c'est déstabilisant pour ces femmes-là, donc c'est déstabilisant pour le groupe. On se retrouve dans ce temps-là limité. À ce moment-là, pour nous, c'est une limite au niveau de l'intervention du côté adulte. » (Une intervenante)

De façon générale, les victimes qui présentent un trouble de personnalité, notamment celui de personnalité limite, sont considérées comme une clientèle plus complexe. Les services pour les victimes de violence sexuelle qui présentent des problèmes de santé mentale surviennent alors fréquemment

par la gestion de crise, notamment par le biais des organismes de prévention du suicide.

3.4 La vulnérabilité liée au contexte conjugal et à l'implication dans le commerce du sexe

Certaines composantes du phénomène de la violence sexuelle auraient avantage à être mieux connues. Ainsi, selon le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (mars 2015), « la violence conjugale et la violence sexuelle sont deux facettes d'un même phénomène, on parle d'un continuum de la violence envers les femmes ». Plusieurs études montrent d'ailleurs une forte concomitance entre la violence conjugale et la violence sexuelle, étant donné qu'une femme qui vit dans un contexte de violence conjugale n'est pas en mesure de donner son consentement aux relations sexuelles.

Parmi les victimes qui ont participé à l'étude, la moitié a dévoilé avoir déjà subi de la violence sexuelle dans un cadre amoureux.

Lors des groupes de discussion, plusieurs intervenantes ont parlé de la violence sexuelle subie dans une dynamique de violence conjugale. À titre illustratif, voici quelques extraits :

« Nous c'est en violence conjugale, ce que j'ai noté au niveau des agressions sexuelles, c'est beaucoup le viol, les agressions, les attouchements forcés, même si c'est dans une relation de couple. Très difficile pour les femmes de voir, souvent ce qu'on entend c'est : il ne m'a jamais frappé, donc je ne suis pas victime de violence. C'est beaucoup la violence physique qui est véhiculée, on est loin de la violence sexuelle, quand on

LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

parle de violence sexuelle, quand je vois des gens qui arrivent de plus en plus jeunes en maison d'hébergement, 17, 18, 22, 23 ans avec un vécu à tomber sur le dos, c'est assez épouvantable. La prostitution, la privation au niveau du sexe "t'as pas été assez fine, tu n'as pas été correcte", le fait de tromper la conjointe constamment, les forcer aussi à avoir des relations sexuelles avec d'autres personnes, il y a beaucoup, beaucoup de choses, mais avant qu'elles se rendent compte que c'est de l'agression sexuelle, les femmes se rendent beaucoup plus loin.» (Une intervenante)

«Mais la violence sexuelle, c'est souvent celle qui va être abordée en dernier parce que quand tu parlais de la notion de consentement, c'est très large cette notion-là dans la mesure que consentir à un acte sexuel c'est une chose, mais des fois ou souvent en violence conjugale on va utiliser, on est dans un contexte de domination puis c'est difficile, un consentement... Pour moi, c'est un concept qui n'est pas évident parce que des fois c'est la manière la plus sécuritaire d'accepter un acte sexuel imposé que de ne pas l'accepter puis après ça manger un coup ou bien de vivre les conséquences de ne pas avoir consenti à une relation sexuelle... » (Une intervenante)

Ces liens entre la violence sexuelle et la violence conjugale ont été décrits de façon éloguente :

«Parce que ça vient souvent ensemble... Si elles sont chez nous, c'est parce qu'elles sont victimes de violence conjugale, puis elles nous parlent de violence passée, d'agression sexuelle avec leur conjoint actuel, la violence sexuelle va venir s'imbriquer dans quelque chose de global, parce qu'il y a la violence psychologique, je ne vous énumérerai pas tout parce que vous les savez tous... Mais c'est une façon, c'est une stratégie la violence sexuelle pour arriver à ses fins, je parle de l'agresseur... » (Une intervenante)

«Mais la plupart des femmes qui vivent de la violence conjugale, moi dans celles que j'ai rencontrées, ont vécu à peu près toutes de la violence sexuelle dans leur

enfance, c'est plutôt rare que j'aie vu des femmes pas avoir vécu de violence sexuelle, c'est comme si... (Animatrice : C'est un facteur de risque ?) Absolument puis aussi, ce que je réalise aussi c'est que les femmes ont été très très victimisées en matière de violence sexuelle, parce que nous on a les enfants aussi qui viennent chez nous puis moi je le remarque, il y a aussi les enfants qui sont victimes d'abus sexuels (...) j'ai les deux générations dans une même boîte (...) puis tu fais : « tabarouette, il y a un lien direct, c'est évident. » (Une intervenante)

Cette violence sexuelle dans un contexte conjugal ne semble pas unique aux couples hétérosexuels. La victimisation sexuelle est également subie dans le cadre conjugal homosexuel. Cette violence est rarement dévoilée chez les couples hétérosexuels. Elle paraît encore plus taboue chez les partenaires du même sexe.

« On a beaucoup des cas de violence entre partenaires de même sexe (...) La violence sexuelle, ça ils n'en parlent pas. Oui, il y en a. Je suis convaincu, mais quand on va intervenir, ça va être un cas de violence plutôt physique, une claque sur la gueule. » (Un intervenant)

Quelques intervenantEs notent qu'il est plus difficile de travailler auprès des victimes de violence sexuelle dans un cadre conjugal homosexuel qu'hétérosexuel. Il y a alors une forme de doubles stigmates.

Malheureusement, la violence sexuelle subie dans un contexte amoureux s'avère peu investiguée selon les ressources du domaine médical, policier, judiciaire, ainsi que des services de soutien. Les victimes qui ont participé à cette étude ont confirmé que cette violence sexuelle demeurait tue. Or, il arrive que la sécurité des femmes victimes de violence sexuelle soit même

LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

compromise en raison d'évaluation inadéquate de la problématique. Les intervenantEs de ressources spécialisées en violence conjugale évaluent la présence de cette forme de violence, mais ne la traitent habituellement pas.

*« Non, c'est sûr qu'elles ne veulent pas judiciariser presque majoritairement, c'est difficile pour elles aussi de prendre conscience de ça. Moi c'est ce que j'ai constaté, sinon, en général quand les femmes nous en parlent, c'est de les accueillir, les écouter, les respecter, on va beaucoup les rediriger parce que non on n'est pas des spécialistes au niveau de la violence sexuelle, on travaille la violence conjugale et c'est une des formes de violence qu'elles vivent, mais il y a des impacts qui peuvent être bien différents... Il y a aussi un vécu... Un bagage avec le post-traumatique puis ces choses-là. Nous, on ne touche pas à ça, fait qu'on va référer... »
(Une intervenante)*

Cependant, les services d'aide relativement à la violence sexuelle ont tendance à diriger les victimes de violence sexuelle dans un cadre conjugal vers les ressources spécialisées en violence conjugale. Ainsi, on constate que la victime risque de vivre un phénomène de « ping-pong » entre ces deux types de ressources. Cette situation amène les ressources en violence conjugale à questionner leur mission et leurs façons de faire :

« Je ne connais pas le degré d'ouverture dans la mesure où nous on est vraiment en violence conjugale, puis actuellement souvent dans des discussions que nous avons entre nous, entre les intervenantes, c'est qu'on se demande jusqu'à quel point on ne pourrait pas élargir parce que par rapport aux irritants... Tu sais si on était une maison pour les femmes et enfants victimes de violence, ça viendrait ouvrir une porte plus grande que victime de violence conjugale, puis en même temps elle est nécessaire cette maison-là. C'est pas clair pour tout le monde dire OK, moi j'ai vécu une

agression j'aurais besoin de je ne sais pas deux semaines de répit pour réfléchir à ça, mais les femmes n'auront pas nécessairement le réflexe de dire je vais appeler à la Maison X pour les femmes victimes de violence conjugale, parce que ça se peut qu'elle soit pas victime de violence conjugale, donc, je pense qu'il pourrait y avoir éventuellement une réflexion à même l'organisme puis il y a des enjeux politiques... Ce n'est pas évident, toute une question d'argent aussi puis de mission de l'organisme, mais nous... ce que je veux vous dire finalement, c'est qu'on réfléchit beaucoup entre nous à se demander... Et si on devenait une maison pour les femmes en difficulté par exemple, parce que la violence conjugale ça s'inscrit dans un processus où on n'est pas devant une femme qui est juste victime de violence conjugale et le mot juste on le met entre guillemets là, on a des femmes qui ont des problèmes de consommation, de santé mentale, des fois de prostitution, ça vient avec un lot de problématiques c'est tout conjoint l'un avec l'autre et parfois il y a des femmes qu'on va refuser puis qu'on se dit c'est bien plate qu'on refuse cette femme-là, parce que premièrement on pourrait faire de la prévention aussi... Il y a toute la notion... Là, on est beaucoup dans le ici et maintenant elle a été victime qu'est-ce qu'on fait là, puis on fait la prévention aussi, mais il y a des femmes qui ont été agressées sexuellement qui ont des problèmes de consommation, qui sont en difficultés, puis qu'elles ont sûrement vécu de la violence conjugale un jour ou l'autre, mais ces femmes-là on les prend pas parce qu'elles n'ont pas dit le mot magique, elles ne "fittent" pas dans la case B2. Fait que tu sais dans le processus, moi je trouverais tellement cool qu'un jour les regroupements de maisons de femmes victimes de violence conjugale puis les fédérations puis tout ce que tu voudras s'assoient et réfléchissent à une vision encore plus large. Chez nous on n'est pas... Il y a des passes où on a 100% d'occupation, mais dans les derniers mois on avait 3 femmes pendant des semaines et des semaines... On a 5 chambres d'ouvertes, puis il y a des femmes qui pourraient très bien utiliser les services de toutes les intervenantes qui sont là puis qu'on attend juste ça aider les femmes à faire la prévention. En tout cas, c'est juste pour vous dire

LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

qu'on se questionne entre nous sur : Est-ce qu'un jour on ne pourrait pas voir ça plus large parce que si tu appelles puis que tu dis, j'ai été victime d'agression sexuelle il y a 4 ans, j'ai le goût d'en parler, là... ça ne veut pas dire qu'on la prendra pas, mais on ne se dit pas : "Ah viens-t'en y'a pas de trouble" là, on va avoir une grosse réflexion là-dessus. Ouan, bien là ce n'est pas les enjeux, elle a été victime il y a 4 ans, est-ce qu'elle est vraiment à la bonne place, puis là ça se peut qu'on la prenne pas, faut pas penser qu'on va la prendre d'emblée, ça dépend tout du contexte, puis si c'est plein, bien la réponse c'est non (...). Puis il ne faut pas penser d'emblée qu'on prend les femmes qui ont été victimes d'agression sexuelle ce n'est pas si simple que ça, mais il y a eu des cas de victimes de violence familiale, on se dit c'est quoi la différence, je veux dire, il y en a un avec qui tu as des relations sexuelles, puis l'autre avec qui tu ne couches pas... Mais le processus reste le même, en tout cas, moi je pense que ce serait intéressant qu'on ait cette réflexion-là plus poussée éventuellement, mais c'est plus complexe que ça (...). Bien oui puis tu sais c'est parce que y'a un parallèle à faire, je veux dire dans le sens, on est dans le domaine du privé, ça se passe à la maison, mais je veux dire quand les femmes se font agresser sexuellement par quelqu'un de la famille ou... ça reste que ces femmes-là sont victimes quand même puis c'est juste le mot sexuel et conjugal qui change, mais à la limite elle reste quand même victime, puis elle est dans un processus aussi, en tout cas, moi je trouve ça un peu déplorable qu'on fasse une distinction si carrée entre les deux. Dans le fond, c'est une femme qui a été victime de violence par un homme, puis c'est juste que ça ne s'est pas passé dans le cadre d'une relation conjugale, je pense. C'est aussi grave, même pire peut-être, fait que je pense qu'il y aurait vraiment un travail très important de réflexion par rapport à la mission des organismes pour les femmes victimes de violence conjugale.» (Une intervenante)

En résumé, il appert que la violence sexuelle survenue dans un cadre conjugal est peu conscientisée par les victimes elles-mêmes, peu dévoilée, et peu dénoncée, entre autres pour protéger le

partenaire. Les intervenantEs qui travaillent auprès de ces victimes de violence conjugale présentent généralement cette forme de violence, mais ce n'est pas celle dont parlent les victimes. De plus, la victimisation sexuelle n'est pas traitée dans le cadre des services reliés avec la violence conjugale. Les intervenantEs confient ne pas nécessairement discuter de cette violence auprès des enfants de la cliente, bien que la violence conjugale soit fréquemment associée à d'autres formes de maltraitance familiale, comme l'inceste (Cyr, Chamberland, Clément et Lessard, 2014). Bref, il est essentiel pour ces victimes d'établir des ponts entre les services pour les femmes qui ont subi de la violence conjugale et ceux destinés aux victimes de violence sexuelle.

La violence sexuelle dans le cadre amoureux s'avère dans certains cas reliée avec l'exploitation sexuelle.

« Au niveau de la prostitution, nous des fois ça va être des femmes qui font le travail de la prostitution qui vont venir chez nous, qui finissent par nous dire qu'elles vivent de ça il y en a que c'est le conjoint, le proxénète si on veut, il y en a d'autres qui travaillent dans des clubs, puis elles ont un conjoint à côté qui est un conjoint violent. Fait que ça dépend, il y en a aussi qui vont dire "bien moi, mon conjoint il a un groupe d'amis" puis ça je l'ai vu, c'est plus des filles qui venaient de Montréal qui allaient dans les grandes villes Montréal – Québec, mais là, ils se la passent dans le groupe. C'est une autre forme de prostitution ou elle arrive un moment donné puis il y a quelqu'un qui l'attend dans le lit puis c'est son conjoint qui a préparé ça. Donc, il y a différentes formes de prostitution aussi qui explique. Souvent ces femmes-là sont démunies, le réseau familial est brisé, elles sont isolées socialement, elles n'ont pas beaucoup d'argent, elles se font menacer par les enfants "si tu ne fais pas ça, je vais faire une plainte au CIUSSS (DPJ)" ou "Si tu ne fais

LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

pas ça, je vais faire...” Il y a beaucoup de menaces, elles sont manipulées des fois au niveau des enfants.» (Une intervenante)

Les services spécialisés auprès des victimes remarquent recevoir peu de demandes pour certaines formes de violence sexuelle, notamment l'exploitation sexuelle. Parmi le personnel intervenant du Centre-du-Québec rencontré, la croyance que la prostitution est moins répandue dans la région que dans les grandes villes est forte, entre autres parce qu'elle est peu visible. Pourtant, dans le cadre de cette étude de contexte, trois des dix victimes participantes se sont déjà impliquées dans le commerce du sexe. Que 30 % des victimes centricaises de violence sexuelle aient déjà fait de la prostitution paraît significatif, considérant qu'elles n'étaient pas choisies pour participer à cette étude en fonction de cette vulnérabilité.

Lors des groupes de discussion, presque toutes les ressources en intervention affirment que les victimes d'exploitation sexuelle ou de violence sexuelle dans le cadre de l'industrie du sexe ne sont pas rejointes par leurs services. En même temps, presque aucun organisme n'a fait de démarche en ce sens.

«Le défi dans cette clientèle-là, c'est d'avoir accès à elles. Ce n'est pas nécessairement des femmes qui vont venir chercher de l'aide. Mais il faut les prendre quand il y a une plainte policière et que là, on est proactif et on offre nos services à la victime. Sinon, les services sont volontaires. On ne va pas vers les victimes. Donc effectivement si ces femmes-là ne viennent pas nous voir, on n'aura jamais accès à elles, je pense que le défi c'est d'avoir accès à ces femmes-là. Pour tout le monde, c'est le défi.» (Une intervenante)

«C'est vraiment un secteur à travailler encore, puis les victimes d'exploitation sexuelle aussi, on a fait quelques activités en lien avec la prostitution, moi j'ai déjà écrit une capsule de théâtre par rapport à ça les victimes d'exploitation sexuelle, mais dans la région ici c'est plus tabou. On n'en parle pas.» (Une intervenante)

Les effectifs policiers qui ont participé à cette étude révèlent ne pas initier d'enquête relative à l'exploitation sexuelle dans la région. Également, ils constatent recevoir peu de dénonciation de victimisation sexuelle de la part de personnes impliquées dans l'industrie du sexe. De même, les intervenantEs de centres désignés notent l'absence de demande de trousse médico-légale pour de la violence sexuelle subie en contexte d'exploitation sexuelle.

Il faut préciser que les victimes d'exploitation sexuelle révèlent rarement cet aspect dans le cadre des services reçus. Certaines, par honte, ou encore banalisation de leur victimisation sexuelle :

«Non, eux c'est comme un moyen, en tout cas ceux qu'on a vu, c'était un moyen de faire de l'argent, facile et simple. Puis généralement la plupart étaient dans des problèmes de toxicomanie, fait que c'était un moyen de payer leur drogue et de payer les autres choses en plus de leur chèque. Fait que pour eux, ce n'est vraiment pas un problème, quand on leur parlait, c'était normal, puis c'était un travail comme tout le monde. Même une fois, il y en a une qui est revenue avec un œil au beurre noir, elle s'était faite frapper parce qu'elle n'avait pas fait assez d'argent un soir puis elle a dit «je comprends, j'ai flâné sur le trottoir au lieu d'aller travailler puis elle trouvait ça normal.» (Une intervenante)

Ajoutons que les intervenantEs remettent peu en question cet aspect, occultant trop souvent cette victimisation, qui demeure ainsi dans l'ombre. En fait, plusieurs

LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

intervenantEs n'abordent pas du tout la question de l'implication dans le travail du sexe.

«Ce n'est pas toutes les victimes qui sont exploitées sexuellement qui vont le mentionner effectivement. Il y a quelque chose au niveau de l'information qui est manquant. On ne le nomme pas.» (Une intervenante)

Quelques ressources en intervention se questionnent à savoir si l'agression sexuelle est prise au sérieux lorsqu'elle survient dans un contexte d'exploitation sexuelle. À titre d'exemple, un organisme a hébergé une personne impliquée dans le commerce du sexe qui a été violentée sexuellement. Les intervenantEs qui l'ont accompagnée avaient l'impression que sa situation était banalisée en raison de son implication dans ce milieu.

Pourtant, les besoins des victimes d'exploitation sexuelle sont grands, comme l'a écrit la TVSOI (2015) :

En plus des besoins signalés par le Gouvernement du Québec et mentionnés ci-dessus, les victimes de la traite de personnes ont également besoin d'aide de la part de services d'hébergement et de programmes de réinsertion sociale. Selon le Comité d'action contre la traite interne et internationale (CATHII), des liens étroits avec un réseau structuré de services d'hébergements capable d'accueillir les victimes de la traite doivent être mis en place (CATHII, 2014).

Bref, ce profil vulnérable, les victimes de violence sexuelle dans le commerce du sexe, est peu rejoint au Centre-du-Québec. Certains organismes communautaires, comme les travailleuses et travailleurs de rue (pour les quelques villes centricaises où ce service est disponible) et ceux qui interviennent auprès des jeunes de la rue et en difficulté (comme La Piaule à Drummondville) joignent davantage les femmes impliquées dans la

prostitution. Des organismes travaillant en prévention et intervention en matière d'infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), comme BLITS, les rencontrent aussi parfois. Bien que les besoins de ces victimes soient considérables, ces victimes ne disposent d'aucun service propre à cet aspect, notamment de lieu d'hébergement souvent nécessaire à la sortie du milieu, particulièrement lorsque le proxénète est aussi le partenaire amoureux ou faisant partie d'un gang criminalisé. Il s'agit d'un trou de service identifié. Notons que pour la population centricoise riveraine, l'organisme Écoute, Vie, Accueil (EVA) a récemment vu le jour à Trois-Rivières. Cet organisme assiste les femmes concernées par la prostitution.

3.5 La vulnérabilité liée à la dépendance

Contrairement à plusieurs profils vulnérables, les victimes qui éprouvent un problème de dépendance sont bien connues des services d'aide qui rejoignent cette clientèle. En effet, la consommation d'alcool et de drogues constitue un risque de victimisation, mais cette dernière représente également un risque d'usage accru de dépendance. La relation circulaire entre la toxicomanie et la victimisation sexuelle a déjà été étudiée (Dufour, Nadeau et Bertrand, 2000). Les intervenants d'organismes travaillant auprès des victimes font part de nombreux problèmes de dépendance parmi cette clientèle. Parmi les victimes qui ont participé à la présente étude, 4 sur 10 ont présenté un problème d'usage de substances psychoactives.

LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

« T'essaies de trouver quelque chose qui va apaiser ta souffrance, mais tu ne l'apaises pas en fin de compte... » (Une victime)

Les effectifs en intervention dans le domaine de la toxicomanie soulignent que plusieurs victimes qu'ils rencontrent ne perçoivent pas ce qu'elles ont vécu comme de la violence sexuelle. Par exemple, l'exploitation sexuelle de « l'amoureux » qui fournit aussi de la drogue ne sera pas considérée comme une victimisation, mais comme un échange. De plus, plusieurs personnes, même lorsqu'elles se considèrent victimes, ne veulent pas en parler pour différentes raisons : l'évitement propre au stress post-traumatique, la honte, le sentiment de culpabilité, que cela est résolu, etc. Les hommes qui consultent relativement à la dépendance sont particulièrement réticents à dévoiler la victimisation sexuelle selon les participants de l'étude.

« Souvent par le biais de la toxicomanie, il y en a qui vont révéler des choses... Ça rentre dans le processus d'arrêt de consommation » (Une intervenante)

« C'est surtout des fois on va avoir des jeunes à la Polyvalente qui ont déjà vécu des agressions sexuelles, puis qu'ils consomment pour oublier, se changer les idées, ça leur fait du bien puis ils vont chercher un peu... Tu sais, vraiment pour essayer de camoufler le plus possible la situation pour pas que ça ressorte, fait que c'est vraiment de travailler avec cette personne-là parce que si elle diminue sa consommation, ça, ça va remonter, fait que c'est de gérer ça pour ne pas que ça fasse trop de dégât puis qu'elle se sache bien gérée. Souvent, il va y avoir du suivi psychologique en même temps, des choses comme ça pour aider la personne le plus possible. Sinon des fois, on a c'est sûr... des jeunes filles que pour avoir leur drogue elles sont portées à faire des échanges, tu vas me donner ma "coke" en échange je vais coucher avec toi » (Une intervenante)

Ainsi, la question de l'automédication par des substances psychoactives des victimes a été soulevée, amenant les intervenantes et intervenants à se questionner entre eux quant à la tolérance de chaque organisme face à l'usage d'alcool et de drogues de leur clientèle.

Les intervenantEs des services publics pour contrer la dépendance questionnent systématiquement la victimisation subie, notamment sexuelle. Les outils utilisés pour l'évaluation, l'Indice de Gravité d'une Toxicomanie (IGT) et le Global Appraisal of Individual Needs (GAIN), incluent tous deux des questions à ce sujet. De plus en plus utilisé, le GAIN est plus détaillé quant à la victimisation. Bien que cette évaluation soit réalisée, des intervenantes et intervenants ne se disent pas tous à l'aise de discuter de la victimisation sexuelle et une minorité intervient sur le plan du trauma. Il n'est alors pas étonnant que les personnes dépendantes qui utilisent fréquemment divers services à cet égard regrettent qu'une partie de leurs besoins soit laissée pour compte (Bertrand et coll., 2015).

Les personnes qui consultent relativement à la dépendance et qui souhaitent obtenir des services relativement à la victimisation sexuelle sont dirigées selon leur sexe, soit vers les ressources de soutien pour hommes (par exemple, Homme Alternative ou Ressources pour hommes) ou soit vers le CALACS pour les femmes. Les personnes mineures sont habituellement dirigées vers le programme « jeunesse famille » du CIUSSS où l'on trouve le continuum « jeunes en difficulté » et « santé mentale jeunesse ». D'un autre côté, les personnes qui consultent relativement à la victimisation sexuelle suivent parfois parallèlement une thérapie externe relativement à la toxicomanie. Les

LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

deux concomitances fluctuent fortement entre elles, pouvant même entraîner des risques pour la personne, comme le souligne cette victime :

« Fait que moi, j'ai assisté à la réunion, puis quand je suis revenu le soir, j'ai essayé de me tuer. Fait que je suis retourné la semaine d'après, puis non, ça brassait trop d'affaires. C'est suite à ces deux rencontres-là que j'ai fait deux autres overdoses. Fait que ce n'était pas une bonne idée. » (Une victime)

3.6 Les vulnérabilités concomitantes

Cette façon de présenter les vulnérabilités à la victimisation sexuelle ne permet pas de considérer leur concomitance fréquente et leurs combinaisons complexes.

« Comme on disait en santé mentale, il y a bien longtemps on avait santé mentale pure, mais là, nos clients ont des problèmes de toxico, de DPJ puis tout ça, tu veux l'aider, mais tu as une pelle de tracteur en avant de toi... Puis sa santé mentale, si tu veux travailler dessus, c'est peut-être tous des éléments qu'il faut j'aille travailler en partenariat pour être capable de revenir là-dessus. Je peux bien dire à ton psychiatre qu'il donne de la médication, mais là c'est plus que ça aussi. » (Un intervenant)

À titre illustratif, des intervenantEs ont cité la victimisation des personnes homosexuelles et bisexuelles membres des Premières Nations :

« Il va avoir aussi une pression supplémentaire dans les communautés (des Premières Nations) par rapport aux jeunes qui vont être bisexuels, homosexuels, c'est un petit peu plus délicat de sortir du placard dans les communautés. Il y a des gens qui vont être battus, stigmatisés à cause de ça, donc on peut parler de violence sexuelle peut-être plus latérale. » (Une intervenante)

Dans le même sens, des intervenantes et intervenants ont mentionné que des victimes de violence sexuelle qui présentent une déficience intellectuelle peuvent aussi présenter des problèmes de santé mentale, tels l'anxiété, la dépression, et les troubles de personnalité limite. Bref, les combinaisons de vulnérabilités sont variées.

Ces constellations de vulnérabilités pour certaines victimes de violence sexuelle amplifient souvent la problématique et son intensité et complexifient ainsi la prestation de services. Selon le personnel intervenant rencontré, les victimes de violence sexuelle qui présentent plusieurs problématiques concomitantes, incluant soit des problèmes de santé mentale ou soit l'implication dans l'industrie du sexe, représentaient les clientèles pour lesquelles la prestation de services s'avère plus complexe.

LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

CONCLUSION

De façon succincte, ce fascicule a permis de présenter les principaux constats discutés par des ressources en intervention et des victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec quant aux vulnérabilités et aux concomitances.

Les informations recueillies ont permis de dégager trois principaux constats généraux :

- 1) la méconnaissance des vulnérabilités et/ou des concomitances des victimes de violence sexuelle ;
- 2) les victimes de violence sexuelle vulnérables et/ou présentant des concomitances sont peu jointes par les services en matière de victimisation sexuelle ;
- 3) En conséquence, les services dans le domaine de la violence sexuelle sont peu adaptés aux victimes qui présentent des vulnérabilités et/ou concomitances. Bien que les ressources souhaitent rejoindre l'ensemble de la population du territoire, il manque quand même des services adaptés pour certaines populations, particulièrement les plus vulnérables.

Tout d'abord, plusieurs ressources en intervention rencontrées ont mentionné ne pas bien connaître certaines clientèles plus vulnérables. Un important besoin des intervenantes et intervenants centricois a été constaté afin de mieux connaître les spécificités de certaines victimes plus vulnérables sur le plan de la violence sexuelle, dont les victimes des Premières Nations et les victimes réfugiées ou immigrantes, les victimes qui présentent une déficience intellectuelle, celles qui ont subi de violence sexuelle dans un contexte amoureux et dans l'industrie du sexe. Ainsi, il est recommandé que les

intervenantEs auprès des victimes de violence sexuelle bénéficient de formation pour mieux connaître les clientèles plus vulnérables. De même, les intervenantEs travaillant auprès de ces clientèles auraient intérêt à mieux connaître la problématique de la violence sexuelle, afin d'être en mesure d'aborder cette question, de prévenir les situations de violence sexuelle, les détecter, recevoir un dévoilement ainsi que référer ces victimes vers les organismes appropriés. Ce besoin s'est exprimé à maintes reprises de la part des partenaires des ressources œuvrant au niveau de la victimisation sexuelle au cours de la présente étude.

Cette étude a permis de constater que les services spécialisés pour les victimes d'agression sexuelle joignent peu les plus vulnérables. Il faut préciser, à l'instar du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (mars 2015), que « *les femmes marginalisées font face à des difficultés particulières au moment de demander de l'aide et elles sont souvent encore plus réticentes à dénoncer leur agresseur.* » (p. 22). Le nombre total de victimes de violence sexuelle qui profitent de services est difficile à estimer. Peu de victimes rapportent l'événement aux services policiers ; la majorité ne désire pas le dénoncer. Quant aux services d'aide et de soutien, les rapports annuels dénombrent un certain nombre de victimes, mais certaines d'entre elles en fréquentent plusieurs, simultanément ou successivement. Beaucoup obtiennent des services relativement à des problématiques concomitantes, comme un problème de santé mentale (ex. anxiété, dépression) ou la dépendance, sans révéler nécessairement la violence sexuelle subie. De plus, certains organismes ne comptabilisent pas leur clientèle ni n'ouvrent de dossier. Malgré ces limites, on constate qu'un petit nombre de victimes de violence sexuelle consultent les services

LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE VULNÉRABLES AU CENTRE-DU-QUÉBEC

spécialisés en cette matière. Les victimes les plus vulnérables y sont encore plus sous-représentées. Étant donné que les victimes les plus vulnérables consultent peu les services, il n'est pas étonnant que ceux-ci ne soient pas bien adaptés aux spécificités de ces clientèles.

Les organismes travaillant auprès de ces femmes sont souvent les premières ressources en mesure d'intervenir auprès des femmes plus vulnérables relativement aux agressions sexuelles, en raison de leur connaissance des réalités particulières (RQCALACS, 2015). La concertation entre les organismes devient primordiale pour bien répondre aux besoins des femmes présentant des problématiques concomitantes et/ou plusieurs vulnérabilités.

À la lumière de toutes ces situations, il est impératif d'analyser les trajectoires de services pour déterminer les différents points de contact entre les différents réseaux, tant institutionnels (sécurité publique, justice, services de santé et services psychosociaux, etc.) que communautaires (ressources spécialisées en violence, centres de femmes, centres de crise en santé mentale, services de soutien contre les dépendances, regroupement de personnes handicapées, etc.). Bref, établir les trajectoires de référence et de soutien des victimes de violence sexuelle permettra d'analyser les pratiques à optimiser selon les cas et à déterminer la nature des besoins de formation et de concertation.

La mise en œuvre de ces recommandations permettra de mieux répondre aux besoins des victimes de violence sexuelle plus vulnérables au Centre-du-Québec.

Bertrand, K., Brunelle, N., Patenaude, C., Landry, M., Brochu, S. (2015). *À la croisée des chemins : trajectoires addictives et trajectoires de services. La perspective des personnes toxicomanes*. Papier virtuel produit par le Centre de recherche du Centre de réadaptation en dépendance de Montréal – Institut universitaire (CRDM-IU), Québec, 12 p.

COUTURE, G., BOUCHER, C., MATHIEU, C., PAQUETTE, G., TREMBLAY, K. N. (2013). *Rapport de recherche : Les agressions sexuelles subies par les personnes adultes présentant une déficience intellectuelle*, Québec : Les Collections de l'Institut Universitaire en DI et en TED, 108 p.

CYR, K., CHAMBERLAND, C., CLÉMENT, M-È., LESSARD, G. (2014). Victimisation : réalité préoccupante pour les jeunes pris en charge par la DPJ. Dans *Criminologie*, 47,1, p. 187-211. Document électronique, <http://id.erudit.org/iderudit/1024013ar>, (consulté le 16 juillet 2016).

Dufour, M. H., Nadeau, L et Bertrand, K. (2000). Les facteurs de résilience chez les victimes d'abus sexuel : État de la question. *Child Abuse and Neglect* 24(6), 781-797.

Gouvernement du Québec (2001). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Ministère de la Sécurité publique (2009). *Statistiques 2008 sur les agressions sexuelles au Québec*, Québec : Ministère de la Sécurité publique.

Ministère de la Sécurité publique (2004). *Les agressions sexuelles au Québec*, Québec : Ministère de la Sécurité publique.

PHÉNIX (12 octobre 2016). *Appel à l'action! La violence envers les femmes et les filles en situation de handicap... c'est assez!* Présentation inédite (Webdiffusion de Ginette Goulet dans le cadre de la communauté de pratiques du RQCALACS).

RQCALACS (2014). *Statistiques compilées au sein des CALACS membres pour l'année 2013-2014*. <http://www.rqcalacs.qc.ca/statistiques.php> (Consulté le 15 juillet 2016).

RQCALACS (2015). *Mémoire à la Commission des relations avec les citoyens dans le cadre du Rapport de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle*, Québec.

Statistique Canada (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014*, Canada : Juristat, Statistique Canada, 2015, Document électronique, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.pdf>, (consulté le 10 juillet 2016).

Statistique Canada (2014) *Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, Canada.

Statistique Canada (2013). *Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Profil de l'enquête nationale auprès des ménages, MRC Drummond*, Ottawa : Canada.

Fascicule	RÉFÉRENCES
3	

Statistique Canada (2009). *Victimisation criminelle et santé : un profil de la victimisation chez les personnes ayant une limitation d'activité ou un autre problème de santé*, Canada : Juristat, Statistique Canada, 2009. Document électronique, <http://www.statcan.gc.ca/pub/85f0033m/85f0033m2009021-fra.htm>, (consulté en ligne le 5 juillet 2013).

Table de violence sexuelle dans l'Ouest-de-l'Île (TVSOI) (2015) *Rapport : Violence sexuelle dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal*.

* * *

FASCICULE NUMÉRO 4

A stylized illustration of a diverse group of people holding hands in a circle. The people are represented by simple, colorful figures in shades of yellow, green, blue, and orange. In the center of the circle is a large, semi-transparent globe. The background is white.

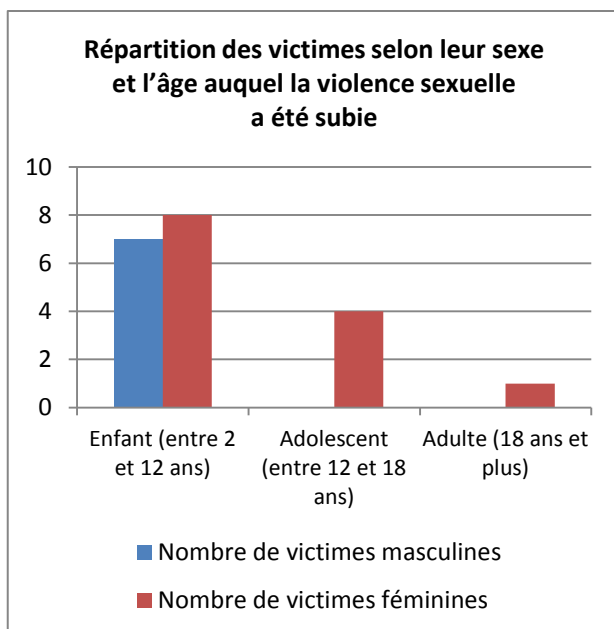
LES TRAJECTOIRES CENTRICOISES
DE SERVICES DES VICTIMES
DE VIOLENCE SEXUELLE

LES TRAJECTOIRES CENTRICOISES DE SERVICES DES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

Dans le cadre du projet « *Pour une action concertée en violence sexuelle au Centre-du-Québec* », les trajectoires de services des victimes ont été analysées. Ce quatrième fascicule présente donc les principaux constats quant : 1) aux trajectoires des victimes de violence sexuelle ; 2) aux difficultés d'accès aux services ; 3) à la qualité des services ; et 4) aux défis liés aux trajectoires de services pour les victimes de violence sexuelle.

1. Les trajectoires de services des victimes de violence sexuelle

Les victimes rencontrées dans le cadre de l'étude de contexte ont généralement subi la violence sexuelle dans l'enfance, en moyenne vers l'âge de 10 ans. Le tableau suivant présente la répartition des victimes selon leur sexe et l'âge auquel la violence sexuelle a été subie une première fois pour les 20 personnes répondant au questionnaire. Ainsi, 75 % des victimes ont subi de la violence sexuelle dans l'enfance, alors que 20 % l'ont vécue à l'adolescence.



La grande majorité (90 %) des victimes de notre étude de contexte ont subi de la violence sexuelle plus d'une fois. L'âge de la victime lors de la dernière violence sexuelle subie varie grandement selon les participantes et participants, soit entre 5 et 55 ans. En moyenne, la dernière agression a été subie vers 18-19 ans.

Il n'y a que 10 % des victimes rencontrées qui ont dévoilé la violence sexuelle immédiatement après l'événement ou au cours de l'année qui a suivi. En contrepartie, 90 % des victimes ont attendu avant de dévoiler leur victimisation pour la première fois, que ce soit à un proche ou à une ressource en intervention. Les victimes participant à notre étude disent avoir dévoilé pour la première fois la violence subie vers 38 ans. Si l'on considère qu'elles l'ont subi en moyenne vers 10 ans, on constate que la violence sexuelle n'est dévoilée que 20 à 30 ans plus tard. Ces données concordent avec celles des RQCALACS (2014-2015) où près de 42 % des femmes attendent 13 ans et plus avant de demander de l'aide dans un CALACS.

Plusieurs obstacles nuisent au dévoilement de la violence sexuelle subie. Tout d'abord, la violence sexuelle est encore taboue. Dans le cadre de l'inceste notamment, certaines victimes apprennent tôt à se taire. Comme l'a si bien résumé une intervenante :

*« C'est très intime les agressions sexuelles, il n'y a pas une violence plus intime que celle-là. Donc de dire : je vais aller chercher de l'aide, ça implique que je vais devoir en parler. »
(Une intervenante)*

La trajectoire de services peut donc être très difficile à amorcer pour les victimes. Ainsi, les victimes de violence sexuelle que nous avons rencontrées ont attendu à 43,90 ans en moyenne avant de demander de l'aide par rapport à ce qu'elles ont subi. Notons que les



LES TRAJECTOIRES CENTRICOISES DE SERVICES DES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

victimes masculines ont attendu de façon significative beaucoup plus longtemps que les femmes qui ont été victimes avant de demander de l'aide (soit 55,86 ans pour les hommes versus 37,46 ans pour les femmes). Plusieurs facteurs liés à l'événement subi constituent également un obstacle à la recherche d'aide, quelle qu'elle soit :

« Je pense que tout le vécu émotif des personnes victimes fait que c'est difficile pour elles de demander de l'aide. Souvent, elles se sentent coupables, en même temps, elles se sentent responsables de l'événement. Il y a toute la honte, autant pour porter plainte que pour aller chercher des services d'intervention. Ça n'encourage pas beaucoup là, ça rend la chose assez difficile. Et tous les tabous qu'il y a par rapport à ça. Tous les préjugés, effectivement, elle-même se dit : "ma jupe était peut-être un peu trop courte, peut-être mon décolleté. Ouain, mais j'ai accepté d'aller chez eux". Donc elle-même se culpabilise. Elle-même, si elle n'est pas certaine d'avoir été victime et pense qu'elle a un petit peu couru après, elle n'a pas envie d'aller voir une intervenante parce qu'elle a peur qu'elle dise : "Tu as couru après, donc c'est de ta faute." Il y a ça aussi » (Une intervenante)

De plus, la grande majorité des violences sexuelles sont perpétrées par une personne connue de la victime. Il est plus difficile de dénoncer un proche qu'un inconnu. En conséquence, plusieurs victimes se taisent et ne demandent pas d'aide. Cette situation se rencontre encore plus fréquemment en milieu autochtone :

« Quand on regarde ça, on se dit : "bien, voyons donc ! Dénoncer mon frère, mon père, quelqu'un de proche c'est..." Puis en milieu autochtone, c'est encore plus difficile, ce sont des proches » (Une intervenante)

Également, des croyances erronées peuvent aussi nuire à la recherche d'aide :

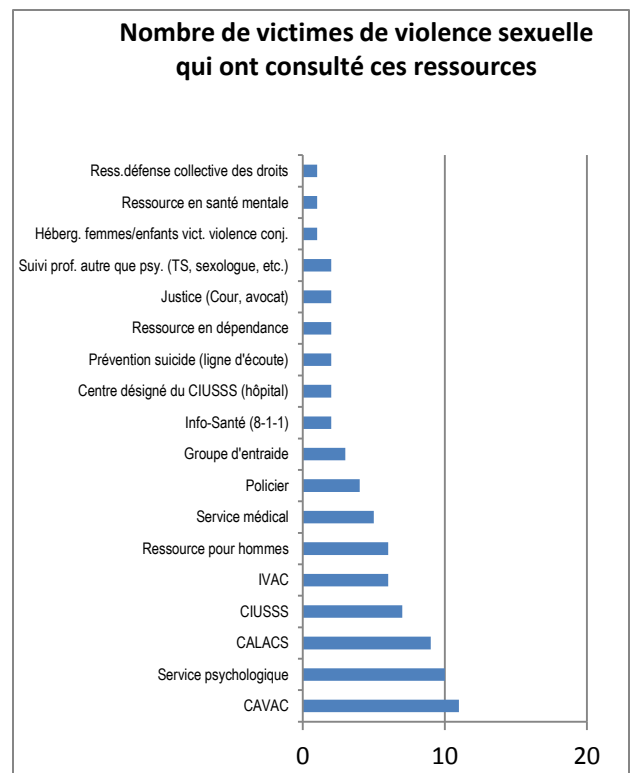
« J'avais la croyance erronée que je devais porter plainte pour avoir droit aux services du CALACS à ce moment-là

Donc, c'est ce qui me faisait beaucoup hésiter, je ne voulais pas dénoncer. » (Une victime)

Afin d'obtenir de l'aide, les victimes de violence sexuelle de cette étude se sont adressées à différents services. Dans l'ordre, les organismes les plus consultés par les victimes de violence sexuelle sont :

- 1) le CAVAC
- 2) un ou une psychologue
- 3) le CALACS
- 4) le CIUSSS¹.

En moyenne, chaque victime de violence sexuelle a demandé des services auprès de quatre organismes différents. Le tableau suivant présente les services consultés par les 20 victimes qui ont répondu à un questionnaire :



¹ Notons que les lieux de recrutement des participantEs peuvent avoir entraîné des biais quant à ces résultats.

LES TRAJECTOIRES CENTRICOISES DE SERVICES DES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

Cependant, le fait de demander de l'aide à ces services ne garantit pas que la victime l'obtienne.

2. Les difficultés d'accès aux services pour les victimes de violence sexuelle

L'accessibilité aux services pour les victimes pose des défis, notamment aux plans des critères d'accès et des délais d'attente.

2.1 Les critères d'accès aux services pour les victimes de violence sexuelle

Les critères d'accès varient considérablement selon les organismes, ce qui complexifie la référence entre les organismes partenaires. À titre illustratif, une maison pour les victimes de violence conjugale accepte d'héberger une victime de violence sexuelle qui présente ce besoin, même lorsque cela est survenu dans un contexte autre que conjugal. Une maison similaire, dans une ville voisine, n'accepte d'héberger que des femmes victimes de violence conjugale. Bref, les organismes auraient avantage à clarifier leurs critères d'accès pour les victimes de violence sexuelle et à les faire connaître.

2.2 Les délais d'accès aux services pour les victimes de violence sexuelle

En plus des critères d'accès, certains organismes présentent des délais d'attente variables pour l'obtention des services. En effet, « les ressources comme les CALACS, financées par le MSSS, jouissent toujours d'un budget insuffisant pour répondre aux besoins des femmes et des adolescentes sur

l'ensemble du territoire du Québec et doivent se résoudre à inscrire les femmes qui demandent de l'aide sur une liste d'attente. » (RMFVVC, mars 2015, p. 9).

Une attente considérable pour recevoir des services peut compromettre la sécurité d'une victime de violence sexuelle. L'analyse des trajectoires révèle effectivement des délais d'accès pour certains services.

Les périodes d'attente pour les services ont été décrites par toutes les victimes qui y ont fait face. Plusieurs intervenants et intervenantes ont aussi été critiques face à celles-ci. La longueur des délais a surtout été discutée relativement : a) au processus judiciaire ; b) à certains services du CIUSSS ; c) à l'IVAC ; ainsi que d) pour consulter un ou une psychologue.

a) Le processus judiciaire

La longueur du processus judiciaire a été fort dénoncée par la presque totalité du personnel intervenant rencontré, surtout à cause des longs délais entre le dépôt de la plainte et l'aboutissement du processus :

« Pour les adultes, les femmes, effectivement, il y a des délais entre le moment du dépôt de la plainte et que ce soit résolu, des fois il peut s'être passé 4 ans avec des reports, de la revictimisation parce que la femme venait à bout de vivre un petit bout où on ne parlait plus de la justice, on ne parlait plus de la plainte. Un moment donné, ça revient parce que maintenant les délais sont tassés et elle n'est même pas sûre encore qu'elle va passer. Effectivement, pour nous, au niveau de la justice, c'est démobilisant pour la femme. C'est revictimisant. C'est extrêmement difficile pour bien des victimes » (Une intervenante)

« Par rapport au délai, effectivement quand on parle d'agression sexuelle dans l'enfance et que les plaintes sont



LES TRAJECTOIRES CENTRICOISES DE SERVICES DES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

portées 15-30 ans après, souvent, on va voir des délais à la Cour un peu plus longs, des 3-4 ans » (Une intervenante)

« Mais le bout qu'on va faire avec ces gens-là, puis c'est vrai que les procédures judiciaires ça ne finit plus, c'est de plus en plus long. Avec la Charte des droits des victimes, ils ont donné beaucoup de droits, il y a la nouvelle Charte du droit des victimes qui donne un peu plus de droits aux personnes victimes, mais c'est encore de plus en plus long. Par contre, souhaitons que nos gouvernements arrivent à faire de quoi là-dedans » (Une intervenante)

Même les procureurs rencontrés déplorent la longueur du processus judiciaire :

« C'est sûr que des fois ça va faire partie d'une frustration pour les personnes qui sont victimes de dire : "comment ça que c'est encore remis ?" C'est sûr que les délais, oui ça va arriver, mais les délais il y en a souvent (...) Ça, c'est souvent difficile à comprendre pour les victimes de dire : bien lui, dans le fond, il se prend un avocat, il change d'avocat ça allonge le délai, son avocat il a le droit de prendre du temps pour le rencontrer, de consulter la preuve, de remettre pour "X" raisons, puis moi je ne suis pas nécessairement au courant, sauf que c'est des délais qui font qu'un moment donné ça fait que le processus judiciaire peut devenir long, parce qu'il y en a des fois qui peuvent étirer... » (Une intervenante)

De longs délais ont été constatés également dans le système de justice pour adolescentEs :

« Je vais parler vraiment dans le contexte de la LSJPA. Je peux vous donner des chiffres à jour. Dans la dernière année, au niveau régional et même national, c'est de réduire ces délais-là. Pour la région de Drummondville, si on parle d'une situation entre la commission du délit et la décision en sanction extrajudiciaire, donc le jeune ne passe même pas nécessairement par la Cour. Des fois, on l'amène vers la Cour et là le juge dit non, ce jeune-là a droit à de l'extrajudiciaire, donc on le retourne au Centre jeunesse. Dans plus de 50% des cas, on est dans des délais entre la commission et la décision, de plus de 6 mois. Il faut se rappeler qu'avec des adolescents, travailler quand un

événement s'est passé il y a plus de 6 mois, on est ailleurs, ça ne marche pas. En peine, on est à 8 mois. C'est questionnable parce que présentement la Cour, la juge dit : écoute, il n'y a pas de délai d'attente, on ne comprend pas ce qui se passe. Nous, on est en train de vérifier dans le cheminement du dépôt de la plainte à nos services, où est le bogue ? Les travaux sont en cours. Dans les dernières années, c'est vu de façon nationale parce qu'il y a vraiment des délais très longs » (Une intervenante)

Comme l'indique cet extrait du groupe de discussion, la question des délais judiciaires est d'actualité, surtout avec la récente décision de la Cour suprême à ce sujet :

« Il y a un juge qui a fait une sortie publique disant que le système judiciaire actuellement ne fonctionne pas bien. Il y avait tout un questionnement sur le fait que les avocats sont payés à l'heure... C'est déjà à l'interne si on parle d'un juge qui a une préoccupation des délais. Moi, recevoir des subpoenas pour témoigner dans des causes 7 ans après que j'ai pris la plainte, je ne me souvenais pas. Il faut que tu aies fait un bon rapport. » (Un intervenant)

Comme ce policier l'indique, ces périodes d'attente ont des conséquences, notamment sur la mémoire des témoins et victimes, surtout si ces dernières sont des enfants. Le stress du processus judiciaire est intense pour les victimes.

« Moi, ce que je trouve difficile dans le processus judiciaire au niveau de la longueur, c'est qu'il y a des agresseurs qui vont faire en sorte que ça va durer très, très, très longtemps en changeant d'avocat, en ne se présentant pas à la Cour, etc, etc, etc. Que le processus soit long en soi, effectivement on ne veut pas que le lendemain de son agression, elle passe en Cour puis pif, paf, pouf, ce n'est pas ça qu'on veut (...) Mais quand ça devient que c'est l'agresseur qui perpétue encore cette violence-là, tu ne peux pas passer à autre chose, tu ne peux pas oublier que c'est arrivé, c'est toujours là, chaque fois que tu te présentes en Cour, elle, elle revit tout ça. Puis là finalement : "j'ai passé la journée là à stresser comme une folle, à revivre mon agression et c'est

LES TRAJECTOIRES CENTRICOISES DE SERVICES DES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

reporté" et on revit ça encore une autre fois et combien de fois (...) Que ce soit long avant d'avoir une audience, c'est une chose, mais de faire subir cette situation-là d'audience, d'éminence de témoignage encore et encore et encore, ça c'est trop. C'est de la reviviscence à chaque fois que tu vas t'asseoir en Cour puis même dans nos bureaux. Pour en avoir accompagné, tu entends aussi les autres : ça fait 4 fois que je me présente, ça fait 6 fois que je me présente, j'espère qu'on va passer aujourd'hui. Puis là, plus la journée avance, plus elle se dit qu'elle ne passera pas, qu'elle va encore être obligée de revenir, c'est un stress épouvantable.» (Une intervenante)

Cette victime de violence sexuelle l'exprime bien :

« Peut-être que comme 6 mois, ça aurait été pas pire, mais un an et demi là, ça commence à être long (...) parce que justement pendant l'entre-deux, avant le procès, j'essayais d'oublier comme je te dis fait que... Oui, j'ai relu, tu sais il y avait une déclaration que j'avais faite, je l'ai relue. Mais, même à ça, des fois, il y a des mini affaires qui sont quand même importantes, que je n'ai comme pas pensé à dire. J'étais aussi sur le stress et tout ça, fait que des fois, tu oublies là-dessus (...) Oui, parce qu'il y en avait beaucoup aussi. S'il en avait eu deux, OK là, mais non. C'était beaucoup de choses. Juste de raconter l'histoire, je pense que ça a pris une journée quasiment, bien une demi-journée en Cour, fait que c'est long là. C'est ça aussi qui est arrivé, c'est que le procès, il s'est comme étendu sur deux jours, parce que ça avait été comme trop long. Fait que ça aussi c'était comme plate. Moi, j'avais hâte que ce soit fini. Puis, tu sais, tu n'as pas le droit de parler de rien entre les deux, du procès là. Fait que ça, c'est sûr que tu as le goût d'en parler, mais en même temps, tu ne peux pas vraiment. (...) Il y a des affaires que j'étais là : ah, j'aurais dû dire ça là. Ah non, tu sais, que tu oublies de dire à cause du stress, puis tout ça là (...)» (Une victime)

Pour certaines ressources en intervention rencontrées, ces longs délais et les nombreux reports sont de véritables drames pour des victimes. Pour d'autres, ils peuvent avoir des

effets positifs pour la victime, en lui laissant le temps de se rétablir.

« C'est épouvantable, ça prend 4 ans, puis là on va avoir l'appel, ça prend un autre 3 ans. On a des dossiers chez nous qui ont 7 ans. Mais, en même temps, au travers de ça, ce qu'il faut c'est que la personne prenne du pouvoir sur sa vie, qu'elle ne se concentre pas uniquement sur l'événement, qu'elle voit que sa vie est d'autres choses que ça, faut pas qu'il y ait cristallisation, je pense que c'est notre rôle comme intervenants. Oui, il y a eu une agression grave, oui ta vie à ce moment-là, il s'est passé quelque chose, mais toi tu es plus que ça.» (Une intervenante)

« Il y a vraiment des délais très longs. Ce qui fait que des fois, ça peut être bénéfique pour la personne victime parce que trop près, ça aurait été trop confrontant. Tandis que d'autres disent : c'est réglé et je ne veux plus en entendre parler, alors qu'ils auraient eu l'opportunité d'avoir un pouvoir dans tout ça.» (Une intervenante)

« Moi, si je suis victime d'agression sexuelle grave et que je me rends en procès dans 6 mois, je ne suis pas sûre que je serais capable d'aller témoigner. Par contre, après 2 ans, j'ai fait une thérapie, je me suis reprise en main, j'ai renouvelé avec un nouveau conjoint, peut-être que je vais être plus solide. Parce qu'on en met gros sur la justice, nous, c'est nos principaux collaborateurs, eux aussi ils naviguent dans quelque chose avec des coupures... » (Une intervenante)

En raison de ces longs délais judiciaires, l'accompagnement à la Cour dure parfois pendant des années. Le personnel intervenant peut en ce sens considérer que ces délais d'attente représentent une augmentation de la tâche de travail. D'autres disent souvent ne plus être impliqués auprès de la victime quand les procédures judiciaires finissent par se dérouler. Bref, le système judiciaire est jugé trop long, trop complexe et trop difficile pour les victimes, particulièrement les plus jeunes et les plus vulnérables.

LES TRAJECTOIRES CENTRICOISES DE SERVICES DES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

b) Certains services du CIUSSS

L'accès à certains services du CIUSSS, comme un suivi psychologique, s'avère difficile : les périodes d'attente sont considérables et les services de courte durée. Les commentaires sont critiques :

« J'ai voulu avoir de l'aide et j'étais sur la liste d'attente comme de raison. Le médecin m'avait fait une prescription, je suis allée au CIUSSS (CLSC) avec ça et tout, mais ce n'est pas plus rapide que ça » (Une victime)

« On fait affaire avec les organismes communautaires. C'est des plus petites boîtes où le lien est plus facile à faire. C'est quand on met le pied dans le CIUSSS qu'on a l'impression des fois d'embarquer sur l'autoroute, d'être dans un "no man's land", la maison des fous dans Astérix. Pas de prise en charge, c'est pour ça que j'hésite à référer, parce que tu donnes de l'espoir à ton étudiant qu'il va être pris en charge. Mais finalement, la prise en charge, c'est lorsque tu seras rendu à l'Université et que tu resteras à Montréal et que ça ne donnera plus rien. C'est plus au niveau des établissements publics où c'est plus difficile d'avoir accès de mon côté. L'univers du formulaire. Ils sont toujours en remodelage, remodelage et un moment donné, on perd un peu le fil. Tant qu'à essayer de les suivre, on aime mieux référer au communautaire où la prise en charge est plus rapide et plus personnalisée. C'est comme ça de mon côté » (Un intervenant)

« Un psychologue, c'est quand même assez long, c'est en moyenne un an qu'on nous dit. Il y a une forme de triage qui se fait aussi. Pour certaines femmes, c'est arrivé un peu plus rapidement, mais c'est quand même assez long. » (Une intervenante)

Aucune victime qui a participé à cette étude de contexte n'a rapporté avoir pu rencontrer une ou un professionnel des services publics jusqu'au maximum de rencontres déterminées.

« Quand le CIUSSS (CLSC) a commencé à m'aider, ils m'ont dit : "on a 9 rencontres. On va regarder ce qui se passe avec toi, mais on a 9 rencontres." » (Une victime)

Ainsi, une victime a été dirigée vers une ressource après la première rencontre, ou une autre l'a été lorsqu'elle a dévoilé la violence sexuelle subie après quelques rencontres.

Il importe de spécifier que la présente étude de contexte a été menée dans la conjoncture de la restructuration du réseau public vers l'établissement du CIUSSS.

c) L'IVAC

Comme pour les services judiciaires, les délais de traitement de dossier à l'IVAC sont déplorés par plusieurs des ressources en intervention et des victimes qui ont participé à cette étude de contexte.

« Ça a été quand même assez long, je pourrais dire quasiment un an. » (Une victime)

« J'ai eu un petit problème avec ça justement. J'avais fait une demande d'IVAC en octobre 2014, puis ils ont perdu mon dossier. (...) En octobre 2016, l'intervenante appelle à l'IVAC, puis ils avaient perdu mon dossier, fait qu'on a été obligé de recommencer les démarches de 2014 en 2016. » (Une victime)

« Les délais de traitement de dossier sont beaucoup plus longs présentement que ce qu'ils étaient. Il y a quelques années. Eux autres aussi sont en rupture de personnel avec des demandes de plus en plus grandissantes. Présentement, ce qu'on voit, juste pour savoir si la demande est acceptée, même pour des événements récents, où tous les éléments sont là, le dossier est complet et simple, des fois, ça va prendre un mois, un mois et demi juste pour savoir si la demande est acceptée. Les services ne sont pas encore mis en place, parce qu'il y a d'autres délais pour les services là. Présentement, ces délais-là sont là aussi. » (Une intervenante)

« Fait qu'il y a des délais des fois plus longs dans des dossiers qui apparaissent particuliers, ils vont demander au poste de



LES TRAJECTOIRES CENTRICOISES DE SERVICES DES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

police un complément. Ce n'est pas rare qu'il y a des choses comme ça qui se passent (...) Fait que tu peux comprendre que ça prend de plus en plus de preuves, de factures, de choses particulières pour éviter qu'il y ait des dépassements, c'est ce qui fait qu'il y a des gens qui sont plus vulnérables, qui n'ont pas tout : "bien, c'est mon beau-frère qui m'a déménagée. Je n'avais pas le temps de demander 3 soumissions ou je n'ai pas été acceptée par l'IVAC, mais il fallait que je déménage." Je pense que des fois ça peut faire en sorte qu'on travaille juste plus fort pour accompagner plus la personne victime.» (Une intervenante)

«Il y a toujours en tête la référence à des services, ça, c'est sûr, puis aussi la demande IVAC qui est l'indemnisation aux victimes d'actes criminels parce qu'on sait il y a des délais régis par la loi (...) On fait ces demandes-là, avoir accès, exemple, aux psychologues au privé, sexologues ou autres, ça se peut qu'il y ait des listes d'attentes puis qu'il y ait des délais, puis si pour différentes raisons, ils n'ont pas de services en place, on ne les laisse pas sans filet de sécurité, fait que faut s'assurer de continuer à les suivre dans le cadre de notre mandat. (...) Mais notre mandat c'est du court terme, puis on doit pallier à la référence au privé, exemple, quand elles ont accès à des services, elles ont été acceptées à l'IVAC et tout ça... mais pour faire une demande IVAC, ça se peut moi que ça me prenne 3 mois avec une personne, parce que si j'ouvre le tiroir, ça se peut que je décide volontairement de ne pas ouvrir ça tout de suite, parce que je n'ai pas tous les éléments en main pour dire cette personne-là est en sécurité psychologique, j'ai pas mis tout ce qu'il fallait autour parce que si j'ouvre des choses-là, elle repart comment ?» (Une intervenante)

d) La consultation de psychologues privés

Selon le personnel intervenant, l'accès aux services thérapeutiques privés n'est pas facile pour les victimes de violence sexuelle. En effet, le service privé a un coût, fréquemment inabordable pour les Centricois, et particulièrement les Centricoises, à moins de disposer d'assurances privées.

«Je m'étais engagée à faire avec elle (une psychologue) cinq rencontres parce que j'avais les sous juste pour cinq rencontres.» (Une victime)

«J'aurais besoin d'une aide psychologique de temps à autre, sauf que je n'ai pas les moyens de payer. Je travaille presque au salaire minimum.» (Une victime)

L'accès au service thérapeutique privé, qu'il provienne de psychologues, de sexologues ou d'autres professionnels, est aussi complexe en raison d'une pénurie de ressources professionnelles qui acceptent le suivi de victimes, notamment celles dédommagées par l'IVAC.

«On n'est pas responsable de la qualité du service, on n'est pas responsable du délai d'attente, et on a des psychologues (ça, c'est la partie qui nous fait suer), c'est qu'ils vont prendre le service en privé, mais ils n'accepteront pas l'indemnisation de l'IVAC.» (Une intervenante)

«Le problème qu'il y a avec les psychologues et l'IVAC, il y en a deux. Le premier, ce n'est pas tout le monde qui veut travailler sur le principe de paie de l'IVAC. Les psychologues font les choses et ils doivent se faire payer par l'IVAC à un tarif "X" (...) Deuxièmement, le délai d'un psy, c'est six mois à peu près.» (Une intervenante)

Cette pénurie entraîne plusieurs conséquences, dont un choix limité, particulièrement pour les psychologues travaillant auprès des victimes mineures. Surtout, ces pénuries causent des délais d'attente considérables, alors que l'on considère que l'aide professionnelle reçue rapidement réduit les conséquences et la durée du stress post-traumatique.

«Dans le fond, c'était moi qui fallait qui se trouve un psychologue moi-même, donc là je fais des appels, les délais d'attente avec les psychologues c'était interminable. Fait que finalement, j'ai pris une chance j'ai appelé, dans le fond, j'ai laissé des messages à 3, puis il y en a juste une qui m'a

LES TRAJECTOIRES CENTRICOISES DE SERVICES DES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

rappelé. L'autre, c'était marqué sur son message qu'il ne savait pas quand il y aurait de la disponibilité. Puis la dame qui m'a rappelée, elle dit mon délai va à après les Fêtes, fait que dans le fond c'était l'été, puis ça allait à après les Fêtes (C'est comme un 6 mois?) Presque, il y avait comme un 4 mois, puis après les Fêtes, elle me rappelle et me dit : le délai va être plus long, ça va être en février... » (Une victime)

« Même dans le privé, j'ai fait la recherche déjà, un an. Ou on ne me retournait même pas l'appel, fait que tu sais que là, ça dépasse un an » (Une intervenante)

« C'était dénoncé entre autres à des tables sur la violence et la criminalité, l'accès à un psychologue pour des enfants et des adolescents, avec des listes d'attente d'un an » (Une intervenante)

« Il y a des listes d'attente... Ce n'est pas réaliste. Ce n'est pas réaliste. C'est difficile. » (Une intervenante)

Ces extraits sont nombreux, considérant que les participantes et participants, tant victimes que personnel intervenant, se sont beaucoup exprimés sur les difficultés d'accès aux services thérapeutiques, qu'ils soient publics ou privés.

De façon plus marginale, quelques autres délais ont été déplorés. À titre d'exemple, les délais d'attente liés aux services policiers sont surtout attribuables à la complexité des enquêtes, lorsque la violence sexuelle est survenue il y a plusieurs années.

Malgré tout ce qui précède, 97,5 % des victimes disent avoir reçu les services de la part des ressources consultées dans des délais qu'elles jugent raisonnables. En effet, aucune victime ne s'est plainte des périodes d'attente des CAVAC et des CALACS, deux ressources très prisées parmi les victimes de violence sexuelle rencontrées. Plusieurs autres

ressources présentent peu ou pas de délai d'attente afin d'accéder aux services.

2.3 D'autres difficultés d'accès aux services pour les victimes de violence sexuelle

Outre les difficultés présentées, d'autres obstacles à la recherche de services ont été identifiés par les participantEs, principalement liés à des problèmes d'argent :

« Elle (la dame fortunée) va aller chercher son service en privé, elle va voir un médecin privé, elle, elle n'en a pas de problème, elle ne gosse pas pour le transport, pour l'heure de service de psychothérapie qu'elle a besoin, elle ne gosse pas pour ça. Je pense que la collecte de données, ou les informations qu'on donne là, ou qui nous sont servies, interprétées par nos clients (on va les appeler clients), c'est aussi teinté de cette pauvreté-là, dans la capacité de se démêler, de se déprendre dans le côté prise en charge. » (Une intervenante)

Plusieurs difficultés découlent de ces problèmes financiers, notamment sur le plan du transport. Rappelons que le transport en commun est offert seulement dans les grands centres urbains du Centre-du-Québec, soit à Drummondville et Victoriaville. Il est presque inexistant ailleurs. La mobilité représente un défi pour l'ensemble de la population du Centre-du-Québec, particulièrement pour les jeunes et les personnes âgées.

« On tente de répondre aux besoins de la MRC Nicolet-Yamaska qui est un grand territoire, qui est un territoire rural et ça, les distances et au niveau des transports, le transport interrégional, on n'en parle pas, ça n'existe pas. C'est vraiment un obstacle. Même, je dirais même pour des adolescents ici, c'est compliqué. Par rapport à la grandeur du territoire, effectivement le transport, c'est un obstacle. » (Une intervenante)



LES TRAJECTOIRES CENTRICOISES DE SERVICES DES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

En milieu rural, l'absence de moyen de transport demeure difficile. Quelques organismes offrent dans certains cas des rencontres à domicile.

Toutes les difficultés énumérées, dont les délais, font en sorte que les victimes de violence sexuelle n'obtiennent l'aide désirée, en moyenne, que 18,48 mois, ou plus d'un an et demi, après l'avoir demandée.

En résumé, une faible proportion des personnes qui éprouvent des problèmes à la suite d'une victimisation sexuelle demande de l'aide; lorsqu'elles le font, c'est souvent tardivement, soit plusieurs années après le début de l'émergence des problèmes. Conséquemment, une fois dans les services, plusieurs de ces personnes présentent un profil clinique complexe, souffrant des conséquences de plusieurs problèmes concomitants.

3. Qualité des services

Lorsque le service est obtenu, 50 % des victimes de violence sexuelle affirment avoir totalement reçu l'aide dont elles avaient besoin de la part d'une ou plusieurs ressources consultées. En contrepartie, 47,5 % d'entre elles estiment n'avoir obtenu que partiellement l'aide nécessaire des services sollicités.

Sur le plan de l'information, 75 % des victimes de violence sexuelle jugent avoir obtenu toute l'information dont elles avaient besoin de la part des ressources consultées. Il demeure néanmoins un quart d'entre elles qui estiment n'avoir reçu que partiellement l'information nécessaire des services sollicités. Selon les victimes rencontrées, le manque d'information concerne surtout les processus judiciaire et d'indemnisation.

« Ils (l'IVAC) ne m'ont jamais parlé que je pouvais avoir une rente à vie après tout ça. Ils donnent le moins d'information possible. » (Une victime)

D'autres éléments de la qualité des services ont été relevés dans le cadre de cette étude de contexte. Les éléments liés à la référence et la concertation ont été traités dans les autres fascicules. Enfin, notons que les éléments plus spécifiques concernant la qualité des services seront adressés privément aux organismes visés.

4. Les défis de la trajectoire de services

« Lorsqu'on parle du principe de continuum de services, on se réfère à la fois à la continuité et la complémentarité des services offerts. » (TVSOI, p.40)

Le personnel intervenant constate que l'entrée dans la trajectoire de services n'est pas claire, dépendant en fait de la première porte ouverte. La trajectoire de services peut ensuite être facile ou nébuleuse.

Au cours de l'étude de contexte, il a été recommandé que le CIUSSS poursuive clairement l'objectif de s'assurer de la continuité et de l'uniformité des services en matière d'agression sexuelle au Centre-du-Québec.

« Moi, j'aimerais ça qu'il y ait une espèce d'uniformité, puis qu'eux autres (le CIUSSS) soient le chien de garde de cette uniformité-là, parce que c'est le seul organisme, le CIUSSS, qui est commun à tout le monde. Donc, quelque part, il faudrait trouver un moyen pour être capable d'uniformiser nos façons de faire, puis les protocoles... Pour qu'on soit capable de donner une information qui est juste à Victoriaville, qui est juste à Bécancour, puis qui est juste à Plessisville. Il ne faudrait pas que ce soit dépendant du territoire où tu es en principe. » (Une intervenante)



LES TRAJECTOIRES CENTRICOISES DE SERVICES DES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

Il a été aussi recommandé de mieux arrimer le continuum de services à la Stratégie gouvernementale.

Le dédoublement de service

Dans le cadre de cette étude, l'analyse des doublons de services a été réalisée. Le personnel intervenant a discuté de ce sujet afin de transmettre ses préoccupations à l'égard des dédoublements de services.

« Il faut aussi, qu'en tant qu'intervenant, s'informer si la personne n'a pas d'autres services à l'extérieur pour ne pas dédoubler les services » (Un intervenant)

« Parfois, il y a un travail qui se fait sur les conséquences des agressions à caractère sexuel. Pour nous, c'est inquiétant au niveau du dédoublement à ce moment-là » (Une intervenante)

« Tu sais, la ligne est mince entre les doublons. Ça, ça m'appartient. Ça, ça t'appartient. Mais des fois, oups, on fait juste passer la ligne. Là, c'est moi qui s'en occupe, mais ce n'est pas clair, non, c'était moi qui s'en occupais. Et là, ça part. » (Un intervenant)

Les avis sont fort partagés quant à l'importance des dédoublements de services au Centre-du-Québec. Pour certaines personnes intervenantes, les dédoublements de services sont rares, voire inexistantes ; à l'inverse, d'autres estiment que les doublons sont nombreux.

« Tu sais du dédoublement il n'y en a pas tant que ça. Ce n'est pas vrai. Écoutez une personne victime, quand elle est en état de stress, son cognitif ne fonctionne pas » (Une intervenante)

« On a beaucoup de doublons » (Un intervenant)

Ces doublons font même suggérer à cet intervenant de fusionner des organismes :

« Ce n'est pas pour mettre le blâme sur des organisations, mais un moment donné, je pense qu'on a un contexte politique présentement où on dit qu'il y a des coupures. C'est drastique, l'austérité et tout ça. Mais un moment donné, il faut se regarder aussi et dire : est-ce qu'on est dans la bonne track ? Est-ce qu'il y a des choses qui ne devraient pas être jumelées pour offrir un meilleur service aux citoyens ? Est-ce qu'on devrait faire différemment ? Est-ce que le fait d'avoir 118 ressources à Drummond, est-ce que c'est peut-être trop aussi et mêlant pour le citoyen, ou pour le client ? Est-ce qu'on devrait réduire ça à 50, mais avoir des partenariats qui viennent nous asseoir dans une même organisation, une même direction ? Il faut toute mettre ça en perspective et y réfléchir... Moi, j'irais encore plus loin. C'est d'annexer les organisations pour en faire seulement une, mais avec des créneaux X. » (Un intervenant)

En même temps, chacune et chacun fait sa partie du continuum de services en visant la complémentarité :

« Je ne suis pas sûre qu'on dédouble tant que ça, parce que chaque petit bout que chacun de nous on va faire pour la personne, on la prend en considération. Le policier patrouilleur qui a de l'allure avec la personne victime, quand il prend sa dénonciation, il va juste faire attention à la personne, il va lui parler poliment, qui va lui expliquer pourquoi il a besoin des réponses vites, parce qu'il veut que ses collègues attrapent l'agresseur et qui me dit tantôt on va se parler mieux que maintenant... Chacun de nous, le bout, le respect de la victime, ça on le fait et c'est la personne qui va être gagnante puis après ça, elle fera ses choix. Elle ne vient plus, elle est n'est plus au rendez-vous, elle fait un petit bout chez vous, un petit bout à la Cour, elle ne veut plus y aller, mais c'est ses choix, nous on lui aura donné des choses. Elle s'appartient cette personne-là, puis elle est en mesure d'aller faire ses choix » (Une intervenante)

Au-delà de la question des dédoublements, il y a certains chevauchements qui ne sont pas nécessairement un problème. Néanmoins, le

LES TRAJECTOIRES CENTRICOISES DE SERVICES DES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

continuum de services aurait avantage à assurer davantage de fluidité.

« Attends un peu, c'est quoi mon mandat, c'est quoi ton mandat... où le mien finit, le tien pourrait commencer, ça serait bien le fun. C'est la continuité! » (Une intervenante)

Le trou de service

Quelques « trous » de services ont été mis en lumière; ou du moins des secteurs où l'intervention en matière de violence sexuelle aurait avantage à être bonifiée. L'hébergement pour des femmes victimes de violence sexuelle représente un besoin qui a été souligné.

« ...peut-être un besoin au niveau de l'hébergement de femmes en difficulté, de toutes sortes de violence, mais que ce n'est pas nécessairement en violence conjugale.

- Parce que ça arrive souvent, puis mettons que le Réverbère n'est pas ouvert non plus la fin de semaine, puis qu'il faut passer par le CIUSSS (GLSC), fait que ça, on trouve ça un peu plus difficile (...), fait que c'est plus d'avoir des ressources en hébergement pour (...)

- Il y a un trou là c'est clair. » (Une intervenante et un intervenant)

En effet, il existe peu de possibilités d'hébergement pour répondre au besoin de sécurité physique de certaines victimes, notamment celles qui subissent de l'exploitation sexuelle. L'hébergement à la suite d'un trauma devrait être possible pour certaines victimes de violence sexuelle.

D'autres lacunes de services pour les victimes de violence sexuelle ont été mentionnées. Notons le manque de services pour les victimes de certains crimes sexuels.

« Notre mandat, c'est du court terme, l'intervention post-traumatique court-terme, mais quand il n'y a pas de violence, parce qu'il y a l'IVAC toujours, je reviens à ça, qui permet d'avoir des services, mais il y a certains actes criminels qui sont admissibles, pas tous, quand c'est de la violence psychologique, financière, de la manipulation, mais que je n'ai rien de physique, sexuel, je ne peux pas faire ça, je l'envoie où? Dans un CIUSSS (GLSC)? Ils nous disent: "on n'est pas outillés pour ça", parce que c'est plus spécifique, l'intervention psychologique est plus spécifique, les délais sont plus longs, elle ne "fitte" pas dans un modèle comme Volte-Face, parce que ce n'est pas de la violence conjugale, des fois c'est avec le fils » (Une intervenante)

Cette étude de contexte s'intéresse aux victimes de violence sexuelle. Cependant, il a été noté l'absence de services pour les agresseurs adultes au Centre-du-Québec. Il faut considérer que certaines personnes sont à la fois victimes et agresseurs au plan sexuel.

Une autre lacune a été nommée, soit l'absence de recours pour les victimes qui doivent côtoyer leur agresseur en milieu scolaire ou en milieu de travail. Cette situation est délicate pour ces milieux qui ne possèdent pas l'expertise et les outils pour la traiter adéquatement.

La TVSOI nomme d'autres lacunes de services pour les victimes de violence sexuelle qu'on retrouve aussi au Centre-du-Québec: « Les activités visant la construction de réseaux sociaux ou offrant des occasions pour les victimes de se parler entre elles et briser leur isolement sont également insuffisantes. De plus, il n'y a pas assez de services pour aider les victimes de la violence sexuelle à développer de nouvelles compétences ou à réintégrer le marché de travail. On pourrait également faire davantage de travail de défense des droits pour aider les victimes à comprendre les lois, leurs droits, leurs responsabilités et les recours possibles. Quant à la continuité des services, elle est également

LES TRAJECTOIRES CENTRICOISES DE SERVICES DES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE

à améliorer. Par exemple, lorsqu'une victime a terminé sa démarche dans une ressource, elle se retrouve souvent dans une période de transition où elle n'a pas accès à une nouvelle ressource. De plus, lorsqu'une personne est considérée comme un "cas lourd", les ressources sont peu adaptées à sa réalité et la situation devient encore plus difficile, car elle se fait souvent balloter d'une ressource à l'autre. Mieux comprendre les trajectoires des victimes et utilisatrices de services serait important afin d'éviter des "trous" et augmenter l'accessibilité aux services. » (p. 40)

Bref, des actions structurantes sont nécessaires, afin de faciliter la trajectoire de services des victimes de violence sexuelle.

besoins des victimes se modifient et évoluent avec le temps.

CONCLUSION

En conclusion, l'analyse des trajectoires de services des victimes de violence sexuelle a permis de constater que le dévoilement et la recherche de services se déroulent une vingtaine d'années après la victimisation sexuelle. Plusieurs obstacles nuisent à cette recherche d'aide, faisant en sorte que la demande de services s'effectue en moyenne 44 ans après la première victimisation sexuelle. Une fois l'aide demandée, les victimes doivent attendre un an et demi en moyenne avant de la recevoir. Afin de faciliter l'obtention des services, il serait avantageux de clarifier les critères d'accès aux organismes et de diminuer les délais d'attente, parfois considérables. La qualité des services pourrait être bonifiée, si l'on considère qu'une victime sur deux dit avoir reçu toute l'aide demandée. Enfin, il serait avantageux que le continuum de services assure la fluidité et la complémentarité nécessaires aux victimes de violence sexuelle du Centre-du-Québec. Finalement, il ne faudrait pas oublier que les

Fascicule	RÉFÉRENCES
4	

RMFVVC (mars 2015)

Table de violence sexuelle dans l'Ouest-de-l'Île (TVSOI) (2015) Rapport : Violence sexuelle dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal.

* * *

FASCICULE NUMÉRO 5

A stylized illustration of a globe in the center, surrounded by a ring of diverse human figures in various colors (yellow, green, blue, orange) holding hands. The background is white with faint, larger-scale versions of the globe and figures.

LA RÉFÉRENCE VERS LES SERVICES
POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE
SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Fascicule	LA RÉFÉRENCE VERS LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC
5	

Ce cinquième fascicule traite de la référence des victimes de violence sexuelle vers les services en cette matière au Centre-du-Québec.

Dans le cadre de l'étude de contexte réalisée, nous avons analysé les trajectoires de références à partir des parcours des victimes, des propos des ressources en intervention et d'autres renseignements collectés.

Ce fascicule présente les principaux résultats en matière de référence, soit :

- 1) Les organismes de référence ;
- 2) Le programme de référence policière du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) ;
- 3) Les trajectoires et « constellations » de références des victimes de violence sexuelle ;
- 4) Les outils de référence ;
- 5) Les méthodes de référence.

1) Les organismes de référence

Des organismes offrent un service de référence téléphonique pour les victimes. Depuis 2010, la ligne téléphonique destinée aux victimes d'agression sexuelle (1-888-933-9007) offre écoute, information et référence. Cette ligne s'avère peu connue par le personnel intervenant et, surtout, les victimes rencontrées pour cette étude. Seulement 4 des 30 victimes de violence sexuelle rejointes (ou 13,33 %) ont appelé cette ligne. Il faut mentionner que des victimes rencontrées ont débuté leur recherche d'aide avant que cette ligne n'existe. Ce recours risque de croître au cours des prochaines années.

D'autres lignes de référence, comme le service SOS violence conjugale, lorsque l'agression

sexuelle a été subie dans le cadre amoureux, sont aussi peu utilisées au Centre-du-Québec :

« Passer par là, c'est comme un petit peu une porte d'entrée assez bonne, fait que je l'ai donnée souvent en référence moi. Mais cette ligne, c'est moins connu et moins utilisé en région » (Une intervenante)

Selon les intervenantes des organismes d'aide et d'hébergement en matière de violence conjugale, le service SOS violence conjugale serait effectivement peu utilisé dans la région.

Cependant, Info-Santé/Info-Social (ou la ligne 8-1-1) s'avère populaire au Centre-du-Québec.

« C'est pas mal le 8-1-1 qui est dans la région, ici, c'est beaucoup le 8-1-1 » (Une intervenante)

« À ce moment-là, j'ai dit OK, j'appelle Info-Santé, c'était le premier réflexe que j'ai eu. J'ai appelé Info-Santé puis j'étais en crise, dans le fond, je n'avais pas d'idées suicidaires dans le sens que je voulais mourir, mais je ne me tuerai pas. Je veux juste pu être là, mais je ne peux pas me tuer. J'ai une famille, j'ai 4 enfants qui ont besoin de moi... Donc à partir de ça, elle m'a référée, elle m'a dit va au CIUSSS (CLSC) il y a des moyens, il y a quelqu'un qui peut t'aider à voir ce qui ne va pas (...) Fait qu'à partir de ce moment-là, j'ai fait une demande au CIUSSS (CLSC), ça a pris quand même peut-être 6 mois à peu près là. Là, ils m'ont rappelé pour dire : "Avez-vous besoin d'aide ?" Oui, j'ai besoin d'aide, moi entre-temps j'appelais Info-Santé quand je perdais le contrôle, j'appelais Info-Santé juste pour pouvoir parler. » (Une victime)

Constatant le recours à Info-Santé/Info-Social, les personnes consultées estiment que de la formation continue devrait être dispensée au personnel de cette ressource en matière de violence sexuelle.

« Moi je pense que les intervenants qui sont au 8-1-1 dans notre région devraient être encore plus formés sur justement les trajectoires. » (Une intervenante)



LA RÉFÉRENCE VERS LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

« Je reviens un peu à l'idée de généraliste, la personne qui travaille au 8-1-1, elle voit de tout, un moment donné, il faut qu'elle prenne le temps de bien connaître les ressources, puis qu'est-ce qu'elles font à l'intérieur de cette ressource-là... Elle a été référée à un psychologue, c'était un peu la solution facile, mais elle n'a pas tenu compte que : oups, il va y avoir une liste d'attente d'un an! Est-ce qu'il y a autre chose? J'ai l'impression que ça a été comme première réponse. » (Une intervenante)

Bref, le service Info-Santé/Info-Social représente l'organisme téléphonique de référence le plus utilisé au Centre-du-Québec par les victimes de violence sexuelle, suivi par la ligne-ressource pour les victimes de violence sexuelle. Relativement récent, le recours à cette ligne va fort probablement croître au cours des prochaines années. Cependant, les ressources en intervention et les victimes rencontrées mentionnent l'importance d'assurer une formation continue en matière de violence sexuelle aux intervenantes et intervenants des organismes de référence qui sont habituellement la porte d'entrée des victimes vers les services.

2) Le programme de référence policière du CAVAC

Pour les victimes qui dénoncent l'événement aux corps policiers, ces derniers peuvent les diriger vers le personnel du CAVAC qui travaille en étroite collaboration avec les services de police. Cette intervenante du CAVAC explique bien ce programme de référence :

« Le programme de référence policière, c'est quelque chose qui a été installé vraiment à la grandeur de la province du Québec suite à un projet-pilote 24/7 qu'on avait eu pendant quelques années. Finalement, le BAVAC et le ministère ont décidé d'installer plutôt des programmes de référence policière. Ce qui fait que j'ai une collègue CAVAC qui est là à temps plein toute la semaine directement dans

le poste de police. Donc, s'il y a des gens de jour qui viennent porter plainte et qui ont besoin du soutien d'une intervenante après avoir porté la plainte, elle est là et disponible pour aller offrir le soutien rapidement. Sinon, c'est qu'en fait, elle a accès aux cartes d'appels ou dossiers opérationnels, ce qui fait que tous les crimes contre la personne, elle va avoir accès... Elle va pouvoir lire le rapport et faire une sollicitation, dire : "bon voici, je travaille en collaboration avec les policiers, je me présente, je suis du CAVAC, voici ce qu'on peut faire pour vous." Et là, elle va faire une première évaluation. Il y en a plusieurs de ces dossiers-là qui ne viennent même pas au centre de services à nous. Il y en a qui sont directement, tout de suite référés dans d'autres organismes. On va faire tout de suite ce premier screening-là si on veut. Dans d'autres cas, effectivement, les références vont s'en venir vers nous. On va faire un bout et on va quand même parler là du plateau de services. Ce n'est pas parce qu'elle s'en vient dans notre bureau qu'on va dire, c'est beau et on la garde effectivement... On n'a pas la prétention de dire qu'on est capable de tout régler, de tout travailler, de tout gérer au CAVAC. On a notre expertise et tous les partenaires autour de la table ont la leur et je pense qu'on la reconnaît bien. Nous, on travaille en disant "voici, j'évalue vos besoins, c'est quoi vos attentes, vos besoins? Voici ce que nous, au CAVAC, on peut faire pour vous et il y a ça, ça, ça comme autres organismes qui peuvent faire ça pour vous aussi." Ça peut bien se coordonner et ça peut bien se compléter ensemble. Voici comment on va poursuivre le travail des policiers qui effectivement ne peuvent pas avoir 150 protocoles. Ça n'a pas de bon sens. » (Une intervenante)

Ainsi, le personnel policier peut se consacrer à sa mission.

« Nous, c'est des arrêts d'agir et c'est bref le temps qu'on va passer avec la personne, surtout les patrouilleurs, 1 heure, 2 heures. Après ça, elle est prise en charge par une autre organisation. C'est sûr que le CAVAC est très aidant. » (Un intervenant)

Deux victimes, parmi les 10 rencontrées individuellement, ont été dirigées vers les services du CAVAC après avoir dénoncé aux effectifs policiers la violence sexuelle subie.

LA RÉFÉRENCE VERS LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Toutes les victimes n'y sont pas nécessairement redirigées. Tout d'abord, cette référence nécessite un contact avec les forces policières, ce qui exclut les nombreuses victimes de violence sexuelle qui ne dénoncent pas l'événement à ces instances. Ainsi, seulement 4 des 20 victimes de violence sexuelle qui ont répondu au questionnaire ont eu un contact avec la police.

« C'est un très très beau projet dans lequel nous sommes obligés de travailler en collaboration. Le ministre de la Justice nous a obligés, de par les ententes qu'on a signées, d'aller voir nos gens, de leur dire, on va vous référer, naturellement c'est des gens qui ont contacté la police. Donc, toutes les autres victimes, c'est là nos questionnements, on sait qu'il y a plein de personnes qui sont victimes d'agression sexuelle dans un contexte de violence conjugale qui ne contactent pas les autorités policières. Tandis que nous, rapidement, on peut faire une intervention. On peut diriger les personnes vers des ressources qui vont leur venir en aide. Pour nous, ça demande des intervenants d'expérience, ils connaissent bien les ressources, ils peuvent faire des références » (Une intervenante)

Même si la violence sexuelle est dénoncée, la pratique de référence diffère selon la ressource policière.

« Il y a des postes qui en envoient moins que d'autres, là on est en train de sortir des statistiques... » (Une intervenante)

Néanmoins, des intervenantes et intervenants d'organismes communautaires indiquent peu de références de victimes depuis la mise sur pied du programme de référence policière du CAVAC.

« Je sais que le CAVAC en fait aussi, mais je ne sais pas si les victimes, un moment donné... On a des références du CAVAC, mais les personnes qui le mentionnent, on n'en a pas beaucoup et on ne sait pas pourquoi parce qu'on sait que vous les faites la référence. Ça ne suit pas

nécessairement. Ce n'est pas parce que la référence est faite que... » (Une intervenante)

« On n'a pas de référence des CAVAC en violence conjugale, fait qu'on se questionnait. Il y a déjà eu un beau travail, une belle collaboration. Ce que j'ai remarqué, pour être partie puis être revenue après un an, il y a eu un roulement de personnel et on dirait que les liens se sont égrainés par la suite. » (Une intervenante)

La situation inverse se remarque également : le personnel de certains organismes communautaires dirige peu leur clientèle vers le CAVAC.

« Nous non plus on n'en a peu ou pas de référence des GALAGS, je pense que c'est 0,01% et des maisons d'hébergement peu ou pas, SOS violence conjugale on n'en a pas de référence. La ligne Agression sexuelle non plus, on n'en a pas eu cette année. » (Une intervenante)

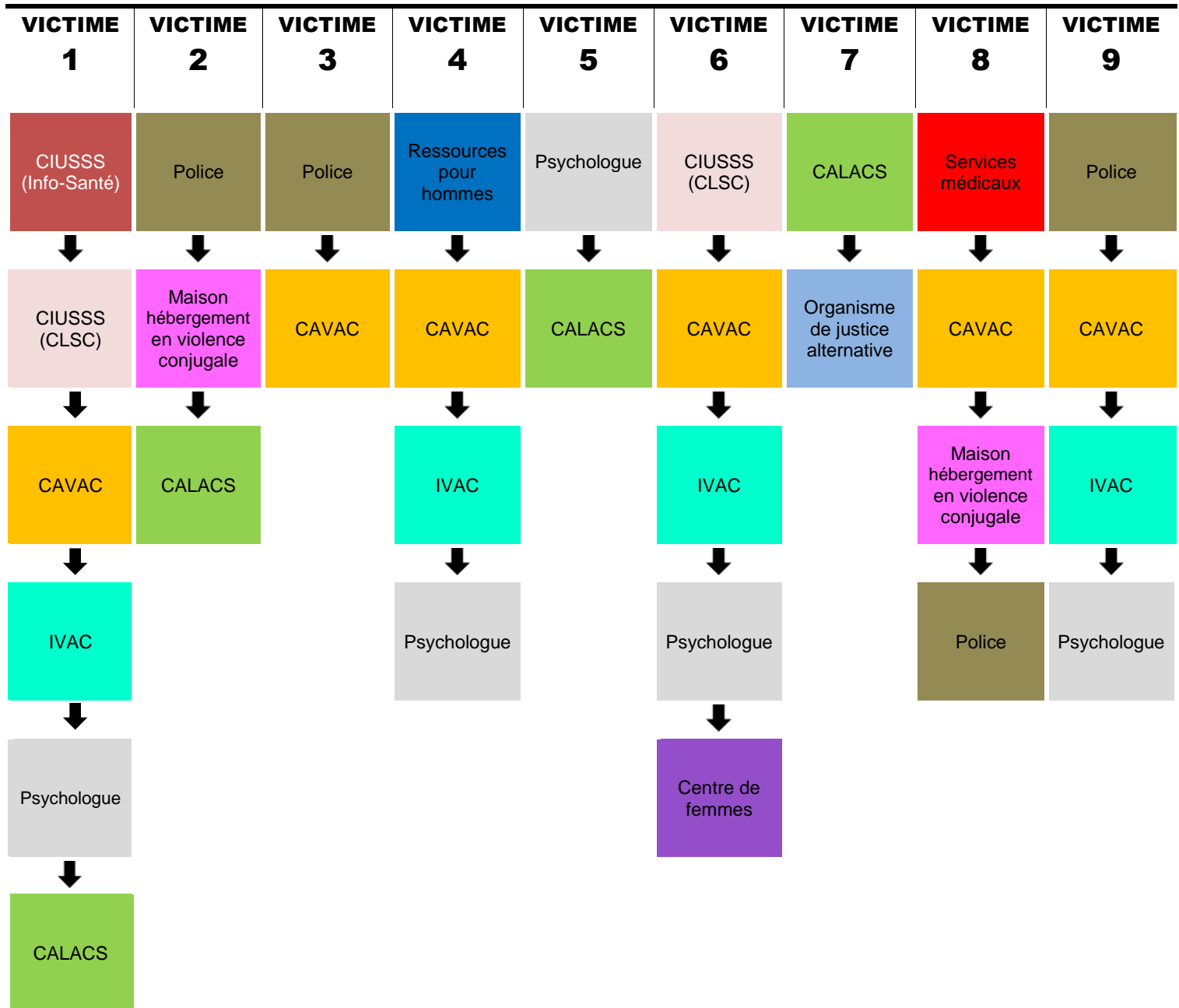
En résumé, le programme de référence policière du CAVAC s'avère encore peu connu du personnel intervenant auprès des victimes. Pourtant, ce service permet de joindre les victimes qui ont eu un contact avec les autorités policières, à la suite de la victimisation sexuelle subie. Cependant, les propos recueillis laissent croire qu'il serait avantageux de bonifier les références, de part et d'autre, entre le CAVAC et les différentes ressources communautaires œuvrant auprès des victimes.

3) Les trajectoires et « constellations » de références

Le graphique de la page suivante illustre les références reçues par 9 victimes de violence sexuelle rencontrées dans le cadre de cette étude de contexte.



**TRAJECTOIRES DE RÉFÉRENCES
DES VICTIMES**



LA RÉFÉRENCE VERS LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Les chaînes de référence sont variées et impliquent de nombreuses ressources. Un éventail de ressources est nécessaire pour répondre aux divers besoins des victimes de violence sexuelle, à différents moments de leur trajectoire. Ce graphique permet les constats suivants :

- La chaîne de références est particulièrement longue pour certaines victimes, comme l'indique la trajectoire de la victime 1 dans le graphique précédent. Par exemple, une victime a été successivement redirigée trois fois avant d'obtenir le service désiré. Elle devait alors attendre les délais requis pour obtenir le service, qui se résumait à la rediriger de nouveau vers une ressource.

« Je suis allée chercher de l'aide que je connaissais : Info-Santé, comme je dis, c'était la première. Après que Info-Santé m'ait référée au CIUSSS (GLSC), que le CIUSSS (GLSC) m'ait référée après au CAVAC, puis après c'était une thérapeute, après que ça ait été au CALACS (...) Si eux autres m'avaient transférée à la psychologue, j'aurais pu travailler beaucoup plus intensément. » (Une victime)

- Il est particulièrement préoccupant de constater que cette chaîne de références entraîne des délais parfois considérables. Entre le moment où les victimes de violence sexuelle cherchent de l'aide et le moment où elles l'obtiennent, il se déroule en moyenne 18,48 mois selon l'étude de contexte. Pourtant, il est prouvé que l'aide obtenue rapidement est garante d'un rétablissement rapide à la suite d'une victimisation. Le premier dévoilement de la violence sexuelle survient également tardivement, soit en moyenne 19,29 ans après la violence sexuelle subie selon les 20 victimes qui ont répondu au questionnaire de cette étude. S'il est difficile d'agir sur l'importance de révéler la violence sexuelle subie, il nous semble tout à fait réaliste d'offrir rapidement de l'aide lorsqu'elle est enfin demandée.

« Le délai, c'est sûr que quand je dis que quand j'ai commencé à pas bien aller, ça a pris comme 2 ans avant que je me rende compte que j'avais vraiment bogué. Fait que tu sais, ce 2 ans là, c'est ma part de responsabilité. Après ça, quand ça a commencé, j'ai tellement été "pitchée" à plein de places avant que je commence à vraiment travailler sur la thérapie... Six mois pour moi c'est trop long quand tu ne vas pas bien. » (Une victime)

- Les victimes rencontrées, qui ont été fréquemment transférées entre les services d'intervention, déplorent avoir à rencontrer plusieurs intervenantes et intervenants et répéter leur histoire de violence sexuelle.

« Elle a dit : "As-tu été victime d'agression sexuelle ?" Je fais comme ça n'a pas rapport. Elle dit : "Oui, ça a rapport." Elle dit : "Je vais te transférer au CALACS." (...) Sept rencontres ! Je n'ai même pas fait les 9 rencontres. Puis elle, qu'est-ce qu'elle a fait, elle m'a juste "pitchée" de même en voulant dire "Ah, c'est parce tu as été victime d'agression sexuelle." (...) Mais que je ne sois pas juste repitchée avec un petit fascicule, tu sais, "appelle là !". » (Une victime)

« J'ai fait 3 rencontres avec cette dame-là, dans le fond elle, c'était juste pour me réorienter, mais ça, je ne le savais pas... Donc, moi quand j'ai rencontré cette dame-là, elle parlait, elle disait : "Ah oui, des ressources, puis on va arriver à t'éclairer, oui, ça a un lien même si ça fait déjà plusieurs années de ça." Elle m'a juste éclairée, elle n'a pas dit qu'elle était juste une intervenante pour me relocaliser. (...) Fait que là j'ai conté ma petite histoire à la fille du CAVAC qui m'a référée, puis l'histoire en tant que telle, ma psychothérapeute, elle ne l'a jamais entendue, elle l'a lue, mais je ne lui ai jamais dit. Fait que moi, j'ai conté une fois à une personne que je pensais que c'était elle qui serait là pour m'aider, qui m'a transférée à une psychothérapeute qui est vraiment merveilleuse, puis après qui m'a transférée ici, puis là, j'ai rencontré X, fait que là je recommence à conter mon histoire, mais juste en spot je te dirais, je l'ai déjà contée. Ils sont supposés de savoir un peu où je m'en vais, mais dans le fond j'ai jamais réussi à raconter l'histoire au complet, parce que je me disais la première fois à qui j'ai pu le faire, que j'ai ouvert, j'ai fait amplement confiance, c'était juste quelqu'un pour me rediriger, puis après

LA RÉFÉRENCE VERS LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

j'ai comme perdu intérêt de dire, bon ça va être quoi, je vais encore conter mon histoire, puis ça m'aidera pas parce qu'ils vont me transférer, c'est comme je dirais que je me suis mis moi-même des barrières, regarde : ils vont en savoir un petit peu, mais ils ne vont pas tout savoir je l'ai déjà dit.» (Une victime)

- Bref, la chaîne de références s'avère parfois longue et complexe, entraînant des délais et des conséquences pour les victimes de violence sexuelle. Outre ce constat, le graphique permet de visualiser une certaine trajectoire « type ». En effet, le CAVAC reçoit une partie de sa clientèle des autorités policières, en lien avec le programme de référence policière. Le graphique précédent ne représente pas nécessairement la fréquence de cette trajectoire étant donné que plusieurs victimes ont dénoncé la violence aux instances policières avant la mise sur pied du programme de référence. Par la suite, le graphique permet d'illustrer que les ressources en intervention du CAVAC transfèrent fréquemment les victimes vers les services de psychologues privés, après avoir rempli avec elles la demande d'indemnisation de l'IVAC, afin d'obtenir un remboursement du suivi psychologique. Quatre des 10 trajectoires de victimes suivent ce schème.
- Peu importe le sens, les références sont rares entre les services pour les victimes et les services en dépendance. Ces derniers ne sont d'ailleurs pas représentés sur le graphique. Cependant, plusieurs victimes de violence sexuelle, soit 40 % d'entre elles, ont consulté successivement ou parallèlement ces deux types de services, sans référence entre eux. Des ponts seraient peut-être à établir entre ces services considérant la fréquence de problèmes de dépendance pour les victimes de violence sexuelle.

Les victimes participant à cette étude de contexte n'ont pas permis de représenter plusieurs parcours de victimes, notamment celles pour lesquelles la

Direction de la protection de la jeunesse est intervenue. De même, les victimes dénonçant la violence sexuelle auprès des instances professionnelles des établissements scolaires secondaires ne sont pas représentées dans ce graphique. Ces dernières disent orienter systématiquement les jeunes victimes de violence sexuelle vers le CIUSSS, qui redirige fréquemment à son tour vers le CAVAC ou le CALACS.

Bref, la série de références peut être longue pour certaines victimes de violence sexuelle, entraînant des conséquences, notamment de répéter son histoire à plusieurs reprises, ainsi que des délais généralement trop longs (plus d'un an et demi en moyenne). On constate une trajectoire plus fréquente, soit la référence vers des psychologues privés par les services du CAVAC à la suite de l'obtention d'une indemnisation de l'IVAC. Quoique plusieurs victimes fréquentent des ressources pour contrer leur dépendance au cours de leur trajectoire, aucune référence n'a été constatée entre ces services et ceux pour les victimes.

4) Les outils de référence

Devant le constat de méconnaissance des ressources en violence sexuelle, nous avons demandé aux victimes et au personnel intervenant rencontré si des outils de référence leur seraient utiles, comme un portail Internet de services. Les avis sont fort partagés quant à ces outils. Certains sont enthousiastes et pensent que la diffusion d'outils répond à un besoin.

« Dans un monde parfaitement idéal, ce que j'aimerais avoir c'est qu'on ait un portail qui nous permettrait de pouvoir... Parce qu'on ne peut pas faire d'imprimés de nos services parce que ça change continuellement, parce que c'est modifiable, parce qu'on se développe, donc pour toutes les raisons, ça coûterait très cher d'avoir un imprimé, mais si on pouvait avoir un portail de l'ensemble des services qui sont dédiés aux femmes et aux hommes victimes d'agression



LA RÉFÉRENCE VERS LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

sexuelle. À ce moment-là, le mettre à jour ce serait plus facile. Ce serait une adresse qu'on pourrait mettre diffusable à tout le monde. Je maintiens Centre-du-Québec, parce que là, c'est trop compliqué si jamais on essaie de ratisser trop large, selon moi. Alors ça, ce serait ma demande.» (Une intervenante)

Bien que ce besoin ait été exprimé par plusieurs victimes et ressources en intervention, d'autres éprouvent des réticences face à la création d'un nouvel outil. Ces intervenantes et intervenants croient davantage à l'utilité de travailler en collaboration, que de fournir d'autres outils d'information.

« Des portails là, je m'excuse, mais il y en a, le gouvernement en a fait, "Maltraitance" au niveau des aînéEs, mon document est ça d'épais, mais ça ne vaut pas la relation que j'ai avec mes aînéEs sur le territoire. Ça ne vaut pas la relation que j'ai avec X qui est policière, puis avec X, on travaille sur des dossiers... » (Une intervenante)

Je pense qu'un portail c'est intéressant pour aller chercher les contacts, pour aller chercher... mais en même temps : "Hein... Ça, ça existe! Je n'avais jamais entendu parler de cet organisme-là qui est sur mon territoire que je devrais connaître". Je pense que ça peut être intéressant, mais je pense que c'est encore plus important de créer des liens comme on le fait aujourd'hui et dire : "Ahhh c'est elle qui travaille là" ou "Ahhhh ouin, je ne savais pas qu'ils faisaient ça!" » (Une intervenante)

Des effectifs en intervention ont fait part de diverses initiatives visant une meilleure connaissance des ressources.

« Dans les outils, ce qu'on est en train de travailler, entre autres, c'est un recueil des différentes ressources en lien avec la violence, violence de toute forme pour la distribuer aux différents intervenants et à la population aussi » (Une intervenante)

Ainsi, un « speed dating » pour présenter les ressources communautaires est organisé annuellement dans certains secteurs.

En résumé, l'étude de contexte permet de constater que les intervenantes et intervenants ont avantage à mieux connaître les différents services et ressources pour rediriger adéquatement les victimes de violence sexuelle.

« Au départ, le besoin de la personne n'a pas été bien identifié et la personne qui a référé n'avait pas nécessairement les connaissances précises de ce que chaque organisme faisait. Parce qu'on ne peut pas référer à un organisme, quand on ne sait pas qu'il existe. » (Une intervenante)

À cette fin, le travail de collaboration entre les intervenantes et intervenants semble préférable, selon eux, à la confection d'outils, quels qu'ils soient.

5) Les méthodes de référence

De prime abord, notons que des victimes doivent trop fréquemment se débrouiller par elles-mêmes, sans référence, pour trouver la ressource qui leur convient.

« Puis, l'autre affaire que j'aimerais ajouter, ici ils nous ont donné une liste, mais moi j'étais nouveau dans la région, puis ils m'ont référé des psychologues sauf qu'ils n'étaient pas disponibles, il n'y avait pas de place puis j'ai été obligé de me démerder pour trouver un psychologue sans savoir sur qui j'allais tomber, puis comment ça allait se passer, si j'allais être pire ou mieux. » (Une victime)

Des intervenants constatent que des victimes de violence sexuelle cessent parfois leur démarche à la suite de référence. Une intervenante ajoute que « ça arrive que ça tombe malheureusement entre deux chaises entre la 2^e et la 3^e référence », ce qu'on peut tout à fait

LA RÉFÉRENCE VERS LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

comprendre, la victime ayant raconté son histoire à déjà deux ressources en intervention qui la redirigent à une troisième. C'est pourquoi les victimes rencontrées jugent essentiel de ne jamais fermer la porte :

«Moi, ce que je recommanderais le plus c'est que quand quelqu'un ouvre une porte en quelque part, bien qu'il ne lui refuse pas Parce que, moi là, il y a des choses que j'ai faites et c'est parce que je me sentais seule au monde. Dans le fond, c'est quasiment ça, je me suis sentie toute seule au monde. Tu sais, je vais frapper à cette porte-là et on me revire tout de suite là, comment tu veux aller ouvrir une deuxième porte ?» (Une victime)

Bref, devant le nombre parfois élevé de références, des victimes recommandent qu'une ou un intervenant pivot les accompagne dans leur cheminement.

«Ahhh! je vais le dire comme ça, qu'il y ait vraiment une personne qui prend soin de toi, puis qu'après, elle t'aide vraiment, mais que ce soit toujours l'épaulé de la même personne, tu sais qui va te chercher des services, qui va dire "hey, ça, je pense que ça te ferait du bien", que ce soit vraiment une intervenante, une personne : "bien ça, cet organisme-là, il va être bon pour toi, appelle." Je pense qu'on a vraiment besoin de se faire prendre par la main, puis de se faire suivre. Moi, je pense que c'est ça que j'aurais eu besoin, tu sais que j'ais mon point de repère.» (Une victime)

«Puis ce serait comme toujours la même personne qui me redirige et non une autre personne qui me redirige à une autre personne, qui elle, va regarder où on est rendus, tu sais.» (Une victime)

À l'instar des victimes, des intervenantes et intervenants estiment aussi que l'accompagnement dans la référence est essentiel.

«Comme je disais, nous, ce qu'on essaie de faire, c'est de faire des références personnalisées, parce que je vais dire... Bon, je pense que c'est au CIUSSS (CLSC) de Nicolet qu'il

faudrait que tu ailles, ben je vais prendre le temps d'appeler, de faire un contact puis si c'est un refus, j'ai encore la femme à côté de moi, OK ce n'est pas là, c'est où d'abord qu'il faut que j'appelle. OK, j'appelle à telle autre place. Ben au moins la personne elle repart puis elle a juste une place à aller.» (Une intervenante)

«Moi j'ai accompagné des femmes : "Veux-tu, on va y aller ensemble ?", mais ça, c'est ça dans le réseau, c'est souvent, là on passe à côté de notre mandat parce que ça, ce n'est pas vraiment apprécié, ça ne rentre pas dans les statistiques, c'est de plus en plus difficile à faire.» (Une intervenante)

D'autres responsables en intervention préfèrent conseiller la victime qui fait elle-même ses démarches.

«Tu sais, quand tu dis, j'ai la personne devant moi, je vais faire les téléphones, moi je ne favorise pas ça, je vais dire personnellement parce que si j'appelle, puis elle me dit non, la personne est devant moi, je peux créer de l'insécurité. Moi je me dis quand on est dans des vraies urgences, quand on a besoin de l'hôpital, c'est quel le bon hôpital, c'est Drummond pour les troussees, OK, on va aller là, on n'arrêtera pas à Nicolet on va se rendre à Drummond ou à Victo, on ne perdra pas notre temps-là, on va aller à Trois-Rivières Tu sais que chaque organisation, on sache à qui s'adresser pour l'urgence, puis c'est le 911 l'urgence puis c'est la police, puis c'est l'ambulance. Après ça, nous autres, quand on les a, de faire une bonne évaluation, comme chez vous, tantôt tu disais, on les écoute, on évalue le besoin, chez vous aussi, chez nous aussi, prendre le temps, la personne elle sait qu'elle t'a parlé, elle peut prendre une semaine, elle a l'environnement, à moins qu'elle soit en danger on s'entend-tu, mais elle n'est pas en danger, elle a dénoncé le crime à la police, l'agresseur est en dedans, c'est où le bon endroit pour la référer, puis la trajectoire, ce que je comprends, au Centre-du-Québec, elle n'est pas pareille à cause de toutes les découpes MRC, police et compagnie. Fait que si chacun de nous on prend le temps comme intervenant dans nos milieux, quand on a un dévoilement ou qu'on reçoit, de bien s'informer sur la bonne trajectoire, ben on ne laissera pas des trous de service. On va s'assurer que madame elle n'ait pas des services 1 ½ an plus tard.» (Une intervenante)

LA RÉFÉRENCE VERS LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

«Et d'offrir plusieurs alternatives, moi ce que je fais souvent c'est : ben regarde, là je prends ça en note, je vais faire des téléphones, je vais faire des démarches pour toi, la semaine prochaine on va parler des options que tu désires, puis là on leur explique. Et là, il y a de l'empowerment là-dedans parce qu'elle n'a pas été découragée, mais elle a du choix, puis c'est elle qui prend la décision, sauf que, par exemple dans le réseau, ce que je vois c'est qu'il y a de moins en moins d'intervenants qui le font, à cause du manque de temps, à cause des procédures, à cause que l'AEO (Accueil-évaluation-orientation) est séparée des suivis, ou l'AEO, des fois, se fait juste au téléphone, mais ça prend de l'investissement de la part de l'intervenant.» (Une intervenante)

Peu importe la méthode de référence, il est primordial de bien connaître les services et les organismes pour orienter adéquatement les victimes. Or, la majorité du personnel intervenant rencontré ne connaît pas suffisamment les ressources existantes pour bien accomplir cette fonction de référence. Même si les ressources spécialisées pour les victimes présentent une meilleure connaissance des services, des lacunes ont été remarquées quant à la connaissance des services plus spécifiques et des services récents. Par exemple, le fait qu'un des CALACS de la région offre des services individuels, en plus des services de groupe, est peu connu des intervenantes et intervenants de ce secteur. Ainsi, il serait pertinent de mieux publiciser les services en matière de violence sexuelle, étant donné qu'un manque de connaissance de certains services entraîne parfois des références inadéquates.

«Moi, ce que j'entends dans l'histoire, c'est qu'au départ, le besoin de la personne n'a pas été bien identifié et la personne qui a référé n'avait pas nécessairement les connaissances précises de ce que chaque organisme faisait. Parce qu'on ne peut pas référer à un organisme quand on ne sait pas qu'il existe.» (Une intervenante)

Les difficultés de référence sont dues à plusieurs facteurs, notamment en raison des sectorisations administratives décrites dans le premier fascicule. Entre autres, les critères d'acceptation des ressources et leur corollaire, les critères de refus, s'avèrent également méconnus par la majorité des ressources en intervention rencontrées. Même, certains organismes ne disposent pas de politiques claires quant aux services offerts aux victimes de violence sexuelle. À titre d'exemple, des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale ne se sont pas toutes positionnées clairement à savoir si elles acceptent les femmes qui ont subi de la violence sexuelle de leur conjoint ou dans un cadre d'exploitation sexuelle. Il est donc difficile pour les partenaires de le savoir. Il importe donc de clarifier la mission de chaque organisme relativement à la violence sexuelle.

La question d'établir le lien de confiance et de la référence a été maintes fois discutée dans le cadre des groupes de discussion des intervenantes et intervenants.

«Au niveau de la référence, quand il y a un lien qui est fait, ben ça dépend du nombre de rencontres aussi. On a déjà exploré ça. Quand un lien de confiance est installé de la part de l'intervenante du CAVAC, dépendant du nombre de rencontres, même si elle est référée au CALACS, elle n'ira pas parce que ça fait un petit bout qu'elle a travaillé. Il y a de quoi à examiner là.» (Une intervenante)

Enfin, on constate peu de suivi à la suite de la référence :

«Mais on en perd là. Comme la seule fille qu'on a rencontrée par rapport à la fellation, nous on lui dit va voir ton intervenante à l'école. Mais est-ce que ça s'est fait? On n'en a aucune idée. (Le contexte de volontariat c'est ça, on ne sait jamais ce qui s'en suit.) Dans l'individuel, on peut plus les accompagner. Mais après, c'est fini. Tu sais. Après, ça appartient aux intervenants du milieu. Nous, on ne peut pas les accompagner, elle est là la difficulté. Si on crée un lien,

LA RÉFÉRENCE VERS LES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

on... Moi, ça m'est déjà arrivé de créer un lien avec un jeune homme. Mais ce qui se passe après, je ne sais pas. Donc ça, c'est ma préoccupation » (Une intervenante)

En fin de compte, le manque de coordination entre les services fait en sorte qu'il arrive que des victimes soient laissées à elle-même :

« Oui, on vit les contrecoups de ça. Il y a des élèves victimes de violence sexuelle qui tombent entre deux chaises et qu'on échappe carrément » (Un intervenant)

En résumé, l'étude de contexte révèle que les victimes de violence sexuelle ont besoin d'être guidées et accompagnées dans la recherche d'aide. De façon à bonifier le processus de référence, il serait notamment pertinent que des ressources soient mieux positionnées en matière de services à offrir aux victimes de violence sexuelle ; qu'un suivi soit assuré à la suite de la référence et qu'une concertation se développe entre les organismes impliqués.

CONCLUSION

En résumé, ce fascicule présente la question de la référence des victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec. Parmi les organismes de référence, l'Info-Santé ou Info-Social et la ligne québécoise pour les victimes d'agression sexuelle représentent les ressources téléphoniques de porte d'entrée pour les victimes qui ont participé à l'étude de contexte. Le besoin de formation continue en matière de violence sexuelle pour le personnel intervenant de ces organismes a été souligné, afin d'offrir une référence adéquate tenant compte des ressources centricises.

Le programme de référence policière du CAVAC se révèle fort utile pour les victimes qui s'adressent à la police. Cependant, une minorité d'entre elles dévoilent la violence sexuelle subie aux instances policières. La fluidité de la référence entre le

CAVAC et certains organismes communautaires pour les victimes de violence sexuelle pourrait être bonifiée.

Au-delà de la diversité des trajectoires des victimes de violence sexuelle, la chaîne de références est longue pour certaines d'entre elles. Ces références entraînent dans certains cas des délais considérables avant l'aide désirée. En moyenne, 18,48 mois s'écoulent avant que la victime reçoive les services demandés. Les nombreuses références causent également des désagréments aux victimes, dont le fait de devoir raconter leur histoire à de nombreuses reprises. Les victimes qui rapportent la violence sexuelle subie à la police sont fréquemment dirigées vers le CAVAC, en raison du programme de référence policière. Après avoir procédé aux demandes d'indemnisation de l'IVAC, ces victimes sont ensuite fréquemment orientées vers un suivi psychologique privé. Les victimes de violence sexuelle qui présentent un problème de dépendance consultent les services d'aide en toxicomanie et les services d'aide aux victimes de façon parallèle ou successive, sans qu'il y ait nécessairement de référence entre ces services. Face aux victimes laissées à elle-même en matière de recherche d'aide, et celles « échappées » entre deux références, les victimes, comme plusieurs intervenantes et intervenants, recommandent un accompagnement pendant le processus de référencement. Un meilleur suivi à la suite de la référence et une meilleure coordination entre les services d'aide aux victimes de violence sexuelle sont également recommandés.

Selon quelques intervenantes et intervenants rencontrés, la création d'outils de référence pourrait être bénéfique pour une meilleure connaissance des ressources et de leurs spécificités. Néanmoins, la majorité du personnel intervenant rencontré mise davantage sur une meilleure connaissance et une meilleure concertation entre les organismes, que sur la création d'un nouvel outil.

FASCICULE NUMÉRO 6

LA CONCERTATION DES SERVICES POUR
LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE
AU CENTRE-DU-QUÉBEC

LA CONCERTATION DES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Ce sixième fascicule traite de la concertation intersectorielle des services pour les victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec afin d'assurer leur sécurité physique et psychologique. Dans cet objectif, le fascicule explore les formes de concertation en place. L'analyse des trajectoires de services déterminant les points de contact entre les différents réseaux (voir le fascicule numéro 4) et les tendances de références (voir le fascicule numéro 5) a permis d'identifier les pratiques de concertation et les difficultés inhérentes à son développement. Les principaux obstacles à cette concertation, notamment le morcellement des services sur le territoire et les règles de confidentialité sont donc discutés. Ainsi, des règles doivent être établies afin d'encadrer la pratique concertée, notamment pour la confidentialité. Enfin, l'essor de la co-intervention est abordé.

D'abord, l'étude de contexte révèle que les victimes de violence sexuelle peuvent être recommandées à une multitude de ressources pour leurs problématiques concomitantes, mais l'intervention est rarement réellement concertée.

Les formes de concertation

Selon la Table en violence sexuelle de l'ouest de l'île (TVSOI), une entente formelle permet la concertation : « La création d'une entente formelle est un moyen d'assurer la collaboration quand quelqu'un dévoile être victime de violence sexuelle. Les ententes formelles assurent qu'il existe des protocoles à suivre. »

Des ententes formelles en matière de violence sexuelle sont déjà en place au Centre-du-Québec, notamment l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique qui s'applique pour les victimes de violence sexuelle de moins de 18 ans :

« L'une des ententes à laquelle on se réfère souvent est l'entente multisectorielle relative aux enfants victimes de sévices sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique qui implique le corps policier, le Département de Protection de la Jeunesse et le substitut du procureur général (Gouvernement du Québec, 2001). Cette entente multidisciplinaire se prononce clairement sur les étapes à suivre en cas de sévices faits aux jeunes. Elle indique en effet à qui s'adresser et explique clairement les rôles de chacun des partenaires ainsi que les mesures à prendre. Impliquer le Directeur de la Protection de la Jeunesse est une manière de travailler qui fonctionne bien avec les jeunes. » (TVSOI)

Parmi les 10 victimes rencontrées individuellement, aucune n'a fait l'objet d'une entente multisectorielle, même si deux étaient mineures lorsque la violence sexuelle a été dénoncée aux policiers. Cependant, l'application de cette entente multisectorielle se déroule bien selon les intervenants rencontrés :

« C'est sûr que maintenant il y a les ententes multisectorielles qui vont venir un peu baliser le processus qu'il va y avoir entre le CIUSSS (DPJ) et nous. Automatiquement, nous, s'il y a un jeune qui est victime qui passe dans nos services, il y a un signalement qui va être fait. Mais après ça, on perd un petit peu le contrôle de la suite des choses, c'est le CIUSSS (DPJ) selon leur processus de gestion des dossiers qui va évaluer ce qui se passe avec le jeune. En général, ça va bien. On ne peut pas dire que ça ne va pas bien. C'est sûr que je pense que la région Mauricie / Centre-du-Québec là, je pense que le tiers des signalements complets qui est de la région de Drummond, signalement DPJ de tous genres. On est dans les plus élevés. Moi, je ne vois pas ça négativement ou positivement, je vois ça dans le sens où les gens de plus en plus dans la région vont avoir le réflexe d'appeler le CIUSSS (DPJ), ce qui ne se faisait pas avant. Avant, on regardait surtout : est-ce que la sécurité du jeune est compromise, mais il ne faut pas oublier le volet développement. De plus en plus, même nous, à travers le réseau policier, j'éduque les policiers à référer de plus en plus vers le CIUSSS (DPJ) pour qu'ils soient au courant de la situation rapidement et qu'ils puissent prendre les bonnes mesures au bon moment. Fait que l'évolution du dossier qu'eux ont, si toi tu as toute une partie de ce dossier-là, mais si tu ne le diffuses pas, ils n'auront jamais l'éventail complet de ce qui se passe. C'est un peu vers ça qu'on s'en va dans la région. » (Un intervenant)



LA CONCERTATION DES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

« En général je n'ai rien à dire spécifiquement qui me vient en tête, de choses à améliorer ou quoi que ce soit, même au niveau du CIUSSS (DPC), c'est sûr quand c'est des dossiers pour les jeunes de 14 – 18 ans dans le fond, justement au niveau des ententes multisectorielles quand ça touche les enfants, adolescents, ben je pense que c'est bien rodé au niveau de la police, je sais que pertinemment si j'ai une question par rapport à l'aspect protection j'appelle l'intervenante, je sais que l'intervenante qui est au dossier quand le dossier nous est soumis ça nous est indiqué. »
(Une intervenante)

Annuellement, le programme « jeunes en difficulté » du CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec fait une tournée bilan de la région afin de recueillir et discuter des irritants. Au cours des dernières années, il semble, selon les résultats de ces tournées, qu'une belle collaboration s'est instaurée entre les partenaires concernés par l'entente multisectorielle. Le CIUSSS Mauricie-Centre-du-Québec évalue d'ailleurs que la collaboration requise est présente dans la région et, par conséquent, l'entente multisectorielle est bien appliquée. Néanmoins, certaines difficultés demeurent, dont la question de la confidentialité. Nous reviendrons sur le sujet dans la section relative aux difficultés de concertation. De plus, des organismes souhaitent être partie prenante lorsqu'une entente multisectorielle est enclenchée, par exemple le CAVAC qui accompagne l'enfant ou l'adolescent victime de violence sexuelle.

D'autres ententes concernant les victimes de violence sexuelle sont en place au Centre-du-Québec, dont l'Entente intersectorielle à l'égard des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement victimes ou contrevenantes, impliquées ou non, dans un processus judiciaire. Il y a également l'Entente sociojudiciaire pour les personnes âgées victimes de maltraitance, ce qui peut inclure de la violence sexuelle. Il y a également une entente entre les policiers du Centre-du-Québec et les écoles afin de faciliter l'intervention de façon générale, dont pour les victimes de violence sexuelle. D'autres ententes ou

protocoles peuvent également concerner les personnes victimes de violence sexuelle.

Cependant, le nombre de partenariats peut devenir difficile à gérer pour certains services, comme les policiers.

« Nous, on est la porte d'entrée pour plein de choses. Ça peut être autant avec les centres d'écoute en prévention suicide, les ressources pour les personnes âgées, pour la fraude, les aînés, etc., etc., etc. Beaucoup d'organisations veulent signer un partenariat avec la Sûreté du Québec ou le service de police. Mais pour le patrouilleur terrain, de savoir qu'il y a 75 partenariats signés, ça devient difficile à gérer. Ça devient aussi lourd et on est une organisation d'intervention d'urgence. C'est le principe de l'urgence à l'hôpital. Tu vas à l'urgence, l'urgentologue va te stabiliser et t'envoyer à la bonne place après. Là, tu auras le temps des soins que tu auras à prendre. Pour le policier, c'est un peu le même principe qu'on a mis en place avec le CAVAC. On réfère au CAVAC. Après ça, le dossier prendra le chemin qu'il a à prendre. Toutes les organisations veulent signer un partenariat direct avec nous. Mais dans la gestion de ça, c'est beau de signer le papier, mais est-ce que ça va être appliqué après ? Ce n'était pas réalisable.

Ce qu'on veut, c'est que le policier fasse l'intervention, règle le volet judiciaire qu'il a à régler, et qu'il retourne sur la route parce qu'on a besoin de lui encore et il y a d'autres appels qui attendent. (...) C'est parce qu'on a vu de façon autre des partenariats qui se sont signés ensuite avec d'autres organisations et le fonctionnement était pas là parce que comme je dis, pour le policier ça devient extrêmement lourd. On partait, en plus de la pile de rapports et de documents dont on a besoin. On en avait un paquet de données pour différentes organisations. Le policier un moment donné se perd là-dedans. » (Un intervenant)

Quoique peu d'organismes communautaires participent à ces ententes, « une entente formelle entre les organismes communautaires et les autorités peut amener les victimes à se méfier » selon la TVSOI.

LA CONCERTATION DES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Enfin, l'absence de protocole ou d'entente formelle visant la sécurité physique et psychologique des victimes de violence sexuelle adultes a été soulignée.

La table ou le comité

Chapeauté par le CIUSSS Mauricie – Centre-du-Québec, le Comité intersectoriel en matière d'agression sexuelle et de violence conjugale regroupe les organismes travaillant en lien avec ces problématiques et permet de coordonner ces services.

« Parce qu'on a déjà des trucs comme ça, on en a une Table en agression sexuelle et violence conjugale qui existe depuis une vingtaine d'années (...) et il y a un Carrefour en 2 juin, il y a une activité, il y a beaucoup de choses en agression sexuelle qui vont être là » (Une intervenante)

Ce comité intersectoriel est apprécié de façon générale et répond aux besoins des organismes selon une évaluation réalisée auprès des membres à l'été 2016. À la suite de cette consultation, ces derniers ont révélé souhaiter la poursuite du comité, composée de sous-comités pour l'avancement de dossiers communs. Grâce à des réunions triannuelles, le comité poursuit ses principaux objectifs, soit de:

- servir d'arrimage au personnel intervenant dans le domaine de la violence conjugale et de l'agression sexuelle;
- présenter les projets émergents et réaliser le plan d'action régional en matière de lutte à ces violences par le travail en sous-comités à l'atteinte des priorités régionales.

« D'autant plus que c'est important puis c'est le fun qu'on ait ce genre de table-là pour se parler parce que de plus en plus faut que nos pratiques justement soient travaillées... Faut dire : « est-ce que tu as un suivi à la Volte-Face, tu me permets d'appeler

l'intervenante pour dire ce que je vais faire? Fait que de plus en plus, chaque fois qu'il y a un intervenant qui gravite autour : psychiatre, médecin, ce n'est pas rare qu'on fait des contacts pour dire, ben moi je suis là, je fais ça... Je la rencontre à telle fréquence, fait que ça se peut que ... que Domrémy mette de manière plus intensive le suivi pendant cette période-là, ou qu'ils soient plus alertes à certains risques de reconsommer, mais... De plus en plus faut travailler avec les partenaires autour, parce que ce qu'on fait chacun dans nos services a des répercussions dans toutes les sphères de vie de la personne. » (Une intervenante)

Néanmoins, des intervenants ont fait mention du besoin de deux comités en matière de violence sexuelle, faisant ainsi le parallèle avec la table en itinérance. Ainsi, un comité regrouperait les organismes spécifiques à la violence sexuelle, et l'autre réunirait les partenaires de ces services. Cette façon de faire demeure à explorer.

La co-intervention

De l'avis général, la co-intervention est rare dans la région auprès des victimes de violence sexuelle. Des initiatives personnelles en ce sens émergent cependant. Ainsi, des intervenants ont raconté des expériences de co-intervention.

« C'est de là que découle le Regroupement de Centres d'amitié autochtone, c'est allié souvent ... comme moi je travaillais au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or avec le CALACS de Val-d'Or eux ils avaient fait un projet de Table de concertation avec des intervenantes qui travaillaient en agression sexuelle donc, c'est un groupe soutien, support, expertise spécificité et c'était de l'interformation. Donc, le CALACS nous offrait un support dans leur expertise et nous on leur offrait un support dans notre expertise par rapport au terrain, parce qu'elles n'arrivaient pas à avoir la clientèle, elles disaient on sait qu'il y en a, on se promène sur la rue, il y a de la prostitution partout à Val-d'Or et elles n'arrivaient pas à rejoindre cette clientèle-là » (Une intervenante)

« Quand ça se fait de personne à personne, ça va bien. Souvent, au niveau de la référence, quand la personne sait qu'elle va aller rencontrer Claire ou Jacques à telle place, elle est plus sécurisée. Lui faire prendre conscience aussi que là, tu vas travailler ça, mais tu



LA CONCERTATION DES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

me reviens pour l'autre bout. Il y a des ententes... De mon côté, ça va très bien. C'est des bons coups.» (Un intervenant)

« On favorise aussi la co-intervention, je pense que dans toutes les fois, on en a déjà eu chez vous à la Nacelle, la co-intervention c'est très profitable parce que je dis depuis 25 ans, la victime s'appartient à elle-même, elle n'appartient ni au CAVAC, ni au GALACS ni à la maison d'hébergement, ni au Centre Amitié Autochtone, elle s'appartient et elle peut choisir des services, travailler avec son policier, son enquêteur, travailler avec nous.» (Une intervenante)

La co-intervention est intéressante, surtout quand elle permet l'intervention sur place, palliant ainsi les problèmes de transport. Elle permet de plus d'offrir le service spécialisé en région plus isolée ou rurale.

« C'est assez rapide, nous, si je ne me trompe pas on est affiliés avec Drummond, puis il y a une intervenante qui se déplace une fois par semaine, je pense, minimum qui peut venir sur place à la maison d'hébergement. C'est quand même bien.» (Une intervenante)

La co-intervention est particulièrement de mise pour certaines victimes au profil vulnérable qui nécessitent une double expertise pour intervenir auprès d'elles.

« La co-intervention, nous de façon systématique au niveau de la déficience intellectuelle on a développé une entente avec le CIUSSS (CRDI), on a une entente puis c'est de façon systématique, il y a de la co-intervention, on n'est pas des spécialistes de déficience intellectuelle, mais on est des spécialistes de sociojudiciaire. Donc on est capable de comprendre l'environnement judiciaire puis de faire le suivi avec la personne pour la soutenir à témoigner puis expliquer à l'intervenante.

Et c'est très profitable, on le fait à l'occasion au niveau du CIUSSS aussi où des intervenants vont nous appeler, ils vont venir avec les intervenants en milieu scolaire, écoles privées peut-être un peu plus qu'écoles publiques où ils vont avoir de l'ouverture et on va faire de l'intervention avec l'éducateur spécialisé. Le lien de confiance il est là, nous on va apporter le soutien, l'expertise plus... Puis, on va laisser le suivi psychosocial aux gens aussi. Au

niveau des aînés, c'est un peu ça, il y a un protocole sociojudiciaire qui se met en place, le psychosocial, il appartient au CIUSSS s'ils n'ont pas assez de monde pour le faire ça, c'est à nous autres de dire : « ben trouvez du monde pour le faire, mais c'est sûr qu'on ne peut pas... » Comme au niveau des maisons d'hébergement, ça chez nous c'est de façon... Quand les mamans veulent du soutien pour les enfants, on réfère directement à la maison d'hébergement. Nous on ne travaille pas l'éducation des enfants pour la mère dans un contexte de violence conjugale, mais ça se fait très bien dans vos milieux, vous avez de plus en plus d'intervenantes jeunesse, je pense qu'il y en a partout maintenant dans toutes les maisons d'hébergement. Ça les intervenants dans les premières années, les intervenants qui arrivaient dans les CAVAC, ils voulaient tout faire... » (Une intervenante)

La co-intervention est généralement citée parmi les bons coups des intervenants, par exemple une expérience positive de soutien d'une victime à la Cour entre le CAVAC du Centre-du-Québec et le CALACS Unies-vers-Elles. Cependant, la co-intervention a aussi ses limites, notamment dans les petites communautés.

« Ce que j'entends la co-intervention c'est super important, puis oui il y a de la compétitivité, puis il y a de l'attachement, mais ils ont aussi le fait que le jeu de ping-pong de voir pour le même problème 4, 5 intervenantEs différents, je trouve que c'est beaucoup. (...) Il y a ça aussi, moi j'aime mieux appeler le CAVAC, « je peux-tu parler à une intervenante du CAVAC? » « Comment ça se passe la procédure... » Puis là, on va le mettre dans le plan d'intervention, on va dire, regarde là tu vas être rendu là, plus tard dans ton processus, tu vas pouvoir aller là. Ce n'est pas pour garder « MA » victime, mais seulement pour éviter qu'elle voit trop de personnes. Des fois, on peut juste aller chercher des informations. » (Une intervenante)

Quelques expériences de co-intervention ont suscité la controverse dans la région. À titre d'exemple, un organisme communautaire oeuvrant auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle, en collaboration avec les intervenantes du CALACS, a animé cinq ateliers de groupe auprès de victimes de violence sexuelle. L'expérience a été jugée positive par tous les participants. Cependant, des intervenants

LA CONCERTATION DES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

estimaient que l'approche de groupe n'est pas adéquate auprès de cette clientèle. L'initiative n'a pas été renouvelée.

Lorsqu'on parle de co-intervention, il ne faut pas oublier l'importance de désigner un intervenant « pivot » et d'établir un plan de services intégrés. Aucune de ces mesures n'a été relatée par les participants à cette étude de contexte. Le personnel intervenant a noté que le rôle de pivot entraîne des coûts. Cependant, il est fort probable que cela pourrait aussi en faire économiser...

Les obstacles à la concertation

Plusieurs obstacles qui nuisent à la concertation ont été relevés par les intervenants rencontrés. Les contraintes liées à la confidentialité représentent l'obstacle majeur à la concertation auprès des victimes de violence sexuelle. Ainsi, la confidentialité constitue l'obstacle à la collaboration le plus important, parmi ceux identifiés par le personnel intervenant.

La confidentialité

Selon la TVSOI, le Gouvernement du Québec (2001) mentionne que : « favoriser la transmission de l'information confidentielle entre les différents intervenants et intervenantes dans les situations d'urgence mettant en danger la vie ou sécurité des personnes en révisant la législation » est une priorité ».

La question de la confidentialité représente un irritant majeur pour plusieurs intervenants. Voici de nombreux commentaires et échanges à ce sujet qui reflètent l'opinion des intervenants :

*« Effectivement, il y a des failles pour qu'on puisse se parler. »
(Une intervenante)*

« Mon irritant le pire, c'est la confidentialité, c'est bien cool là, mais ça nous bloque pas mal un peu partout. Ça, moi j'ai travaillé dessus de mon bord en tout cas, dans ma boîte à moi puis je me dis souvent, c'est ça qui vient, ça c'est un irritant qu'on nous met là... Je pense qu'on aurait ça à regarder aussi au niveau de la confidentialité, c'est où puis quand que ça s'arrête » (Une intervenante)

« C'est quand on entre dans le contexte confidentialité et quand on peut échanger entre organisations, les gens ne savent pas ce qu'ils peuvent dire et ce qu'ils ne peuvent pas dire, où est-ce que je peux aider ou pas aider ? Je travaille en partenariat ou pas ? J'entends souvent : « Ah telle organisation travaille en silo » : on parle souvent du public. C'est sûr qu'il a un contexte de lois qui fait que des fois, tu n'as pas le choix d'être comme ça. Mais pour travailler souvent avec le communautaire, ils sont autant en silo, mais ils ne le savent pas » (Une intervenante)

« On peut faire signer des documents... Mais il faut qu'il y ait une volonté de la personne pour le faire. Il faut qu'il y ait une capacité organisationnelle de le faire aussi. Je pense que la confidentialité quand on tombe dans un contexte comme ça, c'est un enjeu qui est majeur aussi » (Une intervenante)

« La confidentialité tombe à partir du moment où la personne est en danger... - Ça, il y a de l'interprétation et c'est là que chaque organisation n'est pas à la même place. - Il y en a que c'est de la chasse gardée. - Et il y a le secret professionnel dans certaines choses » (Une intervenante)

« La confidentialité dans notre organisme, c'est... On est pris... On se retrouve un peu pris parce qu'on ne peut pas faire de dévoilement, alors la confidentialité est vraiment importante, mais très restrictive dans nos interventions avec d'autres personnes. En gros, c'est le gros problème » (Une intervenante)

« La Loi sur l'accès à l'information, la divulgation qui est un gros empêchement en tout cas pour nous autres, le chiard! Des fois c'est exagéré, ils étirent la Loi je trouve, le CIUSSS (la DPJ) ou le CLSC : « On ne peut pas te le dire... » Ils dévoilent, mais ils ne dévoilent pas, ils ne peuvent pas donner le contenu, le CIUSSS (DPJ) un petit peu, mais ils sont pognés avec leur loi, c'est pas de leur faute les intervenantes, c'est à cause de la Loi, c'est parce que je ne peux même pas prendre une déclaration d'une

LA CONCERTATION DES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

intervenante seulement, elle peut me le dire verbal, on se parle, mais si on s'écrit, c'est beau on va le prendre par écrit ce que la personne te dit « ah, là je ne peux pas : la Loi ». Fait qu'il faut que j'aille chercher un mandat, une ordonnance de communication. » (Une intervenante)

« C'est la Loi qui s'est mis des bâtons dans les roues elle-même là, au moins ça nous permet de nous parler, sauf qu'on est revenus quasiment comme c'était avant. J'ai connu moi, avant qu'il y ait les ententes multi, on pouvait se parler, c'est sûr qu'on ne pouvait pas avoir de documents, mais on pouvait quand même se parler, ça dépendait avec qui on faisait affaire, mais c'était quand même pas pire, mais un moment donné il y en avait d'autres... Ah là ils ont mis en vigueur les ententes multisectorielles, même le CIUSSS (CLSC) fait partie de l'entente puis pour moi, ils ne le savent pas, c'est vrai pareil, c'est des parties prenantes, il y a plusieurs organismes là-dedans qui sont partie prenante. Toutes les parties prenantes ont droit de se parler, c'est sûr le CIUSSS (CLSC) ne veut pas nous parler et puis ça nous permet d'échanger les informations, mais quand vient le temps d'avoir les documents parce que la Loi à l'accès à l'information est entrée en vigueur... Le CIUSSS (DPJ) aussi s'est mis une loi aussi à l'interne pour limiter les divulgations d'information au niveau du nominatif, fait que là, à partir de là, on peut l'avoir, mais faut aller voir un juge, avoir une ordonnance, un mandat pour aller chercher les documents, c'est de la perte de temps totale. C'est parce que le but c'est quoi? C'est protéger le monde, protéger les enfants, les victimes d'agressions sexuelles, mais tu ne peux pas me donner les documents qui vont me permettre de la protéger. » Une intervenante)

« En fait c'est parce que la personne est persuadée que c'est là pour la protéger elle, le professionnel il pense que c'est pour protéger son ordre lui » (Une intervenante)

« En tout cas c'est ça, sauf qu'il reste qu'on travaille dans un but commun de protéger, puis les lois nous empêchent, on se demande en bout de ligne... » (Une intervenante)

« Puis ça demande des délais des fois d'aller chercher un mandat. » (Une intervenante)

Tous ces extraits de discussions montrent bien que le personnel intervenant considère que les aspects légaux entourant la question de la confidentialité

nuisent à la concertation, voire parfois à la sécurité de la victime.

Malgré ce qui précède, les intervenantes et intervenants se disent généralement satisfaits de l'échange d'informations au Centre-du-Québec. Ils ont bénéficié de formations à ce sujet et connaissent bien les grandes règles. Cependant, l'échange d'informations ne se révèle pas totalement fluide et optimal selon le personnel intervenant rencontré.

« Dans le sens où des fois, il y a des échanges d'information où on s'attend à ce que le CIUSSS nous donne de l'information, mais il y a des situations où je suis au courant de choses et que moi aussi je ne veux pas diffuser pour X ou Y raisons, car oups. le lien de confiance avec la personne là, je ne voudrais pas trop le dire. Ou je suis au courant que cette personne-là autant au niveau policier, elle commet des actes criminels qui peuvent être assez majeurs Oups... le lien de confiance, je ne veux pas le dire ou je peux-tu le dire, je peux-tu pas le dire ? Il y a des situations où on agit aussi de cette façon-là Il y a des choses qu'on pourrait diffuser, mais qu'on ne le fait pas C'est l'interprétation de la confidentialité. On avait eu une rencontre de maître X là-dedans Il y a des organismes qui vont avoir un client X et ils font se le garder, mais oui, il y aurait eu une continuité de services à avoir à côté. On le voit ça aussi là Puis, il n'est pas nécessairement envoyé à l'autre organisation à côté C'est le même principe. Ça dépend, pas nécessairement juste de l'organisation Ça peut dépendre de l'intervenant Ça peut dépendre de l'interprétation que l'intervenant va faire de son dossier. C'est la même chose au CIUSSS (CLSC), c'est la même chose dans la police. Je veux dire que ça arrive dans à peu près toutes les organisations ça qu'on travaille en silo » (Un intervenant)

« Il y a des chasses gardées entre les différents services et différentes ressources, au détriment de la mission de base. » (Un intervenant)

Bien des réalités complexifient l'échange d'informations dans un contexte de collaboration. Ainsi, certains organismes communautaires, par exemple les Centres de femmes, ne consignent pas les services offerts dans un dossier attribué à leur cliente, ce qui limite donc la transmission de



LA CONCERTATION DES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

renseignements. Dans d'autres cas, la mission en tant que telle de l'organisme nuit à l'échange, comme cet exemple le montre :

« Il y a même des réflexions sur qu'est-ce que les groupes VIH (virus de l'immunodéficience humaine) devraient faire ? Quand les groupes VIH ont été créés, c'était du soutien psychologique pour les accompagner à mourir, de l'hébergement. Nous, quand l'organisme a été créé en 1989, c'était ça. Mais maintenant, le but c'est qu'ils aillent vers d'autres... S'ils ont un problème de santé mentale, s'ils ont un problème de toxicomanie... On ne devrait pas avoir à faire ça et on ne le fait pas vraiment, c'est juste qu'à partir du moment où la personne a le VIH, ça devient plus complexe pour les autres ressources en lien avec la confidentialité. C'est comment faire pour que la personne aille consulter quand même. » (Une intervenante)

De plus, certains intervenants et intervenantes ont mentionné leur malaise à partager l'information confidentielle avec des organismes comme la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) et les compagnies d'assurance, qui clarifient généralement peu leur demande.

Afin de surmonter l'obstacle de la confidentialité, la grande majorité des intervenants et intervenantes consultés ont développé diverses stratégies.

« Non, parce que c'est quand même pas mal dans tous les organismes, moi j'ai choisi, les gens me signent un consentement, j'y va avec exemple, les policiers j'ai pas le choix de leur parler fait que c'est évident moi quand ils entrent en hébergement ils signent ça, le CIUSSS c'est la même chose aussi, fait que ça travaille un petit peu de ce côté-là de la confidentialité, puis j'ai laissé une place : « ainsi qu'à tous les autres organismes susceptibles de m'aider dans mes démarches de rétablissement » Fait que ça veut dire que c'est vert, mais par contre l'ouverture je vais la préciser (...).mais je pars toujours dans la mission à les amener à l'idée que je vais sûrement avoir besoin de parler à d'autres gens si je veux référer puis tout ça, parce moi tout seul, j'ai pas l'expertise qu'il y a là, puis là, puis là... Fait que déjà en rentrant je leur mets ça un peu la possibilité, l'ouverture pour ton rétablissement, ce n'est pas pour ma curiosité, puis ce n'est pas pour la sienne, puis la sienne, puis la sienne, c'est pour

t'aider à te rétablir. Je pense qu'on a un petit bout de chemin à se trouver des façons là-dedans qui nous permettraient plus de travailler en partenariat. » (Un intervenant)

Ainsi, le programme des jeunes en difficulté du CIUSSS, pourtant fort critiquée sur le plan de la confidentialité, dit parfois négocier des autorisations de divulgation des renseignements nominatifs pour détailler ce que le personnel intervenant peut se dire. En effet, il est parfois nécessaire de baliser, voire limiter, l'échange d'informations dans le respect des mandats respectifs de chaque organisme. À ce sujet, quelques intervenants et intervenantes ont rapporté la nécessité de mieux cibler l'information à échanger. Il a été préconisé notamment d'appliquer le principe du « droit de savoir » en alliance avec le « besoin de savoir. »

À l'instar de la TVSOI, nous concluons que :
« Tous les organismes communautaires et institutionnels ont leurs propres normes de sécurité et protocoles liés à la confidentialité. Toutefois, il est nécessaire de travailler sur le plan local et de parvenir à partager les informations confidentielles. Il est aussi essentiel de réussir à influencer le gouvernement à modifier la législation afin de garantir que la transmission de ces informations se fasse sans heurts. »

Pour ce faire, le personnel intervenant éprouve le besoin d'échanger avec ses partenaires quant aux meilleures pratiques pour un échange optimal respectant les règles de confidentialité dans le meilleur intérêt des victimes de violence sexuelle.

LA CONCERTATION DES SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

La pérennité

Le deuxième obstacle majeur relevé quant à la concertation des services pour les victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec concerne la pérennité des initiatives développées en partenariat. Ainsi, les expériences de concertation, qui demandent souvent un apport considérable pour leur mise en place, ne se poursuivent pas.

« Ça fait 3 ans à peu près qu'on a commencé avec la Collective des femmes de Nicolet et la Nacelle, on a fait des ateliers avec le service enfance-famille. Annie et moi on s'était déjà rencontrées parce qu'il n'y avait personne qui venait, et il y avait une super belle ouverture à dire : bon ben on va s'asseoir ensemble puis on va regarder les spécificités puis c'est quoi. Donc à Nicolet il y a vraiment deux belles ouvertures. La Nacelle ça fait au moins 4 ans parce que ça a commencé par un manque de local puis finalement il y a une super belle collaboration pour des cercles de discussion par rapport à la violence conjugale et la violence chez les femmes parce que ça aussi c'est une réalité qu'il faut aborder. Par contre, c'est des projets sporadiques, ça va de l'intention de c'est qui la bonne personne. Moi, par exemple, j'avais un contact à la Collective, la Collective les maintient bien, mais c'est sûr il y a beaucoup de bénévolat, ce n'est pas dans nos programmes, ce n'est pas dans nos tâches, c'est toutes tâches connexes » (Une intervenante)

« Nous, on avait un partenariat entre autres avec Domrémy, mais on faisait du groupe à ce moment-là. Il était prévu que dans une des animations, Domrémy venait présenter, donnait des cartes d'affaires. Si la personne souhaitait faire un bout, elle avait déjà un premier contact qui était créé. On n'en fait plus en groupe. » (Une intervenante)

Ainsi, les initiatives de concertation cessent fréquemment rapidement avec la fin du financement, le changement des façons de faire ou de l'intervenant. Ces initiatives représentent également souvent un surplus de travail, d'où leur abandon parfois précoce. Cependant, tous s'entendent sur le besoin de concertation et que celle-ci devienne durable.

CONCLUSION

Ce sixième fascicule a traité de la concertation des services pour les victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec. À la lumière des propos du personnel intervenant auprès des victimes de violence sexuelle, la concertation demeure un défi. Les missions et les contextes légaux complexifient la collaboration. Même adopter un langage commun s'avère parfois ardu.

L'analyse de la concertation des services en matière de violence sexuelle met en lumière que plusieurs formes de concertation sont déjà en place et répondent aux besoins, notamment le Comité intersectoriel en matière d'agression sexuelle et de violence conjugale de la Mauricie – Centre-du-Québec. Des ententes sont appliquées, dont l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique. Ces ententes ne concernent que des victimes plus vulnérables comme les enfants et les personnes présentant une déficience intellectuelle. Cependant, l'absence de véritable réponse concertée au besoin de sécurité physique et/ou psychologique des adultes victimes de violence sexuelle a été soulignée par les intervenantEs rencontrés dans le cadre de cette étude de contexte. Il a notamment été souligné qu'il n'existe pas de protocole entre les partenaires pour protéger les victimes de violence sexuelle. Un parallèle a été fait avec le Carrefour de sécurité en violence conjugale, développé par la Maison d'hébergement La Séjournelle avec ses partenaires en Mauricie, qui vise la protection des victimes de violence conjugale. Par conséquent, il est recommandé d'analyser la pertinence de développer un protocole de sécurité en matière de violence sexuelle entre les partenaires concernés.

De façon concrète, il y a relativement peu de co-intervention auprès de victimes de violence sexuelle. Pourtant, cette pratique émergente est décrite positivement par les intervenants et les

intervenantes qui ont participé à cette étude de contexte. Elle s'avère fort utile pour les régions rurales ou plus isolées dont le Centre-du-Québec est composé. La co-intervention demeure à développer et à baliser.

Bien que l'offre de traitements intégrés émerge, plusieurs défis relatifs aux collaborations interorganisationnelles et interprofessionnelles demeurent à relever. Ainsi, la concertation ne s'avère pas optimale en matière de violence sexuelle selon le personnel intervenant centricois concerné. Les principaux obstacles identifiés concernent la question de la confidentialité et la difficulté de pérenniser les initiatives concertées prometteuses. Ainsi, la coordination entre les plateaux de services devrait être clarifiée, améliorée et stabilisée.

Bref, comme une victime de violence sexuelle l'a écrit tout simplement parmi les suggestions d'amélioration des services : *« Une plus grande communication / concertation! »*

Fascicule	RÉFÉRENCES
6	

Gouvernement du Québec (2001). *Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique*. Québec : Gouvernement du Québec.

Table Violence Sexuelle dans l'Ouest de l'Île (TVSOI) (2015). *Rapport : Violence sexuelle dans l'Ouest de l'Île de Montréal*.

FASCICULE NUMÉRO 7

A stylized illustration of a diverse group of people holding hands in a circle. The figures are simplified, with circular heads and rectangular bodies. The colors of the heads and bodies include yellow, green, orange, and blue. The background is white with a large, semi-transparent red circle in the center, which serves as a backdrop for the title text.

**LES BESOINS DE SERVICES POUR LES
VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU
CENTRE-DU-QUÉBEC**

LES BESOINS DE SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Ce dernier fascicule présente les principaux besoins de services aux victimes de violence sexuelle du Centre-du-Québec selon les intervenantes et intervenants rencontrés et les victimes consultées. Excluant les besoins déjà traités dans le cadre des fascicules précédents, les deux principaux besoins recensés sont : 1) la formation ; ainsi que 2) le développement et la révision des services en matière de violence sexuelle.

1. La formation en matière de violence sexuelle

Les besoins de formation du personnel intervenant auprès des victimes de violence sexuelle sont considérables selon les participants à cette étude de contexte.

« Mais ça, je pense que c'est à nous autres, ça nous appartient à nous autres de nous outiller plus, de nous renseigner plus, de savoir tout de suite quoi transmettre. » (Une intervenante)

« Avoir plus d'informations sur les conséquences et impacts d'une agression sexuelle chez les victimes, pour être encore plus en mesure de mieux comprendre les résistances des femmes et les stratégies des mécanismes de défense. » (Une intervenante)

Même, des victimes de violence sexuelle ont souligné ce manque de formation des professionnels consultés :

« Elle, l'intervenante, a dit : "Moi je ne suis pas formée pour ton problème, je ne suis vraiment pas formée pour ça" OK, j'ai un problème. OK, tu sais, c'est comme je trouve que c'est de valeur. » (Une victime)

De façon unanime, les ressources en intervention mentionnent que les restrictions budgétaires des dernières années ont eu une incidence sur l'accès à la formation en matière de violence sexuelle.

« Ce qu'il y avait avant, il y a quelques années, on avait des formations à toutes les années sur la trousse, donc on envoyait nos intervenants, mais là, ça doit faire 10 ans qu'il n'y en a pas eu, et ça, c'était intéressant parce qu'on était capable d'expliquer à nos clients ce que c'était. » (Une intervenante)

« Parce qu'on en met gros sur la justice, nous, c'est nos principaux collaborateurs, eux aussi ils naviguent dans quelque chose, avec les coupures... Nous, nos programmes d'information, il y a plein de choses qu'on n'a plus accès auxquelles on avait accès il y a 2 ou 3 ans, parce qu'il n'y a plus assez de secrétaires... » (Une intervenante)

Ces besoins de formation varient cependant grandement selon le personnel intervenant, leurs fonctions, leurs expériences, etc. Outre la connaissance des services qui devrait être bonifiée de façon générale, les besoins diffèrent selon la mission de l'organisme employeur. Ainsi, les intervenantes et intervenants qui travaillent pour des organismes destinés aux victimes de violence sexuelle et ceux qui œuvrent au sein des organismes partenaires ne présentent pas les mêmes besoins de formation.

Des ressources en intervention qui côtoient moins fréquemment des victimes de violence sexuelle dans leurs fonctions disent ne pas se sentir à l'aise ni outillées pour intervenir auprès d'elles.

« Il y a eu des agressions ou de l'abus sexuel dans l'enfance dans le passé ou à partir du moment où ça s'est produit (...) mais souvent notre pratique c'est de faire une référence à GALACS, à CAVAC je pense qu'il y a toujours possibilité, on explique aux femmes, c'est quoi les procédures possibles pour elles ? Est-ce qu'on a envie d'en parler ? Est-ce qu'on a envie d'aller régler ça ? Puis on réfère. Ça, c'est une chose, la rentrée dans la violence des abus sexuels, agressions sexuelles dans l'enfance, on est plus ou moins outillés pour faire ça, il y a l'ouverture de l'écouter, les femmes qui ont envie d'en jaser parce que souvent les femmes ont un besoin de ventiler ça, on est là pour les entendre puis après ça on réfère... » (Une intervenante)



LES BESOINS DE SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

«Moi dans le fond, ce serait connaître mieux les organismes dans la région qui peuvent aider là-dedans, tu sais c'est sûr que j'en connais déjà, on a encore des jeunes intervenantes, je ne les connais pas toutes, fait que ce serait bon d'avoir accès à ça, puis aussi, étant donné que, des fois, qu'il y a un délai avant que la référence se fasse, on continue à les rencontrer quand même tu sais pour s'assurer qu'il y ait un suivi Je suis intervenante en toxico, mais quand même je ne fais pas juste ça, surtout si la consommation est causée par quelque chose qu'ils ont vécu, je vais essayer de travailler là-dessus, fait que ce serait d'avoir une base pour ne pas nuire ou ne pas sauter des bornes là... Gérer ça un petit peu, moi, c'est sûr, ça me ferait du bien.» (Une intervenante)

Un manque de formation en intervention traumatique a été souligné. Ce besoin a notamment été cité par les intervenantes des maisons d'hébergement pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale, ainsi que le personnel intervenant de première ligne du réseau public.

«On essaie le moins possible de toucher le trauma, même s'il est dans un cadre conjugal, ce n'est pas quelque chose qu'on va travailler, on va référer au GALACS s'il y a de la violence sexuelle, sinon on va référer au psychologue, on passe beaucoup par le CIUSSS (GLSC) parce que ce ne sont pas toutes les femmes qui ont les moyens de payer au privé, mais sinon, on réfère aussi au CAVAC, parce qu'ils travaillent le post-traumatique. Il y a certaines femmes des fois qui préfèrent aller au niveau du CIUSSS, mais la majorité on va référer parce qu'on ne le travaille pas. J'ai une femme, présentement, avec laquelle justement c'est difficile de travailler la violence conjugale, parce qu'elle est tellement dans le post-traumatique que dès qu'on parle de quelque chose qui a trait un peu à la violence, elle tombe tout de suite en reviviscence et c'est très difficile pour elle. Donc, non, on essaie de ne pas toucher.» (Une intervenante)

En même temps, ces intervenants et intervenantes ne ressentent pas nécessairement le besoin de devenir des spécialistes de la victimisation sexuelle, considérant leur mission et leurs fonctions.

«Puis, on peut aussi référer vers les CAVAC et les GALACS pour aider la personne. Nous, notre position, c'est que ces gens-là sont beaucoup plus habiletés que nous. Les centres de femmes, on se voit un peu comme des généralistes. Oui, on va accompagner la femme, on va écouter ce qu'elle a à dire, puis on va peut-être essayer de travailler pour qu'elle aille chercher ces services-là. Ça peut être de faire le pont, appeler directement à l'organisme, expliquer la situation "je suis avec telle personne, elle trouve ça difficile", puis d'avoir un nom à référer, une personne, dire c'est Roxanne qui va te rappeler, elle va prendre le temps avec toi, donc on essaie de soutenir la femme là-dedans. C'est sûr que ça dépend aussi du contexte, on pourrait accompagner la femme, si c'est vraiment trop difficile de se rendre, ou si pour elle c'est très insécurisant de faire une dénonciation auprès des policiers, il y a beaucoup la peur d'être jugée, de ne pas être crue, donc on va essayer de l'accompagner ou prendre une entente pour que ce soit plus facile. C'est un peu notre façon d'intervenir avec les personnes victimes d'agression. Aussi, de leur expliquer que même si ça s'est passé il y a plusieurs années, il y a possibilité de dénoncer quand même, des choses comme ça. C'est sûr que nous, on n'est pas nécessairement spécialisé en violence sexuelle ou en violence conjugale. Les femmes arrivent, elles vivent toutes sortes de problématiques, donc si une femme décide de s'ouvrir, on va l'entendre, on va l'écouter on va la référer, mais si elle ne souhaite pas dénoncer, on ne lui en parlera plus puis on va dire : "quand tu seras prête tu nous le diras, il existe des ressources"» (Une intervenante)

En résumé, le personnel qui n'intervient pas directement auprès de victimes dit surtout avoir besoin de formation et/ou d'outils pour recevoir adéquatement un dévoilement; réaliser les premières interventions post-traumatiques auprès de la victime de violence sexuelle et référer vers les services appropriés.

Même dans les milieux où la formation en ces matières a déjà été offerte, le besoin était encore présent selon les participantes et participants, notamment en raison du roulement de personnel et des changements survenus, notamment aux plans structurels, organisationnels et législatifs.

LES BESOINS DE SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Selon la Table de violence sexuelle dans l'Ouest-de-l'Île (TVSOI, 2015, p. 7) : « La Gendarmerie royale du Canada (2014) et le CATHI (2014) vont eux aussi dans le même sens et soutiennent vivement que les professionnels qui, à l'occasion, pourront rencontrer des victimes de violences sexuelles devraient être sensibilisés à cette question et suivre une formation continue. L'accès à des sessions de formation et de perfectionnement permettrait en effet à des professionnels de partager leurs connaissances à propos de cette problématique, et par conséquent, de mieux orienter le développement et l'amélioration des services offerts ainsi que d'encourager l'utilisation des méthodes et outils qui semblent les plus efficaces auprès de cette clientèle. »

Le personnel des organismes dont la mission consiste à intervenir auprès de victimes a accès aux formations victimologiques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions. À titre d'exemple, plusieurs ressources en intervention du secteur jeunesse du réseau public (CIUSSMCQ) ont suivi une formation quant à l'intervention systémique multimodale en agression sexuelle au cours des dernières années.

Plusieurs de ces intervenantes et intervenants soulignent cependant les difficultés d'accès à la formation continue. Selon eux, les formations sont trop fréquemment ponctuelles, difficiles à poursuivre de façon supervisée. Or, la formation devient réellement productive lorsque le personnel intervenant peut appliquer ses nouvelles connaissances, et être supervisé au besoin, pour cette mise en pratique. Une pérennité dans le suivi et la supervision post-formation est donc conseillée.

D'autres besoins de formations plus spécifiques ont été mentionnés par le personnel intervenant. Ainsi, il a été noté que le protocole NICHHD (*National Institute of Child Health and Human*

Development) devrait être connu et maîtrisé des ressources en intervention qui travaillent auprès de personnes mineures, notamment pour le secteur des jeunes en difficulté du CIUSSS et le PÉTAS. La formation à ce programme, le PÉTAS, aurait également avantage à être plus diffusée.

L'étude de contexte a mis en relief quelques lacunes quant aux connaissances des récentes modifications légales en matière de violence sexuelle. Cette méconnaissance suscite des questionnements quant à la capacité de fournir les renseignements adéquats sur certains aspects légaux. Ainsi, ce besoin d'une mise à jour au plan légal a été mentionné.

Outre certaines connaissances spécifiques à acquérir, la grande majorité des participantEs à cette étude de contexte identifie des besoins de formation, afin de bien intervenir auprès d'une clientèle qui présente de plus en plus de nombreuses problématiques concomitantes.

« Comme on disait en santé mentale, il y a bien longtemps, on avait santé mentale pure, mais là nos clients ont des problèmes de toxicomanie, avec la DPc, puis tout ça Tu veux l'aider, mais tu as une pelle de tracteur en avant de toi... Puis sa santé mentale, si tu veux travailler dessus, c'est peut-être tous des éléments qu'il faut que j'aille travailler en partenariat pour être capable. » (Un intervenant)

Ainsi, plusieurs intervenantes et intervenants, spécifiquement ceux de première ligne, ont mentionné avoir besoin de formation pour identifier les problématiques à prioriser dans leurs interventions auprès de clientèles, qui cumulent de plus en plus fréquemment de nombreuses difficultés concomitantes. Par conséquent, le personnel intervenant, ne pouvant pas développer une expertise dans tous les domaines, a indiqué le besoin de travailler de façon plus concertée.

Comme le mentionne la TVSOI (2015, p. 40) :



LES BESOINS DE SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

«Le besoin de développer des approches réellement globales a été identifié. Les liens à faire entre les facteurs tels la santé mentale, la santé physique et la gestion de stress sont essentiels et il serait avantageux de développer des services et des activités qui intègrent ces différentes dimensions. De plus, les enjeux en lien avec la santé mentale ne sont pas toujours bien compris par les ressources du milieu. Le stress post-traumatique est un phénomène particulièrement méconnu et il y a certaines lacunes entre la théorie et la pratique. Il y a également un manque de connaissances de la réalité particulière de l'exploitation sexuelle. De façon générale, on constate un manque de personnes intervenant dans le milieu (des professionnels-les des milieux communautaires ou institutionnels) qui sont formées ou spécialisées dans le domaine de la violence sexuelle. Des formations pour améliorer leur compréhension de la réalité de la violence sexuelle, des besoins des victimes et des impacts potentiels de la violence sexuelle seraient donc à développer.»

Bien que ce besoin de réseautage et de concertation soit bien présent, des intervenantes et intervenants ont noté qu'ils n'ont pas nécessairement suivi de formation en ces matières.

«Ce n'est pas enseigné ça le réseautage. Puis le travailleur social (...), il faut qu'il connaisse son réseau» (Une intervenante)

Que ce soit en groupe ou individuellement, les intervenantes et intervenants rencontrés nomment fréquemment cette « méconnaissance des services et rouages entre les organismes. » Plusieurs propositions du personnel intervenant qui a participé à cette étude de contexte visent justement ce besoin de se rencontrer, d'échanger, d'apprendre ensemble. Les formations conjointes sont particulièrement appréciées.

« Dans les activités organisées par le passé, il y a eu un repas partage entre le Centre de femmes Parmi Elles et la Maison Radisson où on voyait comment un organisme intervient avec les victimes et l'autre organisme avec les abuseurs » (Une intervenante)

Les échanges informels se révèlent importants :

« Dans le réseautage, c'est le cadre de porte qui est important, là on se parle, mais au dîner, on va réseauter encore plus, c'est la richesse de l'informel, le contact direct » (Une intervenante)

« ... et de cette table-là, on a fait des échanges comme ça, il y a des gens qui ont passé une journée, puis c'est très profitable, parce qu'après ça, ces intervenants-là deviennent des ambassadeurs dans leur milieu : "Ah ben oui le CAVAC peut t'aider là-dessus!" (...) Si on sait c'est quoi la bonne place, si on identifie vraiment nos mandats respectifs, si on dit "moi c'est mon mandat", oui des fois on a des intervenants qui vont toujours vouloir en faire un petit peu plus puis qui font des prises en charge : c'est "ma" victime. Ce n'est pas "ta" victime c'est une personne qui est victime, puis qui a besoin... » (Une intervenante)

« Je pense qu'un moment donné de se faire une journée où nos intervenantEs vont parler avec vos intervenantEs, c'est du réseautage. Je vous le dis, les intervenants chez nous, ils se connaissent, ils ont étudié ensemble quelque part... la collaboration, la concertation, c'est des bien beaux mots, ils veulent tous qu'on fasse ça, un concert, ça demande les mêmes partitions, puis on ne les a pas. Fait que, si on s'assoit, puis on se fait des séances, si moi je dis ce que je fais, si toi tu nous dis ce que tu fais, bien je ne verrais pas pourquoi qu'après ça, on ne réussira pas partout, ça, c'est sûr, on va en échapper du monde, il va y avoir encore des femmes qui vont se faire assassiner puis c'est épouvantable puis il ne faudrait pas, mais il y va en avoir encore, mais le petit pas que nous on peut faire, parce que des fois on chiale beaucoup, le CIUSSS qui va pas, les coupures à la Sûreté du Québec, ça va moins bien. Il y a des coupures partout de toute façon, mais qu'est-ce qu'on peut faire avec ce qu'on a ? Bien, c'est des choses comme vous faites, puis c'est pour ça que je suis là, puis que j'y crois » (Une intervenante)



LES BESOINS DE SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Bref, le besoin de travailler vraiment ensemble au profit des victimes de violence sexuelle est criant dans la région.

Enfin, une préoccupation pour la formation de la relève et le développement de l'expertise a été soulevée par plusieurs organismes, dont ceux du secteur public. Des programmes, comme le PÉTAS sont fragilisés par les départs à la retraite et le développement de la relève. Le développement des compétences de cette relève nécessite des processus de transfert de connaissances, selon les personnes participant à cette étude de contexte.

2. Le développement et la révision des services en matière de violence sexuelle

Comme il a déjà été mentionné, tous les organismes ont fait part de leurs besoins financiers pour répondre aux demandes des victimes de violence sexuelle. Même les services publics, comme le PÉTAS, déplorent l'insuffisance de leurs ressources financières.

Face à ces difficultés de financement, plusieurs appellent à une réflexion visant une remise en question des façons de faire, afin d'intervenir ensemble au bénéfice des victimes de violence sexuelle. Ces ressources en intervention l'expriment bien :

« C'est pour ça que des fois, il faut se questionner et il faut réfléchir : est-ce qu'on est dans la bonne track ? Est-ce qu'on pense vraiment à notre clientèle et aux besoins de notre clientèle ou est-ce qu'on pense en priorité à notre organisation et à nos besoins personnels ? » (Un intervenant)

« Il semble qu'en Outaouais, ils se sont assis tout le réseau communautaire ensemble. Ils ont fait des changements majeurs par rapport justement à bien desservir la population. Parce qu'il y avait plein de trous de financement. Il y avait

plein de personnes qui n'étaient pas desservies. C'est un grand territoire. Il n'y avait pas de table de concertation. Il n'y avait rien. Il semble avoir comme restructuré pour les organismes communautaires en partenariat. Moi, je me suis dit, c'est donc ben génial (...) Mais je pense qu'il faudrait pousser plus loin aussi. Il y a beaucoup, effectivement, de réflexions à faire sur les organismes communautaires et comment répondre bien à notre clientèle. » (Une intervenante)

Ainsi, il semble actuellement avoir une remise en question des façons de faire en matière de services aux victimes de violence sexuelle dans un contexte de changements et de restrictions budgétaires, tant dans le milieu public que communautaire. Ce contexte amène une réflexion et une révision des façons de faire, afin de bien recentrer les services sur les besoins des victimes centro-québécoises de violence sexuelle.

Des pratiques de collaboration interorganisationnelle ont été citées comme gagnantes pour contrer un ensemble de difficultés, notamment budgétaires. À titre d'exemple, un organisme qui vient en aide aux hommes en difficulté « prête » un intervenant pour coanimer un groupe d'hommes victimes de violence sexuelle avec une intervenante du CAVAC. De même, des co-intervenants du réseau public animent des groupes du PÉTAS avec le personnel de ce programme, dans un objectif de développement du personnel de référence. Le plan d'action du PÉTAS inclut, d'ailleurs, le déploiement de services dans le réseau et l'accompagnement vers le transfert des connaissances. Ces façons de faire ont l'avantage de partager l'expertise, mais n'assurent pas la pérennité et la stabilité des ressources humaines qui demeurent fragiles.

CONCLUSION

Le projet « Pour une action concertée en violence sexuelle au Centre-du-Québec » a mis en lumière

LES BESOINS DE SERVICES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCE SEXUELLE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

plusieurs besoins des organismes, afin de mieux intervenir auprès de cette clientèle.

À part ceux relevés dans les fascicules précédents, deux principaux besoins ont été présentés dans ce dernier feuillet :

- 1) les besoins de formation du personnel intervenant, ainsi que ;
- 2) le développement et la révision des services en matière de violence sexuelle.

Les besoins de formation sont importants. Ils diffèrent selon que la ressource en intervention travaille pour un organisme spécialisé auprès des victimes ou un service partenaire. Ainsi, le personnel intervenant partenaire a besoin de formations relatives au dévoilement, à l'intervention post-traumatique et à la référence des personnes victimes de violence sexuelle. Le personnel qui intervient auprès des victimes présente des besoins de formation continue, de connaissances quant aux troubles concomitants à la violence sexuelle et de réseautage. Le développement de l'expertise de la relève demeure une préoccupation des organismes qui offrent des services destinés aux victimes de violence sexuelle.

Le contexte socioéconomique actuel s'allie à des besoins élevés, et en transformation, des victimes de violence sexuelle. Ce contexte amène plusieurs intervenantes et intervenants à remettre en question leurs façons de faire. Ainsi, des organismes restructurent leurs services, révisent leurs pratiques et tendent vers la concertation pour une intervention intersectorielle, multimodale et à moindre coût. Ce projet s'inscrit d'ailleurs tout à fait dans cette révision des pratiques et des rouages interorganisationnels, en vue de mieux répondre aux besoins des victimes de violence sexuelle, ensemble, au Centre-du-Québec.



Fascicule	RÉFÉRENCE
7	

Table de violence sexuelle dans l'Ouest-de-l'Île (TVSOI) (2015) Rapport : Violence sexuelle dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal.

* * *



CONCLUSION

En conclusion, le projet « *Pour une action concertée en violence sexuelle au Centre-du-Québec* » répond aux besoins de la région en matière de victimisation sexuelle. La participation et l'implication du personnel intervenant et des victimes de violence sexuelle, dans le cadre de cette étude de contexte, en témoignent.

Les recommandations du comité d'expertes du projet visent trois principaux objectifs :

- L'amélioration de la trajectoire de services pour les victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec ;
- La bonification de la référence et de la concertation en matière de services pour les victimes de violence sexuelle ;
- Le développement des connaissances, des compétences et du réseautage du personnel intervenant et de ses partenaires.

Le premier objectif, l'amélioration de la trajectoire de services pour les victimes de violence sexuelle, inclut la poursuite de recommandations telles que celles-ci :

- que des ponts soient établis entre les ressources destinées aux victimes de violence sexuelle et les organismes travaillant auprès des clientèles vulnérables, pour un partage commun de l'expertise ;
- qu'un protocole soit établi, afin d'assurer de façon concertée la sécurité physique et psychologique des adultes victimes de violence sexuelle ;
- que la co-intervention soit clarifiée et balisée entre les organismes partenaires offrant des services aux victimes de violence sexuelle.

En ce sens, des mesures structurantes seront déployées au cours de la deuxième partie du présent projet, afin de développer, puis d'implanter, un modèle coordonné d'intervention intersectorielle. Les actions, comme la signature d'un protocole, auront également un impact quant à la concertation des services en cette matière pour la région.

Enfin, la troisième et dernière partie du projet concerne le développement d'une communauté de pratiques qui permettra de poursuivre, de façon durable, la bonification de la concertation des services en matière de violence sexuelle au Centre-du-Québec. De plus, cette communauté pourra constituer un véhicule privilégié pour le développement continu des compétences du personnel intervenant. Ainsi, il sera possible de répondre à des besoins identifiés par le biais, notamment, de ces recommandations visant que :

- la formation en matière de violence sexuelle soit promue, afin que le personnel intervenant des services des milieux sociaux, communautaires, de la santé, de l'éducation et de la justice soit en mesure d'accueillir les victimes et de les accompagner vers les ressources adaptées à leurs besoins ;
- la sensibilisation et la formation quant à l'approche auprès des victimes de violence sexuelle se poursuivent, en tenant compte des besoins particuliers des victimes selon leur sexe ;
- le développement de la relève et de ses compétences soit priorisé.

Bref, l'étude de contexte du projet « *Pour une action concertée en violence sexuelle au Centre-du-Québec* » permettra de passer à l'action pour bonifier les trajectoires de services au profit des victimes de violence sexuelle du Centre-du-Québec et du personnel intervenant auprès d'elles.

Pour l'ensemble des sept fascicules présentant les résultats de l'étude de contexte, le comité d'expertes du projet « *Pour une action concertée en violence sexuelle au Centre-du-Québec* » recommande :

Enjeu1 : L'amélioration de la trajectoire de services pour les victimes de violence sexuelle au Centre-du-Québec

1. qu'il y ait une offre de services claire, complète et accessible pour les hommes et les femmes victimes d'agressions sexuelles, connue par le personnel intervenant (notamment ceux des organismes de référence) du Centre-du-Québec;
2. que les critères d'accès aux organismes pour les victimes de violence sexuelle soient clarifiés et connus;
3. que des mesures visant à faciliter le dévoilement et la demande de services des victimes de violence sexuelle soient mises en place;
4. que les délais d'attente entre la demande de services et l'obtention du service demandé diminuent pour les victimes de violence sexuelle (notamment celles de sexe féminin);
5. que le besoin d'hébergement de victimes de violence sexuelle soit assuré au Centre-du-Québec;
6. qu'un mécanisme de concertation entre les organismes offrant des services aux victimes de violence sexuelle, notamment les plus vulnérables, et les organismes partenaires soit établi;
7. que les services spécialisés en matière de violence sexuelle adoptent des mesures pour rejoindre les victimes plus vulnérables et adaptent leurs services pour celles-ci;
8. qu'un protocole soit établi afin d'assurer de façon concertée la sécurité physique et psychologique des adultes victimes de violence sexuelle;
9. que la qualité des services soit améliorée aux plans de l'aide et de l'information offertes;
10. que le continuum de services en matière de violence sexuelle soit bien arrimé à la Stratégie gouvernementale, et s'assurer de la continuité et de l'uniformité des services aux victimes de violence sexuelle pour l'ensemble du territoire du Centre-du-Québec;
11. de s'assurer de la révision des services et des pratiques en matière de violence sexuelle afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels.

Enjeu 2 : La bonification de la référence et de la concertation en matière de services pour les victimes de violence sexuelle.

12. de contrer la multiplication inutile des références pour les victimes Centriciennes de violence sexuelle;
13. que la fluidité de la référence entre les organismes pour les victimes de violence sexuelle soit bonifiée (notamment par l'accompagnement des victimes de violence sexuelle vers les ressources adaptées à leurs besoins et par le suivi de la référence);
14. que la coordination et la co-intervention soient favorisées, lorsque nécessaire, clarifiées et balisées entre les organismes partenaires offrant des services aux victimes de violence sexuelle;
15. que les organismes en matière de violence sexuelle adoptent les meilleures pratiques pour assurer la confidentialité lors d'intervention concertée, tout en s'assurant de la fluidité de l'échange d'informations;
16. que les mesures de concertation entre les organismes visent leur pérennité.

Enjeu 3 : Le développement des connaissances, des compétences et du réseautage du personnel intervenant et de ses partenaires.

17. que la formation en matière de violence sexuelle soit promue afin que le personnel intervenant des services des milieux sociaux, communautaires, de la santé, de l'éducation et de la justice soit en mesure d'accueillir les victimes et de les accompagner vers les ressources adaptées à leurs besoins, en tenant compte de leurs besoins particuliers selon leur sexe;
18. que le personnel des ressources auprès de victimes de violence sexuelle suive les formations nécessaires à leurs fonctions, en privilégiant la formation continue, et soit habilité à intervenir auprès de victimes de violence sexuelle plus vulnérables;
19. qu'une formation soit élaborée et dispensée au personnel de ressources qui œuvre auprès de personnes plus vulnérables à la violence sexuelle, pour prévenir les situations de violence sexuelle, les détecter, recevoir un dévoilement ainsi que rediriger les victimes;
20. que le développement de la relève et de ses compétences soit priorisé.

MEMBRES DU COMITÉ DES EXPERTES

SOPHIE BERGERON

Directrice générale

JULIE CROTEAU

Directrice générale

JOCELYNE DESJARDINS

Intervenante

JOHANNE PARIS

Directrice générale

LISE SETLAKWE

Directrice générale

ANNIE TANGUAY

Intervenante

JOSÉE TRUDEL

Répondante en violence conjugale et violence sexuelle
CIUSSS MCQ

FRANCYNE DUCHARME

Directrice

ISABELLE PARENT

Chargée de projet

SYLVIE MANSEAU

Assistante technique

CAVAC

(Centre-du-Québec)

Maison La Volte-Face

(Victoriaville)

CALACS La Passerelle

(Drummondville)

Maison La Nacelle

(Nicolet)

CALACS Unies-Vers-Elles

(Victoriaville)

La Collective des femmes de Nicolet et région

(Nicolet)

CIUSSS MCQ

TCMFCQ

TCMFCQ

(Victoriaville)

TCMFCQ

(Victoriaville)

TCMFCQ

(Victoriaville)